

 Austrian  
Development  
Agency



**NEPAD**  
TRANSFORMING AFRICA



Global Water  
Partnership  
West Africa



**Projet : Eau Climat Développement et Égalité des Genres (WACDEP-G)**

**MISSION PORTANT « RENFORCEMENT DE LA  
CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA  
SECURITE EN EAU ET A LA RESILIENCE  
CLIMATIQUE AU BENIN ET DANS LE BASSIN  
DE LA VOLTA »**

**RAPPORT DEFINITIF DE MISSION**

**Décembre 2022**

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RÉALISATION

NOMS ET PRENOMS/ QUALIFICATIONS	STATUT DANS L'ÉQUIPE
Dossou Edouard <b>AKPINFA, Agro-Géographe</b>	Chef de Mission
Fatahi A. <b>AMOUSSA, Agro-Socio-Economiste</b>	Associé à la mission
Isséré Joseph <b>DOSSOU, Géographe-Environnementaliste</b>	Associé à la mission
Roger <b>ATCHOUTA, Sociologue</b> , Expert en genre et inclusion sociale	Associé à la mission
Hervé Bonaventure Mètonmassé <b>GBENAHOU, Sociologue-anthropologue</b> , Expert en genre et développement	Associé à la mission

Compte tenu des divers appuis apportés, l'équipe de réalisation de la mission tient à adresser ses sincères remerciements à :

- ☞ L'équipe du PNE-Bénin ;
- ☞ L'équipe de GWP-AO ;
- ☞ Tous les acteurs rencontrés dans le cadre de cette étude (acteurs gouvernementaux, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé).

## TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE REALISATION.....	2
TABLE DES MATIERES.....	3
TABLES DES TABLEAUX ET FIGURES .....	6
SIGLES ET ACRONYMES.....	8
RESUME .....	10
INTRODUCTION.....	12
I. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS, CLARIFICATION CONCEPTUELLE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES .....	14
1.1. Objectifs de la mission .....	14
1.1.1. Objectif Général .....	14
1.1.2. Objectifs spécifiques .....	14
1.2. Résultats attendus .....	14
1.3. Clarification conceptuelle.....	15
1.4. Démarche méthodologique.....	17
1.4.1. Approche globale d'intervention .....	17
1.4.2. Principales étapes de la mission .....	17
1.5. Difficultés et limites de l'étude .....	19
II. VULNERABILITE DU BENIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	20
2.1. Vulnérabilité des secteurs de développement.....	20
2.1.1. Secteur de l'agriculture.....	20
2.1.3. Secteur de l'énergie .....	21
2.1.4. Secteur des infrastructures et aménagement urbain .....	21
2.1.5. Secteur littoral .....	22
2.1.6. Secteur du tourisme .....	22
2.1.7. Secteur forestier.....	22
2.2. Principaux risques climatiques et impacts.....	22
2.2.1. Principaux risques climatiques .....	22
2.2.2. Impacts sur le secteur privé .....	23
2.2.3. Impacts sur le genre.....	24
2.3. Rapports au genre, savoirs endogènes d'adaptation et aux migrations .....	25
2.4. Options prioritaires retenues pour la partie béninoise du bassin de la Volta.....	26
III. CARTOGRAPHIE ET TYPOLOGIE DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE AU BENIN .....	29
3.1. Dynamique et structure du secteur privé béninois.....	29
3.1.1. Configuration de l'informel.....	29
3.1.2. Configuration et dynamique du secteur privé formel.....	32
3.2. Organisation des acteurs du secteur privé béninois.....	34
3.2.1. Les structures faitières .....	35
3.2.2. Les associations .....	36
3.2.3. Les unités économiques/entreprises .....	39
3.2.4. Genre et secteur privé formel au Bénin .....	43
3.3. Typologie formelle des acteurs du secteur privé suivant leurs secteurs d'intervention .....	45
3.4. Caractéristiques des acteurs du secteur privé contribuant aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique.....	49
3.4.1. Activités financées par le secteur privé dans la sécurité en eau et la résilience climatique 49	
3.4.2. Genre et financement des activités liées à la sécurité en eau et la résilience climatique	52
3.5. Caractéristiques des acteurs du secteur privé susceptibles de contribuer aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique.....	52

<b>IV. ANALYSE DES CONTRAINTES, OPPORTUNITES ET DEFIS LIES A LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE AUX INVESTISSEMENTS TRANSFORMATEURS DE GENRE DANS LA SECURITE EN EAU ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE .....</b>	<b>58</b>
4.1. Efforts d'implication du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques au Bénin	58
4.1.1. Secteur privé, membre du comité national sur les changements climatiques (CNCC)	58
4.1.2. Effort d'implication dans le cadre du MDP	59
4.1.3. Effort d'implication dans l'opérationnalisation du FVC	59
4.1.4. Effort d'implication dans le processus d'élaboration du PNA	60
4.2. Contraintes et barrières à la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs du genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique	63
4.2.1. Accès à l'information	63
4.2.2. Capacité d'identification et d'évaluation des risques	64
4.2.3. Accès aux solutions les plus contextuellement pertinentes (transfert de technologie)	64
4.2.4. Accès aux financements	65
4.2.5. Cadre réglementaire en matière des affaires	66
4.2.6. La difficulté à se mettre et à travailler ensemble : crise de confiance	68
4.2.7. Contraintes spécifiques au genre	69
4.3. Opportunités liées à la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs du genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique	72
4.3.1. Opportunités au plan financier	73
4.3.1.8. Le Fonds National pour le Développement de l'Agriculture (FNDA)	76
4.3.2. Opportunités au plan technique	76
4.3.3. Niches d'opportunités pour les entreprises	78
4.4. Opportunités spécifiques au genre	79
4.4.1. Au plan financier	79
4.4.1.1. L'AFAWA	79
4.4.1.2. Le YouthADAPT	80
4.4.2. Au plan technique	81
4.4.2.1. La coalition d'action féministe pour la justice climatique	81
4.4.2.2. L'alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat	81
4.5. Facteurs facilitant la saisie des opportunités	81
4.5.1. Renforcement de capacités	82
4.5.2. Accès aux financements	82
4.5.3. Dispositif institutionnel	82
4.5.4. Partage d'informations	83
<b>V. AVANTAGES POTENTIELS ET BONNES PRATIQUES LIES A LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA SECURITE EN EAU ET A LA RESILIENCE CLIMATIQUE AU BENIN ET DANS LE BASSIN DE LA VOLTA .....</b>	<b>84</b>
5.1 Avantages économiques et sociétaux potentiels de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta	84
5.2. Bonnes pratiques existantes en termes de contribution effective du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique en Afrique et dans d'autres régions du monde	86
5.2.1. Bonnes pratiques identifiées en Afrique de l'Ouest	86
5.2.1.1. Sur le plan financier	86
5.2.1.2. Sur le plan technique	89
5.2.2. Bonnes pratiques identifiées dans d'autres régions d'Afrique	91
5.2.2.1. Sur le plan financier	91
5.2.2.2. Sur le plan technique	94
5.2.3. Bonnes pratiques identifiées hors du continent Africain	95
5.2.3.1. Sur le plan financier	95

6. STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA SECURITE EN EAU ET A LA RESILIENCE CLIMATIQUE AU BENIN ET DANS LE BASSIN DE LA VOLTA.....	105
6.1 Vision et objectif .....	105
6.1.1 Vision .....	105
6.1.2 Objectif principal.....	105
6.2 Principes directeurs .....	105
6.3 Orientations Stratégiques .....	106
6.4 Objectifs et axes stratégiques .....	107
6.3.1 Mettre en place d'un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta.....	108
6.3.2 Développer les capacités des acteurs du secteur privé .....	109
6.3.3 Améliorer l'accès du secteur privé aux financements climatiques.....	110
6.4 Mise en œuvre de la stratégie .....	110
6.4.1 Démarche opérationnelle.....	110
6.4.2 Plan d'actions .....	112
6.5 Coût de mise en œuvre de la stratégie .....	119
6.6 Système de suivi-évaluation .....	126
6.7 Risques et mitigation .....	126
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	129
ANNEXES .....	132

## TABLES DES TABLEAUX ET FIGURES

---

### Table des tableaux

Tableau 1: Principales étapes de réalisation de la mission.....	18
Tableau 2: Perception des acteurs du secteur privé sur les risques généraux liés aux impacts des changements climatiques sur les entreprises béninoises .....	24
Tableau 3: Principales options d'adaptation et d'atténuation spécifiques à la portion béninoise du bassin de la Volta .....	27
Tableau 4: Caractéristiques des entreprises suivant leur taille .....	39
Tableau 5: Dynamique de création d'entreprises dans le secteur primaire de 2016 à 2021 .....	40
Tableau 6: Dynamique de création d'entreprises dans le secteur secondaire de 2016 à 2021 .....	40
Tableau 7: Dynamique de création d'entreprises dans le secteur tertiaire de 2016 à 2021 .....	41
Tableau 8: Liste des entreprises intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et du changement climatique au Bénin .....	45
Tableau 9: Structures hôtelières identifiées dans les départements de l'Atacora-Donga ou ayant une connexion avec la partie béninoise du bassin de la Volta .....	47
Tableau 10: Point des entreprises contribuant à la sécurité en eau et la résilience climatique.....	50
Tableau 11: Grille de catégorisation des entreprises.....	52
Tableau 12: Catégorisation des entreprises susceptibles de contribuer aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique .....	53
Tableau 13: Liste des grandes entreprises prédisposées à contribuer au financement des investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique .....	53
Tableau 14: Liste des PME prédisposées à contribuer au financement des investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique .....	54
Tableau 15: Start up capable de contribuer au financement de la sécurité en eau et la résilience climatique .....	56
Tableau 16: Synthèse des contraintes identifiées relatives à la contribution du secteur privé aux investissements dans la sécurité en eau et la résilience climatique .....	68
Tableau 17: Organisations africaines membres du réseau pour une finance durable.....	78
Tableau 18: Quelques opportunités d'investissement dans le bassin de la Volta.....	78
Tableau 19: Avantages économiques liés à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et la résilience climatique.....	85
Tableau 20: Objectifs et axes stratégiques .....	107
Tableau 21: Plan d'actions de la stratégie .....	113
Tableau 22: Coût de mise en œuvre de la stratégie .....	119

### Table des figures

Figure 1: Part de l'informel dans l'économie béninoise.....	30
Figure 2: Sexe-spécificité des dirigeants des entreprises informelles .....	30
Figure 3: Sexe-spécificité de la main d'œuvre des entreprises informelles .....	31
Figure 4: Répartition des acteurs de l'informel par tranche d'âge .....	31
Figure 5: Tendances d'évolution de la création des entreprises formelles de 2012 à 2021 .....	32
Figure 6: Répartition des entreprises créées par département en 2021 .....	33
Figure 7: Evolution annuelle du nombre d'entreprises créées par statut juridique sur la période 2016 - 2021 .....	34

Figure 8: Organisation des acteurs du secteur privé au Bénin .....	35
Figure 9: Répartition des unités économiques créées au Bénin de 2016 à 2021 .....	43
Figure 10: Sexe des chefs d'entreprise en 2008 .....	43
Figure 11: Répartition des chefs d'entreprise par branche d'activités selon le sexe .....	44
Figure 12: Répartition des chefs d'entreprise selon le sexe par taille de leurs entreprises.....	45
Figure 13: Impliquer le secteur privé dans le processus de PNA.....	61
Figure 14: Différentes étapes au cours desquelles le secteur privé devrait être impliqué aux processus du PNA.....	62
Figure 15: Principales contraintes et barrières .....	63
Figure 16: Lien entre les faîtières du secteur privé et les ministères de tutelle .....	67
Figure 17: Accès à internet des entreprises .....	70
Figure 18: Les entreprises dirigées par des femmes ont plus de difficulté à se connecter aux clients..	70
Figure 19: Les entreprises dirigées par des femmes sont moins engagées auprès des institutions .....	71
Figure 20: Différentes opportunités identifiées .....	72
Figure 21: Facteurs facilitant la saisie des opportunités par les acteurs du secteur privés .....	82
Figure 22: Principes directeurs de l'engagement du secteur privé .....	106
Figure 23: Dispositif de mise en œuvre de la stratégie .....	112

## SIGLES ET ACRONYMES

---

SIGLES	SIGNIFICATION
<b>ABE</b>	Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>AEPHA</b>	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AI2B</b>	Association des Industries du Bâtiment du Bénin
<b>AIP</b>	Programme Continental d'Investissement dans le Secteur de l'Eau en Afrique
<b>AISER</b>	Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables
<b>AMCOW</b>	Conseil des ministres africains chargés de l'eau
<b>ANAEP-MR</b>	Agence Nationale pour l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>ANPE</b>	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
<b>ANPPME</b>	Agence Nationale pour la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
<b>APCB</b>	Association des Producteurs de Ciment du Bénin
<b>APCM</b>	Association des Promoteurs de Carrières et Mines
<b>APIEX</b>	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
<b>ASNIB</b>	Association Nationale des Industries du Bénin
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BOA</b>	Bank of Africa Benin
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CC</b>	Changement Climatique
<b>CCIB</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CERAB</b>	Coopérative des Entreprises de Transformation d'Ananas du Bénin
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<b>CFE</b>	Centre de Formation des Entreprises
<b>CIPB</b>	Conseil des Investisseurs Privés au Bénin
<b>CMB</b>	Chambre des Métiers du Bénin
<b>CNAB</b>	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
<b>CNE</b>	Conseil National des Egreneurs du Bénin
<b>CNPB</b>	Conseil National du Patronat du Bénin
<b>CNTC</b>	Conseil National des Transformateurs de Cajou
<b>CONEB</b>	Confédération Nationale des Employeurs du Bénin
<b>CPPP</b>	Cadre de Promotion du Partenariat Public-Privé
<b>DGEau</b>	Direction Générale de l'Eau
<b>DGEC</b>	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
<b>EAG</b>	Entretien de Groupe Approfondi
<b>EIA</b>	Entretien Individuel Approfondi
<b>FEFA</b>	Fédération des femmes entrepreneures et femmes d'affaires du Bénin
<b>FEJEC</b>	Fédération des jeunes chefs d'entreprise du Bénin
<b>FENA-PME</b>	Fédération nationale des petites et moyennes entreprises



<b>FNEC</b>	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
<b>GIB</b>	Groupement des Industriels du Bénin
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GIZ</b>	Coopération allemande au développement
<b>GWP</b>	Global Water Partnership
<b>INSAE</b>	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
<b>MEM</b>	Ministère de l'Eau et des Mines
<b>MPME</b>	Micro, Petites et Moyenne Entreprises
<b>MPMEPE</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>PADSP</b>	Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé
<b>PAG</b>	Programme d'Action du Gouvernement
<b>PARASEP</b>	Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé
<b>PNE</b>	Partenariat National de l'Eau du Benin
<b>PME/GWP</b>	Partenariat Mondial de l'Eau
<b>RGE</b>	Recensement Général des Entreprises
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>RS</b>	Responsabilité sociale
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>SOBEBRA</b>	Société Béninoise de Brasserie
<b>SWOT</b>	Strength, Weakness, Opportunity and Threat
<b>UBA</b>	United bank of Africa
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>WACDEP-G</b>	Water, Climate, Development and Gender (Eau Climat Développement et Égalité des Genres)

## RESUME

---

La planification, le financement et la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique suscitent de par le monde un intérêt croissant. Jusqu'à présent, c'est surtout le rôle du secteur public qui a beaucoup plus focalisé l'attention au Bénin. Il a été assez peu question de la réaction du secteur privé aux risques et aux débouchés du changement climatique et de surcroît en tant que source de financement et d'investissements.

La présente étude intitulée « renforcement de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta », a été commanditée par Le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) dans le cadre du projet Eau Climat Développement et Égalité des Genres (WACDEP-G). Elle vise à améliorer la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique, selon une approche transformationnelle de genre.

Etant une étude descriptive à visée analytique à la fois qualitative et transversale avec à la clé une analyse SWOT, elle vise à mettre à la disposition du PNE-Bénin, des indicateurs et stratégie afin de pouvoir renforcer la contribution du secteur privé aux investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique, en vue d'appuyer les décisions gouvernementales de haut niveau par des connaissances technicoscientifiques probants sur les politiques publiques en action.

La démarche méthodologique adoptée est participative, comportant trois (03) phases essentielles à savoir : i) la préparation (recherche documentaire, confection des outils, ...) ; ii) la collecte des données sur le terrain ; iii) l'analyse des données et la rédaction du rapport. Au total, 65 entretiens individuels approfondis et 15 entretiens de groupe approfondis ont été conduits de novembre 2021 à janvier 2022 puis de mai à juin 2022. Les difficultés rencontrées sont liées à l'accès aux informations, à l'actualisation des données et des statistiques et à la disponibilité des acteurs.

De l'état des lieux sur le secteur privé béninois, il ressort qu'il regroupe des organisations de tailles et de formes très diverses, allant de sociétés purement commerciales ayant pour unique but de créer de la valeur pour leurs actionnaires aux coopératives et entreprises sociales qu'elles soient formelles ou informelles. Les acteurs du secteur privé évoluent dans un environnement institutionnel très foisonnant et assez dynamique, notamment sous forme de groupe de défense de leurs intérêts professionnels. On dénombre plus d'une centaine de fédérations et d'associations professionnelles d'entrepreneurs opérant dans divers secteurs d'activités. La prédominance masculine s'observe profondément dans le secteur privé formel au Bénin malgré les efforts consentis (54 % en 2008 et 51 % en 2018).

Les contributions actuelles du secteur privé au financement de la sécurité en eau et la résilience climatique sont très infirmes. Les entreprises interviennent beaucoup plus en tant que prestataires de services. Elles ne s'investissent dans les actions visant la sécurité en eau et la résilience climatique que sur appel d'offres. Une quinzaine d'entreprises finance actuellement des actions en lien avec la sécurité en eau et la résilience climatique. Ces entreprises sont motivées soit par : i) le respect de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ; ii) l'amélioration de leur image auprès des consommateurs/clients et iii) la recherche de profit.

Plusieurs acteurs du secteur privé sont capables de contribuer aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique. Dans cette catégorie, 35 entreprises de grande taille ont été identifiées, 57 PME et 8 starts up.

Malgré les opportunités existantes tant sur le plan technique que financier, plusieurs contraintes et barrières freinent la contribution du secteur privé aux investissements dans la sécurité en eau et la résilience climatique. Il s'agit principalement de : i) l'accès à l'information, ii) la capacité d'identification et d'évaluation des risques, iii) l'accès aux solutions les plus contextuellement pertinentes (transfert de technologie), iv) l'accès aux financements, v) l'insuffisance de compétences, vi) le climat des investissements et vii) les approches d'implication du secteur privé.

Au regard des contraintes et opportunités identifiées, une vision a été proposée à savoir : « Le Bénin est, en 2030, un pays disposant d'un secteur privé qui contribue, de manière efficace et efficiente, à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique qui contribuent à la sécurité en eau et à la résilience climatique ». L'accomplissement de cette vision passe par trois orientations stratégiques à savoir :

- OS1 : Mettre en place un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta ;
- OS2 : Développer les capacités des acteurs du secteur privé ;
- OS3 : Faciliter l'accès des entreprises aux financements.

Ces orientations stratégiques sont soutenues par des actions à mener autant par l'Etat, les organisations faîtières du secteur privé que par les entreprises privées elles-mêmes pour favoriser la réalisation de cette vision.

## INTRODUCTION

---

Le Partenariat Mondial de l'Eau (PME/GWP) est une organisation créée en 1996 pour aider les pays à traduire en actions concrètes les principes de gestion durable des ressources en eau dégagés lors des conférences de Dublin (1991) et de Rio (1992). Le Partenariat Mondial de l'Eau (PME/GWP) mobilise les Etats, la société civile et le secteur privé afin de maintenir la question de la gestion des ressources en eau au niveau le plus élevé possible dans les priorités internationales, régionales et nationales. Il appuie également les Etats et les organismes de gestion des bassins transfrontaliers pour une gestion durable des ressources en eau. Ce faisant, il promeut la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme approche globale et pertinente pour traiter les problèmes de gestion de l'eau auxquels doivent faire face les Etats et les populations locales (alimentation en eau potable et assainissement, agriculture, environnement, lutte contre les inondations...).

En février 2019, le Conseil d'Administration de l'AMCOW (Conseil des ministres africains chargés de l'eau) a adopté une Décision (GA/11/2018/LBV/5) pour la mise en œuvre du Programme Continental d'Investissement dans le Secteur de l'Eau en Afrique (AIP). Le but de l'AIP est de transformer les perspectives d'investissement dans la sécurité de l'eau et l'assainissement durable pour une Afrique prospère, pacifique et équitable. L'objectif est de renforcer la création d'emplois grâce à des investissements sensibles au genre dans la sécurité de l'eau et le développement résilient au climat. La réalisation des investissements dans le secteur de l'eau en Afrique est en retard sur les besoins économiques et sociaux du continent. La Banque Africaine de Développement (BAD) estime que 64 milliards de dollars US sont nécessaires chaque année pour réaliser la Vision Africaine de l'Eau de 2025, à savoir la « Sécurité de l'Eau pour Tous », mais le montant réel investi se situe entre 10 et 19 milliards de dollars US par an. L'AIP vise à réduire le déficit d'investissement dans le secteur de l'eau en mobilisant 30 milliards de dollars US dans des investissements dans le secteur de l'eau résilients au changement climatique d'ici 2030 et à créer 5 millions d'emplois dans le cadre de la vision africaine de l'eau et de la réalisation de l'ODD 6. L'AIP accélérera les investissements dans les infrastructures d'eau régionales, transfrontalières et nationales résilientes au changement climatique, telles que les barrages, les systèmes de transfert d'eau, les systèmes d'irrigation, les systèmes d'information sur la gestion de l'eau, l'approvisionnement en eau et les infrastructures d'assainissement, qui sont toutes indispensables pour répondre aux besoins socio-économiques croissants de l'Afrique.

L'AIP est mis en œuvre par le biais de trois programmes de soutien :

- Investissements de l'AIP dans les Eaux Transfrontalières dans le cadre du PIDA ;
- Investissement de l'AIP dans le domaine de l'Eau, sous le Programme Climat, Développement et le Genre (AIP WACDEP-G) ;
- Investissements de l'AIP en matière de l'Eau dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Avec l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'égalité des sexes est placée au cœur du programme de développement durable pour 2030 par le biais de l'ODD 5 : "Réaliser

l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »". Le GWP a fait progresser les questions de genre sur la base de sa stratégie en matière de genre et, plus récemment, de son "Gender Action Piece" par lequel il continue à jouer un rôle primordial dans la promotion des questions de genre dans la gestion des ressources en eau en soutenant les acteurs du secteur de l'eau dans leurs efforts pour assurer l'équité par la gestion et le développement durables des ressources en eau. Le deuxième sous-programme de l'AIP a été développé pour réduire les inégalités des sexes dans la sécurité de l'eau et le développement résilient au climat en Afrique.

La réduction des inégalités dans la sécurité en eau et la résilience au changement climatique tant au niveau national, infranational que local, n'est pas du seul ressort des gouvernements nationaux. Elle nécessite des apports coordonnés de la part de multiples parties prenantes, y compris les autorités locales, les partenaires au développement, les communautés et la société civile. Aussi, les entreprises et les investisseurs doivent-ils également être impliqués.

Une contribution plus dynamique du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique nécessite la mise en place d'un environnement favorable tant sur le plan juridique, fiscal que financier.

C'est dans ce cadre que le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), en collaboration avec le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et les partenaires de mise en œuvre du programme Eau, Climat, Développement et Egalité des Genres (WACDEP-G) ont décidé de conduire une étude pour définir les bases de l'amélioration de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique, selon une approche transformationnelle de genre au Bénin en général et dans la partie béninoise du bassin de la Volta en particulier.

Le présent rapport présente les résultats de cette mission portant « Renforcement de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta ».

## **I. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS, CLARIFICATION CONCEPTUELLE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES**

---

### **1.1. Objectifs de la mission**

#### **1.1.1. Objectif Général**

Cette étude vise principalement à améliorer la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique, selon une approche transformationnelle de genre dans le bassin de la Volta et notamment au Bénin.

#### **1.1.2. Objectifs spécifiques**

Quatre objectifs spécifiques sont poursuivis au travers de cette étude. Il s'agit de :

- évaluer la contribution actuelle et celle potentielle du secteur privé à la planification des investissements et à la mobilisation des ressources financières pour la sécurité en eau et la résilience climatique dans le bassin de la Volta et notamment au Bénin, selon une approche transformationnelle de genre ;
- identifier et analyser, selon une approche transformationnelle de genre, les contraintes et les barrières qui entravent la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs de genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique ;
- identifier, selon une approche transformationnelle de genre, les défis et les opportunités d'affaires, aux plans juridique, politique, institutionnel, technique et financier, pour améliorer et renforcer la contribution des parties prenantes privées et d'autres groupes d'acteurs ;
- proposer et affiner, au cours d'un dialogue multi-acteurs qui se tiendra au Bénin, des éléments de stratégies et des recommandations transformateurs de genre pour améliorer l'environnement favorable et catalyser le renforcement de la contribution du secteur privé à la résilience climatique et à la sécurité en eau.

### **1.2. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la mission sont :

- un état des lieux de la contribution actuelle et celle potentielle du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique, y compris dans la planification des investissements et la mobilisation des ressources financières, selon une approche transformationnelle de genre dans la zone couverte par l'étude ;
- une stratégie permettant de créer et/ou renforcer l'environnement favorable, ainsi que des conditions nécessaires à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique, avec une composante pour le Bénin et une deuxième composante pour le bassin de la Volta, sont proposées et validées par les parties prenantes ;
- la stratégie, les conditions de mise en œuvre et une feuille de route sont présentées aux acteurs lors d'un dialogue régional.

### 1.3. Clarification conceptuelle

La clarification de certains concepts est indispensable pour une compréhension harmonisée et sans équivoque des concepts dans le contexte de la présente étude. Il s'agit de :

**Sécurité en eau** : se définit comme « la capacité d'une population de préserver l'accès durable à des quantités adéquates et à une qualité acceptable d'eau pour les moyens de subsistance, le bien-être et le développement socioéconomique, pour assurer la protection contre la pollution hydrique et les catastrophes liées à l'eau, et pour protéger des écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique »<sup>1</sup>.

**Résilience** : ce mot désigne la capacité d'une organisation, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant. Selon le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), appliquée aux sociétés humaines, « un peuple est résilient s'il sait et peut trouver les capacités nécessaires pour son adaptation face à des aléas qui le menacent. Pour les territoires, la résilience renvoie donc à leur capacité à transformer les changements, et notamment le changement climatique, en opportunités sociales et économiques sur le long terme »<sup>2</sup>. En d'autres termes, la résilience s'entend de la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des dangers, à y résister, à les absorber, à s'adapter à leurs effets et à s'en relever rapidement et efficacement, notamment en préservant et en rétablissant ses structures et fonctions essentielles.

**Changement climatique**<sup>3</sup> : le changement climatique désigne une variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes (généralement, pendant des décennies ou plus). Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes, ou à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou de l'affectation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans son Article 1, définit « changements climatiques » comme étant des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. »

**Résilience au changement climatique** : c'est la capacité des systèmes à être à nouveau dynamiques suite à un changement climatique.

**Genre** : dans le cadre de notre étude, le genre est une variable sociale qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports entre les acteurs sociaux. Le genre renvoie aux responsabilités et aux rôles socialement construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donné. Le genre, au-delà de tout, est un concept qui est

---

<sup>1</sup>Zafar Adeel, Directeur de l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies (UNU), lors de la conférence de presse, au Siège de l'ONU à New York, mars 2013

<sup>2</sup>CEREMA, la résilience, un outil pour les territoires.

<sup>3</sup>Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques du Bénin, 2016 - 2025

lié à un environnement donné et qui évolue dans le temps et influence le développement et le bien-être en général.

**Egalité des genres<sup>4</sup>** : elle suppose que les femmes et les hommes jouissent des mêmes conditions, traitements, et opportunités pour pouvoir réaliser leur plein potentiel, leurs droits humains et leur dignité, et pour contribuer au développement économique, social, culturel et politique et en tirer profit. L'égalité des genres est, dès lors, une valorisation égale par la société des ressemblances et des différences entre les hommes et les femmes, et des rôles qu'ils jouent. L'égalité des genres se fonde sur le partenariat à part entière des femmes et des hommes dans le foyer, dans la communauté et dans la société.

Dans le cadre de notre étude, l'égalité des genres permettra de voir dans quelle mesure les hommes et les femmes à divers niveaux dans les secteurs de l'eau et de changement climatique reçoivent un traitement égal et ne doivent pas être victimes de discriminations basées sur leur appartenance à l'un ou l'autre genre.

**Équité des genres<sup>5</sup>** : l'équité entre homme et femme se réfère aux conditions d'application des principes d'égalité. Elle fait appel à la notion de justice quant à la répartition « équitable » ou « juste » des fruits de toutes les transformations sociales ou autres bénéfiques acquis dans la société ; ce qui conduit au véritable socle de l'harmonie sociale. Autrement dit, l'équité de genre implique de reconnaître que les gens sont différents et ont besoin de différents types de soutien et de ressources pour que leurs droits soient réalisés. Pour garantir l'équité, des mesures sont souvent nécessaires pour compenser les discriminations et les désavantages.

L'équité peut sembler injuste mais elle fonctionne activement pour faire évoluer chaque individu vers le succès en mettant tout le monde sur le même pied d'égalité.

**Approche Transformatrice du Genre<sup>6</sup>** : l'Approche Transformatrice du Genre (ATG) est une stratégie qui vise à rechercher les causes profondes des inégalités et les traiter. Elle s'attache activement à examiner, remettre en cause et changer les normes de genre rigides et les déséquilibres dans les dynamiques de pouvoir, en vue de réaliser les objectifs d'égalité de genre à tous les niveaux pour de meilleurs résultats de développement.

Les approches de transformation du genre en matière de sécurité en eau et la résilience au changement climatique se concentrent sur la résolution des différences de pouvoir sous-jacentes qui contribuent aux inégalités entre les sexes. Par conséquent, des efforts doivent être faits pour comprendre et traiter les normes, attitudes, comportements et systèmes sociaux qui sous-tendent les inégalités auxquelles sont confrontés les groupes marginalisés y compris les différents groupes de femmes.

---

<sup>4</sup>Rutgers, « Pour une approche transformatrice du genre dans les programmes en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs et contre les violences basées sur le genre », p73.

<sup>5</sup> Rutgers, « Pour une approche transformatrice du genre dans les programmes en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs et contre les violences basées sur le genre », p73

<sup>6</sup> <https://rhn2.com/fr/approche-transformatrice-du-genre-gta>



**Secteur privé** : le Comité d'aide au développement de l'OCDE a défini le secteur privé comme « un principe organisateur de base de l'activité économique dans lequel la propriété privée est un facteur important, les marchés et la concurrence les moteurs de la production, l'initiative privée et la prise de risque le ressort des activités <sup>7</sup>» Selon cette conception, le secteur privé regroupe donc des organisations de tailles et de formes très diverses, allant de sociétés purement commerciales ayant pour unique but de créer de la valeur pour leurs actionnaires aux coopératives et entreprises sociales qu'elles soient formelles ou informelles. Dans le cadre de cette étude, le secteur privé désigne le secteur dans lequel l'Etat n'intervient pas ou intervient très peu et ce, au travers de sa casquette régulatrice. Il constitue le secteur dans lequel s'exercent et s'apprécient les initiatives privées. Il est donc en opposition au secteur public qui regroupe les administrations publiques et les entreprises sur lesquelles l'Etat exerce une influence décisive. Le rôle du secteur public est de créer les bonnes conditions (y compris le cadre réglementaire), pour que le secteur privé puisse fonctionner en surmontant les obstacles (externalités, distorsions) du marché.

## **1.4. Démarche méthodologique**

### **1.4.1. Approche globale d'intervention**

La formulation de la stratégie de renforcement de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta a été faite sur la base d'un diagnostic. Ainsi, une approche participative, consultative et contributive a été utilisée. La mission a été conduite en collaboration étroite et active avec les principales parties prenantes concernées (administration publique, acteurs du secteur privé, partenaires techniques et financiers). Cette approche a été ponctuée par des moments d'échanges, des dialogues multi-acteurs et des collectes d'informations pertinentes au moyen d'entretiens individuels ou groupés et a permis de recueillir les informations recherchées qui sont en lien étroit avec les objectifs de l'étude.

### **1.4.2. Principales étapes de la mission**

La conduite de la mission s'est faite suivant six (06) étapes clés: i) préparation de la mission, ii) collecte des données, iii) traitement et analyse des données, iv) élaboration du rapport d'état des lieux et document de stratégie complété de présentations PowerPoint, d'un document technique synthèse pour faciliter l'apprentissage et d'une note d'orientation politique à l'endroit des décideurs, v) préparation et organisation de l'atelier de validation du rapport d'état des lieux, vi) élaboration du rapport final de mission assorti de la feuille de route. Le tableau suivant met en exergue les activités menées par étape.

---

<sup>7</sup> OCDE (2006), Vers une croissance pro-pauvres : Le développement du secteur privé, Éditions OCDE, Paris

Tableau 1: Principales étapes de réalisation de la mission

ETAPES	ACTIVITES
Préparation de la mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de cadrage avec le commanditaire</li> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Elaboration des outils de collecte des données</li> <li>• Echantillonnage</li> </ul>
Collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation des outils de collecte par les facilitateurs / assistants</li> <li>• Collecte d'information par les facilitateurs/ assistants auprès des parties prenantes (enquête terrain)</li> <li>• Analyse des différents documents axés sur le secteur privé et la sécurité en eau puis la résilience climatique</li> </ul>
Traitement et analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépouillement et traitement des données</li> <li>• Analyse des données</li> <li>• Rédaction des livrables</li> </ul>
Elaboration des deux premiers livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et validation du rapport de démarrage</li> <li>• Elaboration et validation du rapport provisoire (état des lieux et document de stratégie) complété de présentations PowerPoint, d'un document technique synthèse pour faciliter l'apprentissage et d'une note d'orientation politique à l'endroit des décideurs</li> </ul>
Organisation de l'atelier multi-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de l'atelier</li> <li>• Animation/modération de l'atelier</li> <li>• Validation du rapport provisoire assorti de la note d'orientation politique et de la feuille de route</li> </ul>
Elaboration des deux derniers livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du rapport final de la mission (présentation PowerPoint, Rapport sur l'état des lieux, Document de Stratégie, note d'orientation politique) prenant en compte les contributions issues du dialogue multi-acteurs</li> <li>• Finalisation de la feuille de route</li> </ul>

**Source :** Equipe de consultants, Janvier 2022.

Ces étapes ne sont pas isolées. Elles s'emboîtent et permettent donc d'avoir aux étapes antérieures des résultats qui deviennent des inputs pour les étapes suivantes.

La collecte des données a été faite en deux phases (novembre 2021 à janvier 2022 puis en mai 2022). Les lieux de collecte ont été les lieux de travail des acteurs ciblés. Deux phases ont marqué cette étape. D'abord une sous-étape d'élaboration et de transmission à toutes les institutions ciblées de la lettre de sollicitation d'entretien afin de formaliser la collaboration. Ensuite, une sous-étape de descente dans les institutions concernées pour s'enquérir de la suite donnée à la correspondance et pour négocier les entretiens. Cette démarche a permis de rassurer

les acteurs et de conduire en toute quiétude les entretiens. Au total, 65 entretiens individuels approfondis (EIA) et 15 entretiens de groupe approfondi (EGA) ont été réalisés.

Les données collectées ont été enregistrées et ont fait l'objet de transcription ou de saisie. Suite à la transcription et à la saisie, quatre (04) étapes ont été suivies dans le processus d'analyse des données : l'immersion, la codification des entretiens, l'identification des thèmes ou la thématisation, la catégorisation et le regroupement des thématiques qui convergent sous des nœuds thématiques plus englobants et l'analyse de contenus ou l'analyse thématique corrélée avec les données documentaires.

Outre cette analyse de contenu thématisée, il a été fait également une analyse SWOT et une analyse de genre. L'ensemble de ces analyses a permis de présenter les résultats de l'étude selon la logique des résultats par objectif. Un plan de rapportage a été élaboré conformément aux résultats attendus de l'étude. Après la rédaction et la transmission du rapport provisoire, le consultant avec le commanditaire prépareront l'atelier de dialogue multi-acteurs. Les commentaires et observations issues de l'atelier seront pris en compte afin de rendre disponible le rapport final.

### **1.5. Difficultés et limites de l'étude**

En vue d'obtenir les consentements éclairés des différentes structures visées dans le cadre de cette étude, une correspondance leur a été adressée pour faciliter leur participation/adhésion. Même si nous avons eu très peu de retour spontané, beaucoup ont donné des suites favorables suite aux relances. Cependant, plusieurs autres structures, en dépit des multiples relances nous ont simplement indiqué d'attendre leurs notifications avant de passer négocier les entretiens. Cette indisponibilité n'a pas permis d'atteindre toutes les cibles. De même, il faut noter l'indisponibilité de certains acteurs à rencontrer et le contexte lié à la crise sanitaire du COVID-19 qui nécessite des pass sanitaires avant de se rendre dans certaines structures. Aussi, la coïncidence de la période de l'étude avec la période de fin d'année, a bouleversé la collecte auprès de certains acteurs qui étaient en plein bilan de fin d'année ou soit en congé. Par ailleurs, les parties prenantes ont une faible appréhension/connaissance de l'approche transformationnelle du genre (ATG).

Toutefois, ces contraintes n'ont pas eu d'effets particuliers sur la qualité des analyses contenues dans le rapport puisque l'équipe de consultants s'est évertuée à juguler les difficultés tenant compte de sa maîtrise du terrain ainsi que des dynamiques en cours notamment en ce qui concerne les questions de la prise en compte des inégalités liées au genre dans les domaines de l'eau et de la résilience climatique.

## **II. VULNERABILITE DU BENIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

---

Au cours des quarante (40) dernières années, le Bénin a connu un nombre important de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes directement ressentis par les populations. Il s'agit des inondations et de la sécheresse. D'envergure importante, ces phénomènes ont impacté différentes parties du pays. Selon les estimations, ces événements extrêmes auraient touché plus de quatre millions de personnes et provoqué la mort d'une centaine de personnes<sup>8</sup>.

### **2.1. Vulnérabilité des secteurs de développement**

#### **2.1.1. Secteur de l'agriculture**

Les risques climatiques historiques observés sont à l'origine d'importants impacts sectoriels à savoir la perturbation du calendrier agricole, les baisses des rendements agricoles, les pertes de récoltes, les perturbations des activités de pêche et d'aquaculture, la raréfaction des pâturages et intensification de la transhumance. À ces impacts sectoriels s'ajoutent la forte mortalité dans les élevages, la prolifération des maladies hydriques et la dégradation des infrastructures socioéconomiques, avec de fortes répercussions économiques dans la vie des populations affectées (pauvreté, insécurité alimentaire, faible revenu, migration de la population, etc.).

Les moyens d'existence les plus affectés sont notamment les exploitations agricoles dominées par le type familial. Il s'agit des systèmes de production de rente, des cultures vivrières et maraîchères, des élevages et des pêcheries continentales et maritimes. Les modes d'existence les plus sensibles à ces risques restent les petits exploitants agricoles, les exploitants émergents, les maraîchers, les éleveurs et les pêcheurs.

#### **2.1.2. Secteur des ressources en eau**

Les quatre (04) bassins versants du Bénin (Niger, Ouémé-Yéwa, Volta et Mono-Couffo) sont exposés à la variabilité et aux changements du climat. Les modes d'existence les plus exposés aux risques climatiques et hydrologiques (inondations, crues, chaleur excessive, sécheresse aigue, pluies tardives et violentes) sont systématiquement les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs. L'agriculture vivrière, l'élevage, la pêche et l'agriculture de rente sont les activités économiques les plus affectées par ces risques. Les services sociaux (santé, éducation, énergie domestique, etc.) sont également exposés. Les effets observés à travers les manifestations de ces risques climatiques sont notamment :

- l'affectation des réserves hydriques ;
- la submersion ou le tarissement des points d'eau ;
- l'assèchement ou le comblement des nappes et cours d'eau ;
- la modification des habitats et de l'écologie de certaines espèces animales et végétales ; et
- la migration de certaines espèces animales.

Au nombre des conséquences socioéconomiques, il faut noter entre autres la destruction des productions, des pertes en vie humaines, des pertes de bétails, le développement des vecteurs des maladies hydriques, l'inflation des prix des produits alimentaires, etc.

---

<sup>8</sup> [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/snu\\_10-08-2020\\_post\\_disaster\\_needs\\_assesement\\_benin.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/snu_10-08-2020_post_disaster_needs_assesement_benin.pdf)

La vulnérabilité socioéconomique s'observe dans la région septentrionale du pays, au niveau des groupes socioprofessionnels composés notamment des petits exploitants agricoles. Les exploitants émergents, les exploitants forestiers, les transporteurs et les commerçants moyens sont moins vulnérables aux ressources de base et aux services sociaux. En outre, si le groupe des pêcheurs apparaît comme le plus vulnérable au regard de l'accessibilité aux ressources de base, les éleveurs, par contre, sont plus vulnérables aux services sociaux. Dans la région méridionale du pays, les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs sont identifiés comme les groupes les plus vulnérables aux ressources de base et aux services sociaux tandis que les mères de famille, les commerçants et les transporteurs sont plus vulnérables quant à l'accessibilité aux services sociaux.

La vulnérabilité future du secteur des ressources en eau est directement liée au devenir du cycle de l'eau et à l'évolution des besoins des usagers des ressources. Les impacts potentiels des changements climatiques sur ce secteur sont :

- l'accroissement du stress hydrique ;
- la réduction des débits des cours et plans d'eau ;
- l'accroissement potentiel des conflits d'usage ;
- l'affectation des lacs et des réservoirs d'eau ;
- la diminution des apports des cours et plans d'eaux ;
- la diminution de superficie des cours et plans d'eaux ;
- la baisse des niveaux piézométriques des nappes d'eau souterraines ; et
- la diminution du renouvellement des ressources en eau consécutive à une réduction des précipitations.

### **2.1.3. Secteur de l'énergie**

Les activités les plus exposées aux risques climatiques qui menacent ce secteur sont la fourniture d'énergie électrique, le commerce et les petites industries.

Les effets observés à travers les manifestations des inondations, des crues, de la sécheresse et des vents violents sont notamment :

- la réduction des débits des cours d'eau alimentant les barrages hydroélectriques (cas de Nangbéto sur le fleuve Mono) ;
- les pertes en lignes consécutives à l'échauffement du réseau de transport et de distribution de l'électricité ;
- la perturbation dans le fonctionnement de certaines infrastructures comme les réseaux électriques ;
- la baisse de rendement des panneaux solaires photovoltaïques ;
- la raréfaction des ressources de biomasse ; et
- la rupture de réseau électrique consécutive à l'occurrence d'événements climatiques extrêmes.

### **2.1.4. Secteur des infrastructures et aménagement urbain**

Les pluies extrêmes (>60 mm) et les températures excessives (>37 °C) sont les deux phénomènes météorologiques et climatologiques extrêmes qui affectent le plus le secteur des infrastructures et de l'aménagement urbain. Les infrastructures de transport aérien, de transport

maritime, de transport ferroviaire sont toutes vulnérables aux événements météorologiques extrêmes.

Les grandes villes du Bénin (Abomey-Calavi, Bohicon, Cotonou, Parakou et Porto Novo) sont aussi vulnérables aux extrêmes climatiques, notamment la ville de Cotonou dont le niveau est en dessous de celui de la mer sur le plan topographique.

#### **2.1.5. Secteur littoral**

La zone littorale se caractérise par une dynamique très sensible aux perturbations physiques d'origine naturelle ou anthropique. Le littoral béninois connaît l'un des plus forts taux d'érosion côtière enregistrés dans les pays du golfe de Guinée, avec un recul du trait de côte pouvant atteindre 12 à 30 mètres par an aux points les plus critiques. Le recul du trait de côte est renforcé par l'élévation du niveau marin, dans un mouvement qui semble s'inscrire dans la durée. L'élévation du niveau marin et les autres risques climatiques actuels exposés plus haut contribuent à rendre précaires les conditions d'existence sur la côte. Les activités économiques les plus exposées sont la pêche, l'agriculture et le tourisme. Selon les indicateurs d'impact, deux risques majeurs à savoir les inondations et les crues sont ceux qui affectent le plus les modes d'existence (pêcheurs, maraîchers, agriculteurs, notamment). Au nombre des impacts imputables aux risques climatiques actuels, il faut noter la destruction des habitats et des biens, la dégradation voire la destruction d'infrastructures routières et d'ouvrages, la baisse d'activité touristique et de loisir, le développement de vecteur de maladies et l'altération de la qualité de l'eau potable.

#### **2.1.6. Secteur du tourisme**

La vulnérabilité actuelle du tourisme se confond avec celle des sites exploités et des groupes d'acteurs nationaux et étrangers, y compris les institutions responsables du secteur, au regard des risques sectoriels qui découlent des risques climatiques. Les conséquences socioéconomiques sont la baisse des revenus liés aux activités de guidage et de transport des touristes, la baisse des revenus liés à l'activité d'hébergement et de restauration et le renchérissement des produits agricoles.

#### **2.1.7. Secteur forestier**

En termes de vulnérabilité actuelle au changement climatique, les inondations, les pluies violentes et la sécheresse exercent l'impact le plus élevé sur les écosystèmes forestiers béninois et sur les communautés riveraines. Les modes d'existence les plus exposés à ces risques comprennent les petits exploitants forestiers et les gestionnaires des parcs agroforestiers traditionnels. Parmi les services rendus par les écosystèmes, la protection des sols et la conservation des ressources en eau se révèlent les plus sensibles aux risques climatiques.

### **2.2. Principaux risques climatiques et impacts**

#### **2.2.1. Principaux risques climatiques<sup>9</sup>**

Les principaux risques climatiques identifiés au Bénin sont les pluies tardives et violentes, les inondations, les poches de sécheresse, la chaleur excessive, les fortes chutes de pluie, les vents violents auxquels s'ajoutent les crues extrêmes ainsi que l'élévation du niveau marin observé particulièrement au niveau de la zone côtière.

---

<sup>9</sup> PNA, 2022

Ces risques climatiques se traduisent, entre autres, par des séquences sèches de plus en plus longues, entraînant la rareté du pâturage et l'intensification de la transhumance, la dégradation accentuée des sols avec pour corollaire la baisse de la productivité des cultures. L'assèchement précoce et prolongé des ressources en eaux utilisées pour les activités agricoles est provoqué par la chaleur excessive et l'allongement des saisons sèches. Les pluies tardives et violentes conduisent à un décalage des périodes de semis des principales cultures annuelles et la perturbation des campagnes agricoles. Ces phénomènes affectent aussi les bassins versants et les modes d'existence des communautés.

L'élévation du niveau marin, qui est un phénomène climatique lent, est appuyée par des phénomènes plus violents tels que les inondations, les crues, les vents violents, ainsi que la sécheresse aiguë. Sur le littoral, au nombre des impacts imputables aux risques climatiques actuels, on peut noter l'érosion côtière, la destruction des habitations et des biens, la dégradation voire la destruction d'infrastructures routières et d'ouvrages d'art, la baisse d'activités touristiques et de loisirs, le développement de vecteurs des maladies et l'altération de la qualité de l'eau potable. Les conséquences indirectes comprennent la baisse des activités génératrices de revenus, la perte d'emplois et la prolifération des maladies (paludisme, choléra, etc.).

### **2.2.2. Impacts sur le secteur privé**

S'il est indéniable que les entreprises veulent réduire ou éliminer tous les facteurs qui affectent la qualité et la disponibilité des biens et services qu'ils fournissent, l'identification du risque climatique n'est pas toujours évidente pour les entreprises du secteur privé. Les investigations ont révélé que pour les micros et petites entreprises du Bénin cette identification est fonction de l'expérience dans l'activité et du niveau d'instruction du promoteur. Pour les moyennes et les grandes entreprises, les risques climatiques apparaissent souvent dans l'analyse des risques sans pour autant être nommés comme risque climatique.

Deux catégories de risques ont été identifiées : les risques physiques et les risques de transition. Le risque physique fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat). Le risque de transition désigne par contre la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Pour la majorité des secteurs d'activité les risques climatiques directs sont entre autres : la forte exposition des actifs physiques aux aléas climatiques (entrepôts, machines et moyens logistiques), la forte exposition des travailleurs aux vagues de chaleur et aux inondations, et les perturbations voire les interruptions du réseau routier ayant des conséquences sur la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Les risques indirects échappent au contrôle des entreprises, car ils font partie de la situation économique, politique et sociale plus grande. Par exemple, pour les Micro, Petites et Moyenne Entreprises (MPME) béninoises, l'instabilité du Nigeria (la baisse de la valeur de la monnaie, crises économiques) perturbe les activités des entreprises. L'exposition des entreprises aux risques climatiques varie en fonction du secteur dans lequel elles opèrent et des contraintes du marché. Aussi, il faut remarquer que les risques climatiques influencent les différentes composantes, qui ont un impact sur la réactivité de l'entreprise sur le marché c'est-à-dire par rapport à ses clients et à ses concurrents.

Le tableau 2 suivant présente les risques généraux liés aux impacts du changement climatique pour les entreprises béninoises.

*Tableau 2: Perception des acteurs du secteur privé sur les risques généraux liés aux impacts du changement climatique sur les entreprises béninoises*

Risques identifiés	Conséquences pour les entreprises
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rareté des matières premières (Difficulté d'accès aux matières premières)</li> <li>• Rareté de l'eau</li> <li>• Destruction des ouvrages d'assainissement et des voies d'accès</li> <li>• Processus de production perturbé par les aléas climatiques</li> <li>• Impacts sur les actifs physiques (inondation des bâtiments, des entrepôts, ...)</li> <li>• Augmentation du coût des assurances</li> <li>• Interruption de la chaîne logistique (logistique affectée)</li> <li>• Perturbation des calendriers de livraison et de voyage</li> <li>• Main d'œuvre en mauvaise santé</li> <li>• Communautés instables (déplacement des populations)</li> <li>• Pression fiscale accrue</li> <li>• Marchés de consommation affaiblis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réputation entachée</li> <li>• Limitation de l'utilisation des produits</li> <li>• Paralysie des opérations</li> <li>• Ralentissement des activités</li> <li>• Difficulté d'accès au marché</li> <li>• Augmentation des factures et des frais de fonctionnement</li> <li>• Perte de clientèle</li> <li>• Dégradation de la qualité de service</li> <li>• Augmentation des créances</li> <li>• Augmentation des impayés et créances irrécouvrables</li> <li>• Baisse du chiffre d'affaire</li> <li>• Baisse des bénéfices et revenus</li> <li>• Risque de faillite</li> <li>• Difficultés d'accès des clients</li> </ul>

Source : Traitement des données de terrain, mai 2022

Il ressort de ce tableau que les manifestations du changement climatique peuvent impacter les entreprises à tous les niveaux de leur chaîne de valeur : de la raréfaction de matières premières causée par la hausse des températures jusqu'à la dégradation d'usines et magasins entraînée par d'événements extrêmes, ou encore la perturbation des transports par des inondations de plus en plus fréquentes. Les impacts du changement climatique sur les entreprises béninoises sont souvent difficiles à appréhender, car ils varient en fonction du type d'activité, ainsi qu'en fonction de la localisation géographique de l'activité. Certaines entreprises pourront donc être plus vulnérables que d'autres ; par exemple, les entreprises s'appuyant fortement sur des ressources naturelles ou nécessitant des conditions climatiques stables, telles que les filières agroalimentaires et bois, peuvent se trouver plus à risque par rapport à celle du secteur des services. D'un point de vue social, la hausse des températures entraîne par exemple des risques importants pour la santé et le bien-être des salariés, et en particulier des personnes travaillant dans des secteurs particulièrement exposés aux conditions climatiques, tels que la construction.

### 2.2.3. Impacts sur le genre

L'analyse des impacts différenciés du changement climatique sur le genre met en exergue que les rôles et responsabilités sont différents chez les femmes et les hommes et varient selon le milieu (rural ou urbain), l'âge, le sexe, les conditions socioculturelles, etc. En cas de



catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, irrégularité des pluies, incendies, etc.), les revenus des femmes deviennent plus précaires que ceux des hommes. En effet, à la suite d'une catastrophe naturelle, on note la capacité des hommes à migrer au gré des opportunités économiques, leur facilité à gérer des crises au profit de l'ensemble de la famille. Cependant, le fait que les hommes migrent augmente bien souvent la charge de travail des femmes qui restent sur place pour assurer la gestion du foyer en plus des tâches habituelles. En attendant l'apport des hommes migrants, les charges économiques quotidiennes pèsent sur les maigres ressources des femmes. Cette situation peut également exposer les femmes à d'autres risques, tels que les violences basées sur le genre et l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Elles se retrouvent aussi seules à gérer les effets liés aux dites catastrophes, ce qui augmente le risque de décès face à ces phénomènes naturels. Au moment où la femme fait face, pratiquement seule, aux effets liés aux catastrophes, l'homme présent est plutôt dispensé des travaux domestiques et dispose de plus de temps pour les activités productives et pour les engagements politiques et communautaires. Donc, son temps de travail est inférieur à celui de la femme. La diversité des activités reproductives et leur durée confinent les femmes au foyer ou créent une surcharge de travail à leur niveau<sup>10</sup>.

### **2.3. Rapports au genre, savoirs endogènes d'adaptation et aux migrations**

Dans le **secteur des ressources en eau**, les femmes et les enfants sont destinés à la corvée de l'eau et de la collecte du bois-énergie pour les activités reproductives (boisson, préparation des repas, lessive, vaisselle, douche, arrosage, etc.). En cas de sécheresse, ils parcourent de longues distances pour s'en procurer. Parfois, l'eau disponible n'est pas de bonne qualité pour les besoins domestiques. Quant aux hommes, ils cherchent l'eau pour des activités productives (revente de l'eau, fabrication de briques, élevage, station de lavage de véhicules, etc.). La corvée d'eau accroît la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles dans le contexte du changement climatique à travers leur exposition à la rareté de la ressource et aux inondations récurrentes.

Dans le **secteur de l'agriculture**, le ministère en charge de l'agriculture estimait en 2012 que les femmes rurales représentaient 50 à 60% de la main-d'œuvre agricole. Elles constituent de ce fait la part importante de personnes qui connaissent et connaîtront une réduction de moyen de subsistance lié à une fréquence de sécheresse ou aux inondations. En outre, les femmes produisent des cultures vivrières et du bétail (porcins, ovin, volaille) à destination du foyer, font le semis et l'épandage d'engrais. Pourtant, elles sont victimes de la distribution inégale des terres et des autres ressources (matériels de culture, intrants, les produits de conservation des plantes dans les champs, etc.). Les hommes revendiquent souvent des terres plus fertiles et plus sûres pour y cultiver des produits destinés au marché ; les femmes accèdent aux terres moins fertiles et plus précaires pour y cultiver les produits destinés au foyer. Cependant, la faiblesse de la technologie agraire face aux effets du changement climatique fragilise davantage la femme face aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle et accentue sa paupérisation et sa dépendance vis-à-vis de l'homme ; d'où sa faible capacité en matière de résilience face aux effets du changement climatique.

Dans le **secteur de l'énergie**, la répartition des tâches au niveau du ménage réserve aux femmes les travaux nobles de la cuisine et les obligations associées. Il s'agit de la corvée de bois d'énergie. La vulnérabilité des mères de famille s'accroît avec la dégradation des forêts et la

---

<sup>10</sup> NAP Global Network, 2020

raréfaction des combustibles ligneux. L'évaluation des impacts potentiels montre une probable incidence des risques climatiques actuels et futurs sur le transport et la distribution d'énergie, notamment le bois-énergie, mais aussi sur les produits pétroliers liquides, le gaz, ainsi que sur certains résidus de transformations agroalimentaires. Dans ces conditions, les femmes sont celles qui sont les plus affectées par les effets du changement climatique, étant donné que l'énergie est fortement utilisée dans les besoins domestiques.

L'absence des femmes dans les métiers **d'infrastructures et de l'aménagement urbain** a des répercussions sur les décisions prises dans ces secteurs, car la perception de la ville s'en trouve biaisée et cela affecte également la culture professionnelle, générée en partie sur le lieu de travail. Dans l'administration béninoise en charge d'infrastructures et d'aménagement urbain comme dans le secteur privé et en politique, peu de femmes occupent les postes décisionnels (Président d'institutions ou de groupes politiques, Directeur général, Trésorier général et autres). Bien entendu, a priori, cela semble ne rien avoir avec le changement climatique. Et pourtant, un tel positionnement permet de mieux prendre en compte au niveau de ces secteurs les considérations d'ordre social, notamment du genre, liées aux effets du changement climatique. La perception de ces corps de métier nécessite une amélioration subséquente.

Dans le **secteur littoral**, les communautés qui ont accès à la mer développent des savoirs endogènes en rapport avec les rôles sociaux des hommes, des femmes et des enfants. Le contexte de changement climatique pourrait impacter négativement ou positivement ces communautés. La fréquence élevée des inondations, les marées hautes et l'intrusion d'eau saline affectent les activités des salicultrices (production de sel de cuisine). Les activités de maraîchage exercées essentiellement par les femmes sont impactées par les inondations et les eaux salines. Dans le domaine côtier, les personnes déplacées en raison de catastrophes ou les migrants constituent un groupe vulnérable dans les priorités politiques au Bénin.

Le **secteur du tourisme** a des rapports certains avec les missions du genre, la valorisation des savoirs endogènes et la facilitation des migrations humaines. L'acculturation en cours, qui consiste à délaissier les valeurs endogènes au profit de celles occidentales et par conséquent imiter les occidentaux ou citadins, représente un facteur clé de migration.

Dans le **secteur de la foresterie**, les artisans urbains et ruraux du bois, les transporteurs, les chasseurs, les commerçants de bois-énergie et bois d'œuvre et les commerçants de produits forestiers non ligneux sont plus vulnérables sur le plan socioéconomique par rapport à l'accessibilité aux ressources de base. Mais, sur le plan de l'accès aux services sociaux découlant de la biodiversité et de la foresterie, les femmes se révèlent plus vulnérables, puisque ce sont elles qui disposent du bois pour les nombreux besoins domestiques.

La répartition des tâches au niveau du ménage réserve aux femmes les travaux nobles de la cuisine et les obligations y associées. Il s'agit de la corvée de bois d'énergie. La vulnérabilité des mères de famille s'accroît avec la dégradation des forêts et la raréfaction des combustibles ligneux.

#### **2.4. Options prioritaires retenues pour la partie béninoise du bassin de la Volta**

Le tableau 3 met en exergue les options d'adaptation et d'atténuation identifiées.

Tableau 3: Principales options d'adaptation et d'atténuation spécifiques à la portion béninoise du bassin de la Volta

Secteur	Option d'adaptation	Option d'atténuation
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration et développement de la résilience des systèmes de production et de transformation agricole au changement climatique</li> <li>- Gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales</li> <li>- Conversion des pêcheurs en pisciculteurs et des poissonniers en maraîchers</li> <li>- Prévention et gestion des risques agricoles</li> <li>- Facilitation de l'accès aux terres par les femmes</li> <li>- Facilitation de l'accès équitable aux crédits agricoles</li> <li>- Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des techniques culturales améliorées dans le cadre de la production végétale.</li> <li>- Promotion des techniques de gestion de la fertilité des sols dans le cadre de la production végétale.</li> <li>- Promotion des aménagements hydro-agricoles.</li> </ul>
Ressources en eau et secteurs connexes utilisant l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'infrastructures résilientes aux changement climatique</li> <li>- Développement d'infrastructures de mobilisation durable des ressources en eau</li> <li>- Mobilisation et gestion durable des ressources en eau</li> <li>- Amélioration de la connaissance des ressources en eau</li> <li>- Construction et multiplication des points d'eau (forages, châteaux d'eau, etc...) pour en faciliter l'accès.</li> <li>- Poursuite des campagnes de reboisement et de protection des berges des plans et cours d'eau</li> <li>- Amélioration de la connaissance et la gestion des risques hydro-climatiques</li> <li>- Construction de digues de protection</li> <li>- Mise en œuvre d'un plan de draguage des lits des cours et plans d'eau</li> <li>- Aménagement des berges des cours d'eau</li> </ul>	

Source : PNA, 2022

Il ressort de ce tableau que les options retenues vont de la réalisation d'infrastructures au renforcement des capacités des acteurs en passant par l'installation de matériels et équipements puis la fourniture de services. Ces différentes options ne peuvent être mises en œuvre sans la participation du secteur privé aussi bien en tant que prestataire que bailleurs de fonds. Pour y parvenir, il faut mieux connaître les acteurs du secteur privé béninois.

### **III. CARTOGRAPHIE ET TYPOLOGIE DES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE AU BENIN**

---

Le secteur privé regroupe des organisations de tailles et de formes très diverses, allant de sociétés purement commerciales ayant pour unique but de créer de la valeur pour leurs actionnaires aux coopératives et entreprises sociales qu'elles soient formelles ou informelles. Depuis plusieurs décennies, il est admis que le secteur privé est l'espace où la croissance émergerait de façon durable, où des emplois à haute valeur ajoutée seraient créés<sup>11</sup>.

Le secteur privé informel regroupe l'ensemble des petits métiers et activités de production, de transformation, de transport, de commerce et de prestations de services qui évoluent en marge du secteur moderne. Ils ne tiennent pas une comptabilité. Ils n'entretiennent pas non plus de relations régulières avec les administrations fiscale et sociale. En revanche, les entreprises qui évoluent dans le cadre formel de l'économie sont recensées et identifiées dès leur création (inscription sur un registre d'immatriculation) et assujetties à un certain nombre d'obligations fiscales, sociales et douanières. Elles font l'objet d'un contrôle plus ou moins formel de la part des administrations de tutelle.

#### **3.1. Dynamique et structure du secteur privé béninois**

##### **3.1.1. Configuration de l'informel**

L'économie informelle au Bénin recouvre des réalités diverses : l'artisanat traditionnel, le commerce de rue, l'emploi non déclaré, la microentreprise, le travail à domicile, les prestations de services, les activités de transport, et la contrebande. Malgré son incapacité à développer et à transformer ses activités en des structures modernes, elle demeure néanmoins un secteur non négligeable avec la création de richesses suffisamment importantes pour participer à l'amélioration de la croissance économique et au renforcement de la valeur du PIB. L'informel a un apport significatif estimé en moyenne à 70% du PIB, entre 1999-2000, avant de passer à 60%, entre 2000 et 2015<sup>12</sup>.

Les caractéristiques de l'économie informelle analysées par l'INSAE dans les études menées de 2006 (Emicov 2006) à 2018 (ERI-ESI 2018) ont montré qu'elle représente la partie dominante dans la structure de l'économie nationale. Plus de neuf travailleurs sur dix, concernant la main d'œuvre active, y gagnent leur vie et neuf entreprises sur dix sont des Unités de Production Informelles (INSAE, 2019, 2017, 2010). Selon le RGPH 4, pratiquement 100 % du secteur primaire exerce dans l'informel. Dans le secteur secondaire, la part de l'informel est également très importante (environ 70%) alors qu'elle est de 49,5% dans le secteur tertiaire.<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> BAD (2019) : Etude sur l'environnement des affaires au Bénin

<sup>12</sup> UNAEIB et FES Bénin, 2021 (<http://library.fes.de/pdf-files/bueros/benin/18143-20210726.pdf>)

<sup>13</sup> BAD (2019) : Etude sur l'environnement des affaires au Bénin

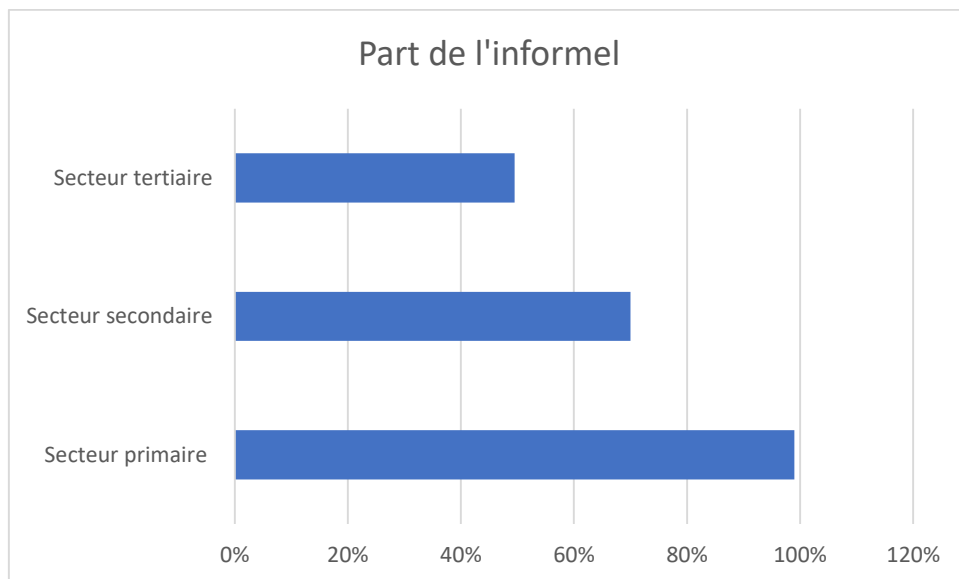


Figure 1: Part de l'informel dans l'économie béninoise

Source : BAD, 2019

Dans sa configuration, toutes les catégories d'agents économiques de toutes les couches sociales du pays se retrouvent dans le secteur informel. La population des travailleurs informels est fortement jeune et féminisée. Environ la moitié des entreprises informelles sont dirigées par des femmes.

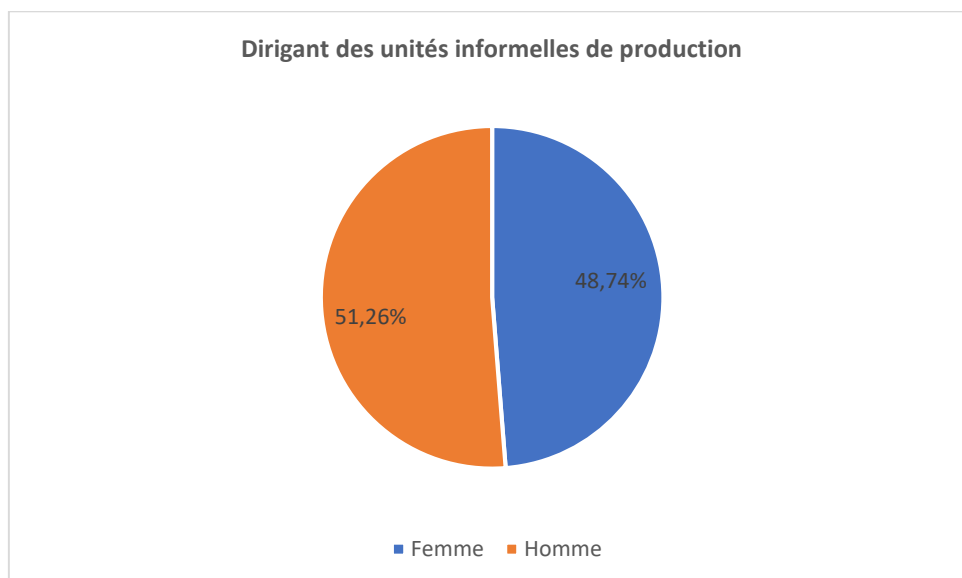


Figure 2: Sexo-spécificité des dirigeants des entreprises informelles

Source : UNAEIB, 2021<sup>14</sup>

<sup>14</sup> UNAEIB, 2021 : Document de Politique Nationale de l'Économie Informelle au Bénin, Fondation Friedrich Ebert, Cotonou, 108p.

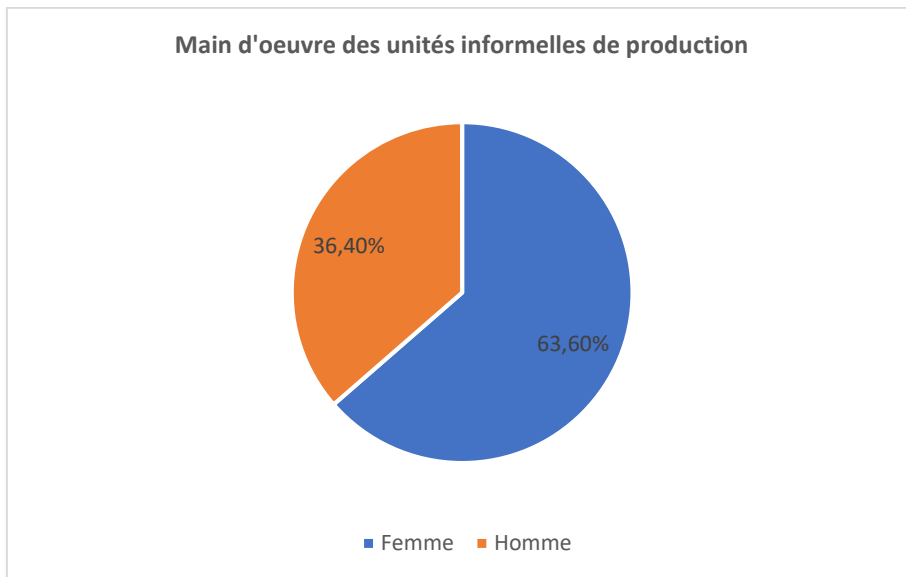


Figure 3: *Sexo-spécificité de la main d'œuvre des entreprises informelles*

Source : UNAEIB, 2021<sup>15</sup>

Les unités informelles de production se retrouvent en grande partie dans le commerce, la petite restauration, la transformation agro-alimentaire, les activités ambulantes et semi-sédentaires. Suivant les groupes d'âge, les jeunes béninois actifs âgés de 15 à 29 ans sont à 89,6% dans l'informel contre seulement 10,4% dans le formel (INSAE, 2017). On note également la présence des plus jeunes qui exercent majoritairement (83%) dans les filières d'aide-familiale.

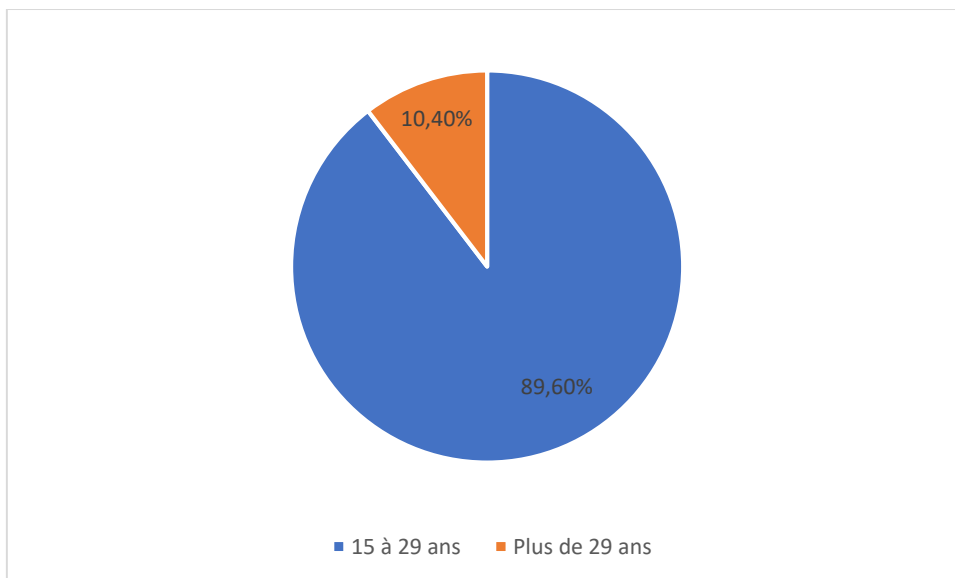


Figure 4: *Répartition des acteurs de l'informel par tranche d'âge*

Source : INSAE, 2016

<sup>15</sup> UNAEIB, 2021 : Document de Politique Nationale de l'Économie Informelle au Bénin, Fondation Friedrich Ebert, Cotonou, 108p.

Il existe une disparité relative selon le milieu. Ainsi, en milieu urbain, ce sont 98,1% d'unités économiques qui sont dans le secteur informel, alors qu'en milieu rural, ce secteur concentre 99,7% d'entreprises<sup>16</sup>.

Aussi, les activités informelles au Bénin se caractérisent-elles par : (i) de faibles investissements, à l'exception de ceux pratiqués dans l'immobilier et peut-être le transport routier de marchandises ; (ii) des stocks réduits au minimum, à l'exception de certaines activités commerciales de gros et de détail ; (iii) une très lente évolution des progrès technologiques ; (iv) une quasi-absence d'outils de gestion; (v) une faible productivité ; et (vi) l'absence apparente de barrières à l'entrée pour le commerce de certains produits et certaines activités artisanales de production de biens et de services.

Les difficultés auxquelles sont confrontées les entrepreneurs de l'informel sont : (i) le coût élevé des matières premières, des outils et équipements ; (ii) les difficultés d'approvisionnement ; (iii) le manque de formation ; (iv) la faible capacité financière ; (v) l'accès très difficile au crédit. Afin d'atténuer ces difficultés, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de facilitation de la formalisation des entreprises.

### 3.1.2. Configuration et dynamique du secteur privé formel

Bien que ne représentant qu'environ 2% du secteur privé selon le Recensement Général des Entreprises (2008), les entreprises du secteur formel ont connu un accroissement conséquent ces dernières années sans qu'on ne puisse dire avec précision si cela a un impact sur leur poids dans le secteur privé.

La figure n°5 montre la dynamique de création d'entreprise formelle au Bénin entre 2012 et 2021.

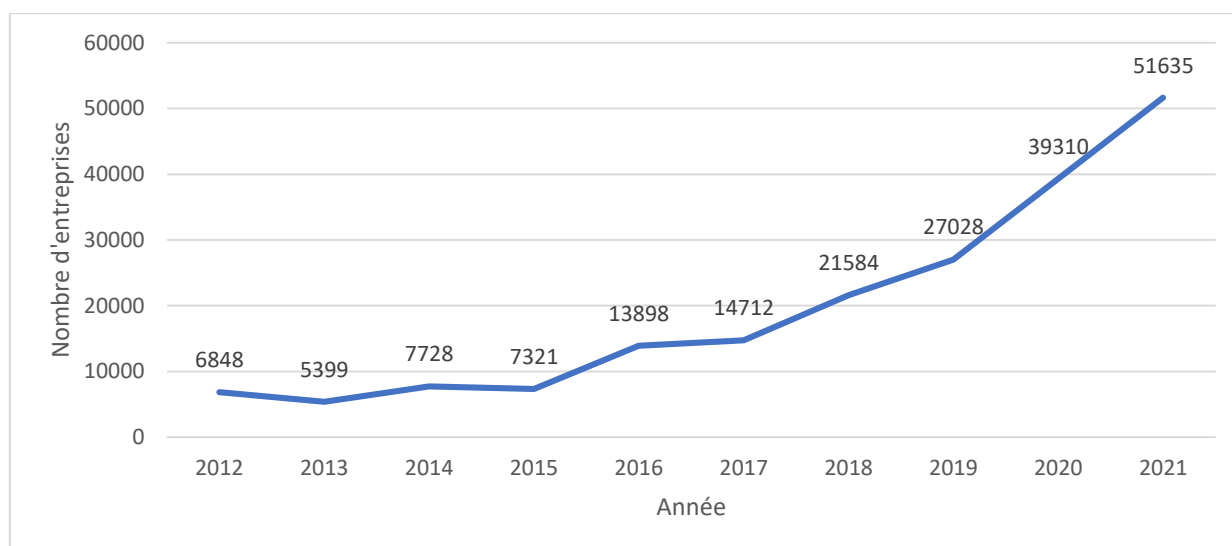


Figure 5: Tendence évolution création des entreprises formelles de 2012 à 2021

Source : Traitement des données de terrain, 2022

<sup>16</sup> BAD (2019) : Etude sur l'environnement des affaires au Bénin



La création des entreprises a amorcé depuis 2016 une croissance soutenue avec une progression moyenne annuelle de 6 353 (30,8%) passant de 13 898 à 51 635 en 2021, soit une hausse quinquennale de 37 737 (271,5%). Ces résultats remarquables sont imputables aux réformes menées par le Gouvernement, notamment la mise en place de la création d'entreprises en ligne<sup>17</sup> ; la gratuité du raccordement des PME/PMI à l'eau et à l'électricité ; l'exonération fiscale pour toute entreprise sur les 12 premiers mois d'activités ; la dématérialisation des services administratifs<sup>18</sup>.

Selon le recensement fait en 2021, le département de l'Atlantique ressort 1<sup>er</sup> en matière de création d'entreprises comme le montre la figure 6 ci-après.

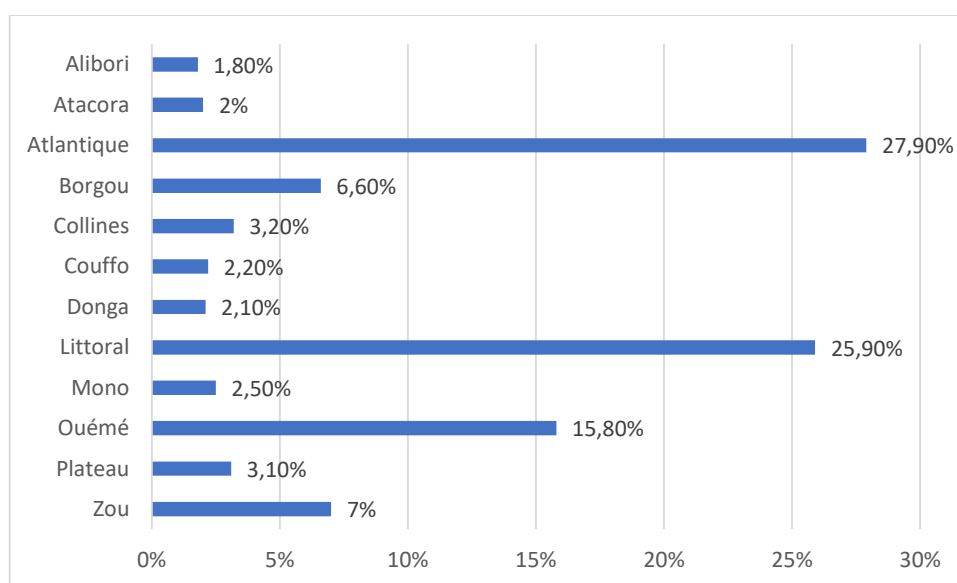


Figure 6: Répartition des entreprises créées par département en 2021

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Cette figure montre que les départements de l'Atacora et de la Donga pèsent respectivement pour 2,0% et 2,1% dans le nombre total d'entreprises créées au Bénin. Cela suppose que le secteur privé n'est pas développé dans ces départements qui abritent la portion béninoise du bassin de la Volta. Ces deux départements font pourtant plus de 27 % de la superficie du Bénin. L'absence d'entreprise dans cette partie du Bénin se justifie par :

- l'environnement économique local (peu attractif) ;
- l'accessibilité du site ;
- le niveau local d'équipements publics ; et
- les éléments relatifs aux coûts de transport.

En 2021, en termes de poids, le secteur tertiaire 86,2% ressort 1<sup>er</sup>, suivi du secteur secondaire 11,1% et secteur primaire 2,6% (APIEX, 2022, p. 5).

L'analyse de la configuration juridique de ces entreprises permet d'obtenir les résultats présentés dans la figure 7 ci-dessous.

<sup>17</sup> monentreprise.bj

<sup>18</sup> servicepublic.bj

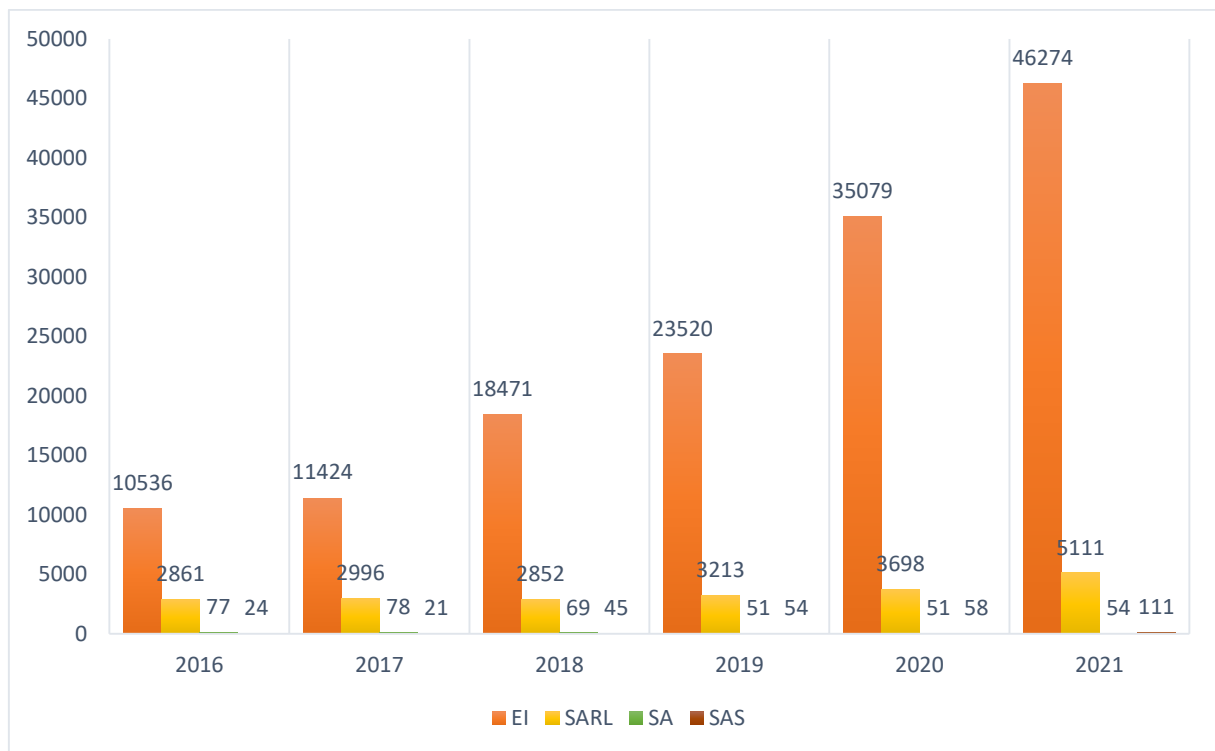


Figure 7: Evolution annuelle du nombre d'entreprises créées par statut juridique sur la période 2016 - 2021

Source : APIEX, Mars 2022, p. 5

En 2021, les entreprises créées sont beaucoup plus les **Entreprises Individuelles** (89.6%) suivies des **Sociétés à Responsabilité Limitée** (9.9%). Ensuite viennent les **Sociétés par Actions Simplifiées** (0.2%) et les **Sociétés Anonymes** (0.1%). On note par conséquent un engouement des entrepreneurs béninois vers les formes d'entreprise les plus flexibles.

### 3.2. Organisation des acteurs du secteur privé béninois

Les acteurs du secteur privé évoluent dans un environnement institutionnel très foisonnant et assez dynamique, notamment sous forme de groupe de défense de leurs intérêts professionnels. On dénombre plus d'une centaine de fédérations et d'associations professionnelles d'entrepreneurs tout secteur confondu. Il existe des organisations professionnelles par filière d'activités et des fédérations faitières. Les acteurs du secteur privé béninois sont organisés conformément aux textes en vigueur (loi n°92-022<sup>19</sup> ; loi n°2016-17<sup>20</sup> ; loi n°2020-24<sup>21</sup>). Trois niveaux d'organisation ont été identifiés : les structures faitières, les associations et les unités économiques ou entreprises. La figure 8 suivante présente l'organisation des acteurs du secteur privé au Bénin.

<sup>19</sup> Loi portant institution d'une Chambre de Commerce et d'Industrie en République du Bénin

<sup>20</sup> Loi portant création des Chambres d'agriculture en République du Bénin

<sup>21</sup> Loi portant création de la Chambre des métiers de l'artisanat du Bénin

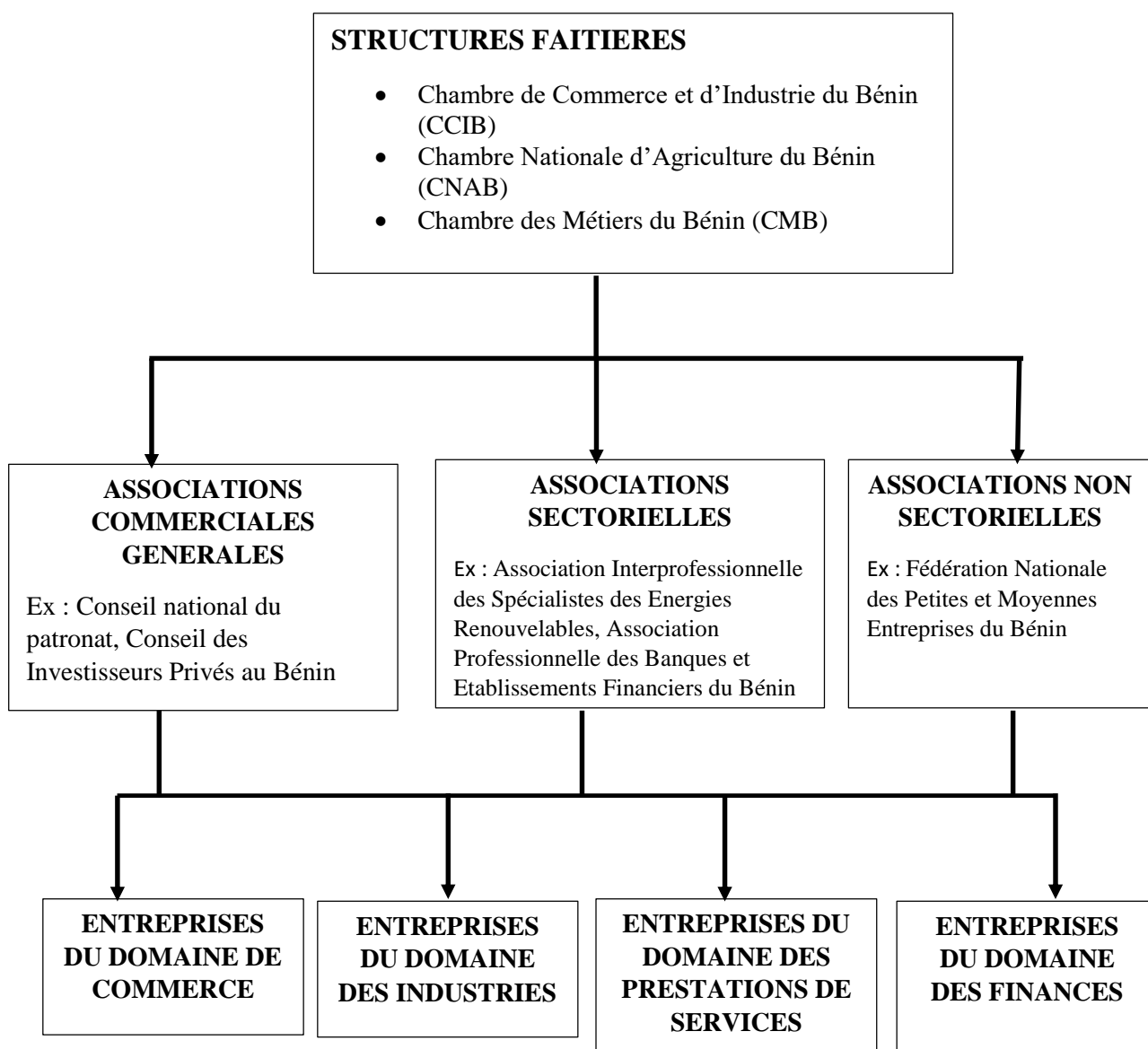


Figure 8: Organisation des acteurs du secteur privé au Bénin

Source : Traitement des données de terrain, 2022

### 3.2.1. Les structures faitières

Il s'agit de :

#### i) La Chambre de Commerce et d'industrie du Bénin (CCIB)

Selon la loi n°92-022 du 6 août 1992 créant la CCIB et conformément aux dispositions statutaires la régissant, toutes les entreprises créées sont systématiquement membres de l'institution consulaire si elles exercent dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des prestations de Services.

La CCIB assure la représentation, la protection, et la promotion des intérêts communs des Opérateurs Economiques de la République du Bénin dans les domaines du Commerce,

l'Industrie et des Prestations de services. Elle fournit aux opérateurs économiques et autres investisseurs, l'assistance documentaire, toutes informations sur le droit applicable en République du Bénin et les renseignements sur les zones économiques et les zones franches.

La CCIB met en œuvre toutes actions destinées à contribuer au développement des activités des opérateurs économiques dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des prestations des services, et encourage notamment la création des organismes, groupements ou associations professionnels en vue de promouvoir lesdites activités. Elle peut recevoir délégation des autorités compétentes pour gérer tous organismes ou ouvrages publics, délivrer ou authentifier les certificats d'origine ou autres documents accompagnant des marchandises à l'exportation. Elle est consultée sur les politiques et programmes de l'Etat dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des prestations des services.

#### **ii) La Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB)**

La CNAB a une mission de représentation et une mission d'intervention. Sur le plan de la représentation, la CNAB a pour mission de transmettre et de faire connaître aux autorités publiques, les préoccupations, les avis de la profession, sur des questions d'intérêt agricole d'une part, et d'autre part, de faire connaître aux Agriculteurs, Éleveurs, Pêcheurs et Exploitants forestiers, les politiques et stratégies envisagées par les pouvoirs publics. Par contre, la mission d'intervention de la CNAB s'exerce à travers des actions d'appui-conseil, de formation, d'informations, de structuration et de création des services ou entreprises d'intérêt agricole. Il s'agit notamment des actions de promotion des professionnels du métier et des actions de soutien aux organisations / entreprises agricoles au Bénin.

#### **iii) La Chambre des Métiers du Bénin (CMB)**

La CMB est l'organe représentatif des intérêts généraux des acteurs aux niveaux local, départemental et national. Elle regroupe les artisans, les ouvriers-artisans, les maîtres-artisans, les tâcherons, les apprentis, les aides familiaux et les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle assure une mission de formation, de conseil, d'accompagnement, d'identification et d'immatriculation, des entreprises artisanales et de représentation auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et autres institutions.

### **3.2.2. Les associations**

Elles regroupent les organisations patronales et les organisations sectorielles ou non.

#### **3.2.2.1 les organisations patronales**

Ce sont des regroupements de patrons d'entreprises. Il s'agit de :

- **Le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB)**

Le CNPB a pour vision de faire du patronat béninois un instrument de dialogue, de mobilisation des opérateurs économiques et de défense de leurs intérêts, en vue de promouvoir une économie nationale prospère et compétitive. Le CNPB a pour mission de/d' :

- ✓ encourager la création de richesses en favorisant l'entrepreneuriat et les initiatives privées ;
- ✓ soutenir les entreprises et les accompagner dans tous les domaines qui touchent à leur vie et à leur développement : droit du travail, fiscalité, formation, environnement, emploi des jeunes, etc. ;
- ✓ améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises ;
- ✓ participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques économiques et sociales du Bénin ;
- ✓ entretenir, enrichir et renforcer le dialogue social ;
- ✓ dynamiser le partenariat public-privé, en République du Bénin ;
- ✓ contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD8.

- **La Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB)**

La mission de la CONEB est le développement de l'Entreprise comme moteur de création de richesses et d'emplois productifs durables. Son fonctionnement est axé sur l'appropriation et la pratique du mode de gouvernance participative qui se caractérise par la subsidiarité, la solidarité, la coopération, la justice, le sens des valeurs et le savoir-faire.

- **Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB)**

Les objectifs du CIPB sont en rapport étroit avec l'activité et les préoccupations des membres, ainsi que l'environnement des affaires au Bénin. Ses interventions couvrent les domaines d'action suivants :

- ✓ promotion de la bonne gouvernance ;
- ✓ adaptation des ressources humaines au monde du travail ;
- ✓ réforme de la fiscalité avec un accent sur le secteur de l'informel ;
- ✓ optimisation des ressources locales.

Le CIPB apporte à l'Etat la vision du Secteur Privé pour promouvoir un espace favorable à l'investissement et à l'emploi.

### **3.2.2.2 Les associations sectorielles**

Les associations sectorielles sont des groupements professionnels regroupant les acteurs d'un même secteur. Il existe plusieurs associations sectorielles des acteurs du secteur privé. Certaines sont rattachées à la CCIB, d'autre à la CNAB ou à la CMB. Il faut noter que certaines d'entre elles ne sont rattachées à aucune faitière.

Au nombre des associations sectorielles identifiées sur le terrain, nous pouvons citer :

- l'Association des Industries du Bâtiment du Bénin (AI2B) ;
- l'Association des Producteurs de Ciment du Bénin (APCB) ;
- l'Association des Promoteurs de Carrières et Mines (APCM) ;

- l'Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER) ;
- l'Association Nationale des Industries du Bénin (ASNIB) ;
- le Conseil National des Egreneurs du Bénin (CNE) ;
- la Coopérative des Entreprises de Transformation d'Ananas du Bénin (CERAB) ;
- le Conseil National des Transformateurs de Cajou (CNTC) ;
- le Groupement des Industriels du Bénin (GIB) ;
- Etc.

### **1.2.2.3 Les Associations non sectorielles**

Plusieurs associations non sectorielles ont été identifiées. Il s'agit entre autres de la fédération des femmes entrepreneures et femme d'affaires du Bénin, la fédération des jeunes chefs d'entreprises du Bénin, la fédération nationale des petites et moyennes entreprises

- **La Fédération des femmes entrepreneures et femmes d'affaires du Bénin (FEFA)**

La FEFA est une plateforme dédiée au renforcement de la capacité des femmes du secteur privé à contribuer au développement du Bénin et à l'intégration économique régionale. Elle joue un rôle de catalyseur dans l'accroissement du volume de commerce national, intra africain et du commerce mondial. La FEFA a mis en place une politique d'accompagnement et de plaidoyer pour :

- l'amélioration et le renforcement des compétences et des capacités des Femmes Entrepreneures et Femmes d'Affaires ; et
- la promotion d'un environnement des affaires propice aux femmes d'affaires et femmes entrepreneures du Bénin

C'est une association issue d'une initiative de la CEDEAO et présente dans tous les Etats membres.

- **La Fédération des jeunes chefs d'entreprise du Bénin (FEJEC)**

La FEJEC est organisation créée en 2011 et membre du Cadre de dialogue intra-secteur privé. Ses missions s'articulent autour de l'entraide, la promotion de l'entrepreneuriat jeunes, l'encadrement et le financement des jeunes porteurs de projets, la recherche de partenariats, la subvention et le conseil en création d'entreprise.

- **La Fédération nationale des petites et moyennes entreprises (FENA-PME)**

Créée en 2010, la FENA-PME a pour mission de fédérer les efforts des membres pour constituer une force vis-à-vis de l'Etat en vue de l'effectivité du dialogue public-privé. Il s'agit de façon spécifique de/d' :

- unir en une fédération les groupements interprofessionnels actifs des PME-PMI ;
- coordonner les actions de ses membres en matière de législation, fiscalisation de formation et de promotion des entreprises ;

- défendre un environnement administratif, fiscal et économique favorable au développement des PME-PMI ;
- susciter la création et la mise en place de tout instrument de financement innovant pour les PME-PMI ;
- assurer la représentation des PME-PMI auprès des autorités gouvernementales, des centrales syndicales, des travailleurs des organismes à vocation socio-économique, des institutions et organisations internationales.

### 3.2.3. Les unités économiques/entreprises

Les entreprises se caractérisent par une grande diversité qui conduit à opérer de multiples classifications. Les principaux critères utilisés sont :

- la taille des entreprises (chiffre d'affaires et effectif d'employés) ;
- les critères économiques (secteur primaire, secteur secondaire, secteur tertiaire) ;
- la forme juridique.

#### 3.2.3.1. Classification selon la taille

Suivant les critères de taille de la DGI<sup>22</sup>, les micro, petites et moyenne entreprises (MPME) sont fortement majoritaires avec 97,3% des entreprises et abritent la plupart des emplois disponibles dans le secteur privé (62,2%) avec cependant une faible part du chiffre d'affaires qui est seulement de 24,2% pour 20,0% de valeur ajoutée (Tableau 4). Il apparait clairement que l'évolution du chiffre d'affaires est positivement corrélée avec la taille de l'entreprise. Cette situation s'explique par la forte corrélation positive entre la qualité des services et la taille de l'entreprise, induisant ainsi d'une part l'augmentation de la demande et d'autre part l'augmentation des prix des produits et par ricochet du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Tableau 4: Caractéristiques des entreprises suivant leur taille

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Part (%)	Effectif des employés	Part (%)	Chiffres d'affaires (en CFA)	Part (%)
Micro entreprise	4 058	51,2	6 874	14,8	30 823 907 073	1,6
Petite entreprise	1 615	20,4	4 706	10,1	52 070 802 433	2,6
Entreprise moyenne	2 032	25,7	17 309	37,3	397 750 251 857	20,1
Grande entreprise	214	2,7	17 576	37,8	1 501 975 779 421	75,8
<b>TOTAL</b>	<b>7 919</b>	<b>100,0</b>	<b>46 465</b>	<b>100,0</b>	<b>1 982 620 740 784</b>	<b>100,0</b>

Source INSAE, 2020

<sup>22</sup> Suivant le critère de la Direction Générale des Impôts (DGI), est dit micro entreprise une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 0 et 20 millions. Celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 20 millions, mais reste inférieur à 50 millions sont considérées comme de petites entreprises et lorsque le chiffre d'affaires est dans la tranche de 50 à 500 millions l'entreprise est dite de taille moyenne.

### 3.2.3.2. Classification selon les critères économiques

Les données recueillies par l'INSAE en 2017 sur un échantillon représentatif de 7974 entreprises exerçant dans le secteur formel et réparti sur tout le territoire béninois, indiquent une prédominance des entreprises de commerces (47,3%), suivi des entreprises de services divers (29,8%), de construction (13,7%), des industries (5%), d'hébergement et de restauration (3,9%). Les entreprises intervenant dans l'agriculture, la pêche, l'élevage et la sylviculture ne représentent que 0,4% du secteur privé formel. En 2021, les entreprises créées dans le secteur de l'eau ne représentent que 0,07 %. Etant le secteur le plus fourni en entreprise formelle, le secteur du commerce est composé de détaillants et de distributeurs qui sont des entreprises exportatrices (dont 71% sont du secteur agricole) et importatrices (dont 79% sont du secteur manufacturier : transformation des biens, mais aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance). Le tableau 5 présente l'évolution des entreprises créées dans le secteur primaire de 2016 à 2021.

Tableau 5: Dynamique de création d'entreprises dans le secteur primaire de 2016 à 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur primaire</b>	<b>298</b>	<b>203</b>	<b>345</b>	<b>458</b>	<b>870</b>	<b>1364</b>
Culture de céréales, autres fruits et coton	129	104	236	262	395	677
Elevage	78	43	66	101	272	399
Agropastorale	2	2	9	13	42	115
Maraîchage	8	6	12	25	82	81
Sylviculture	40	30	15	31	44	47
Pêche, Pisciculture, Aquaculture	41	18	7	26	35	45

Source : APIeX, 2022

En 2021, le nombre d'entreprises créées dans le **secteur primaire** représente 2,6% du total et est influencé par les entreprises de culture de céréales, de fruits et de coton 49,6% ; de l'élevage 29,3% et de l'agropastorale 8,4%. En glissement quinquennal, le secteur primaire a progressé de 571,9% en comparaison aux données enregistrées en 2016. Cette évolution notable dans le secteur primaire est en lien avec la réalisation des actions du PAG 2016-2021, dont la création des pôles régionaux de développement agricole et la promotion des unités de transformation. Cette progression est toutefois moins importante dans le secteur secondaire comme l'indique le tableau 6 suivant.

Tableau 6: Dynamique de création d'entreprises dans le secteur secondaire de 2016 à 2021

0	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur secondaire</b>	<b>2 382</b>	<b>2 011</b>	<b>1 702</b>	<b>1 962</b>	<b>3 654</b>	<b>5 754</b>
Construction	1 469	1 250	909	1 038	1 670	2 469
Agroalimentaire	175	213	221	246	792	1 356
Artisanat	80	70	116	105	287	472
Industries d'impression	173	108	126	152	197	295



0	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur secondaire</b>	<b>2 382</b>	<b>2 011</b>	<b>1 702</b>	<b>1 962</b>	<b>3 654</b>	<b>5 754</b>
Industrie de bois	160	100	89	89	175	284
Réparation et installation	115	83	112	136	154	251
Industries des ouvrages de métaux	95	66	53	58	149	241
Industries chimiques	18	22	17	21	64	101
Electricité et gaz	9	16	3	10	40	79
Industries de gestion de déchets	60	29	20	54	47	65
Eau et assainissement	10	17	7	22	25	35
Industries d'extraction	7	6	6	6	10	33
Industries de préfabriqués	4	10	3	6	14	26
Industries de textile	1	6	1	4	14	18
Autres industries manufacturières	4	12	13	13	11	15
Autres industries	2	3	6	2	5	14

Source : APIeX, 2022

Les entreprises du **secteur secondaire** créées en 2021 sont estimées à 11,1 %. On constate dans ce secteur, la prépondérance des entreprises de construction 42,9% ; de l'agroalimentaire 23.6% et de l'artisanat 8.2%. En glissement quinquennal, le secteur secondaire affiche une hausse de 186,1% par rapport au nombre d'entreprises créées en 2016. De la même manière, en rythme annuel, comparé au nombre d'entreprises enregistrées en 2020, le secteur secondaire a connu une progression de 57,5%. Cette évolution est en relation avec la mise en œuvre des grands chantiers du Gouvernement en matière d'énergie, de mines et d'infrastructures.

Le nombre d'entreprises créées dans le **secteur tertiaire** est de 44 517 en 2021. Il représente 86,2% des entreprises créées et est influencé par les entreprises de commerce (57%) ; de la télécommunication et du numérique (29,1%) et de prestations intellectuelles (3%).

Tableau 7: Dynamique de création d'entreprises dans le secteur tertiaire de 2016 à 2021

0	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>11 218</b>	<b>12 498</b>	<b>19 537</b>	<b>24 608</b>	<b>34 786</b>	<b>44 517</b>
Commerce	7 884	8 400	12 915	14 261	18 562	25 378
Télécommunication et numérique	531	1 107	2 052	4 722	10 300	12 952
Prestations intellectuelles	547	512	480	504	1 038	1 353
Commerce et réparation d'auto-moto	171	132	165	127	691	1 105
Services personnels	230	624	2 114	3 114	2 135	677
Immobilier	126	180	208	272	366	508
Hébergement et Restauration	460	372	324	280	288	506
Transport et entreposage	231	295	340	257	337	446
Evènements, loisirs et sports	149	111	114	164	198	346
Sécurité et entretien	213	162	164	166	188	285
Santé et action sociale	216	156	159	121	109	266

0	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>11 218</b>	<b>12 498</b>	<b>19 537</b>	<b>24 608</b>	<b>34 786</b>	<b>44 517</b>
Education	110	120	97	161	173	198
Location et location-Bail	146	111	127	176	118	173
Autres activités de services	109	38	50	43	76	103
Finance et assurance	57	68	73	60	62	87
Activités de soutien aux entreprises	9	72	118	125	82	44
Autres services	29	38	37	55	63	90

Source : APIeX, 2022

Il ressort de ce tableau que le secteur tertiaire a progressé de 256,2% en comparaison aux chiffres enregistrés en 2016. Cette évolution est en rapport avec les grands travaux du PAG 2016-2021 notamment la dynamisation et la modernisation de l'administration, l'utilisation des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation.

### 3.2.3.3. Classification selon la forme juridique

Selon la forme juridique, le secteur privé au Bénin est classifié en 10 catégories : les entreprises individuelles (EI), les sociétés à responsabilité limitée (SARL), des sociétés anonymes (SA), les sociétés de fait, les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation, les groupements d'intérêt économique, les coopératives et les entreprises non déclarées (ou informelles sur lesquelles il n'existe pas de chiffre fiable). Les données recueillies auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) font état d'une moyenne de 7000 entreprises créées par an sur la période de 2008 à 2015 (INSAE, 2018). L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIeX) indique que près de 22 000 entreprises ont été créées au Bénin à fin septembre 2019, avec une hausse de 18% par rapport à 2018.

De manière générale, l'initiative individuelle prédomine dans la création d'entreprises. En effet, de 2016 à 2021, la grande majorité des unités économiques du secteur privé sont des entreprises individuelles (87,15%), suivi des SARL (12,43%), et des SA (0,23%), confirmant d'une part, les résultats du RGE2. L'ensemble des autres unités économiques ne représentaient que 0,19% du secteur privé (Figure 9).

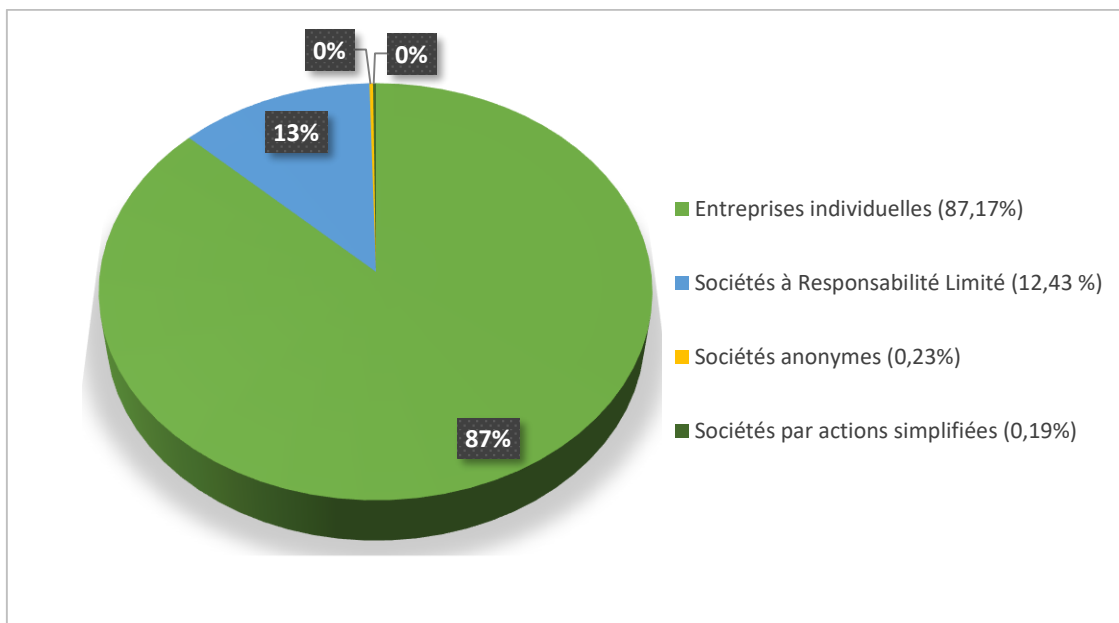


Figure 9: Répartition des unités économiques créées au Bénin de 2016 à 2021

Source : APIEx, 2022

On note un engouement des entrepreneurs vers les établissements et les SARL. Les raisons évoquées sont la flexibilité et la simplicité de fonctionnement de ces formes d'entreprises. Cependant, les données ne renseignent pas sur le nombre d'entreprises ayant fermé par an ; ce qui rend difficile l'estimation du nombre total d'entreprises effectivement en activités depuis le RGE2.

### 3.2.4. Genre et secteur privé formel au Bénin

La prédominance masculine s'observe profondément dans le secteur privé formel au Bénin. En effet, en 2008 (RGE 2), 54 % des chefs d'entreprises sont des hommes.

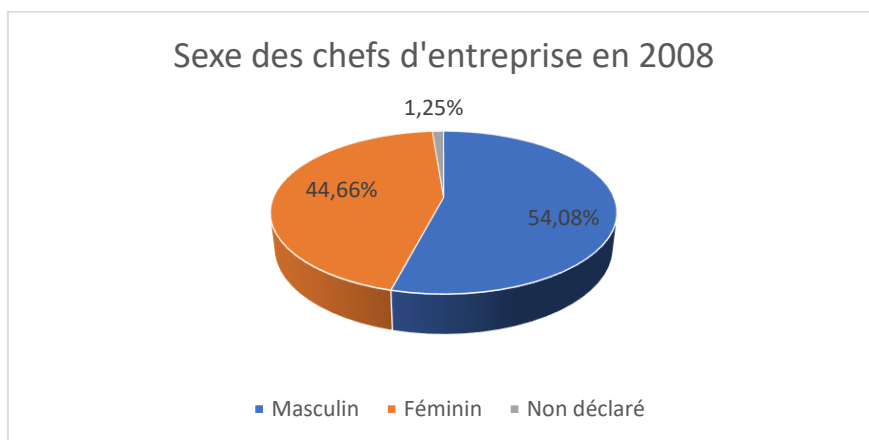


Figure 10: Sexe des chefs d'entreprise en 2008

Source : RGE2, 2008

Il existe une disparité entre les secteurs, avec une hégémonie masculine plus marquée au niveau des BTP (97,0%), de l'industrie (94,7%), de l'agriculture (92,3%) et des TIC (86,1%).

En 2018, les chefs d'entreprise de sexe féminin sont plus présents dans les services d'hôtels, bars et restaurants où 72,8% des unités économiques du secteur appartiennent aux femmes. Elles sont aussi actives dans des branches d'activité telles que le commerce (43,9%) et les services personnels divers (31,6%). Cependant, la gente féminine est toujours moins représentée dans les activités des bâtiments et travaux publics où seules 1,9% des propriétaires du secteur sont des femmes.

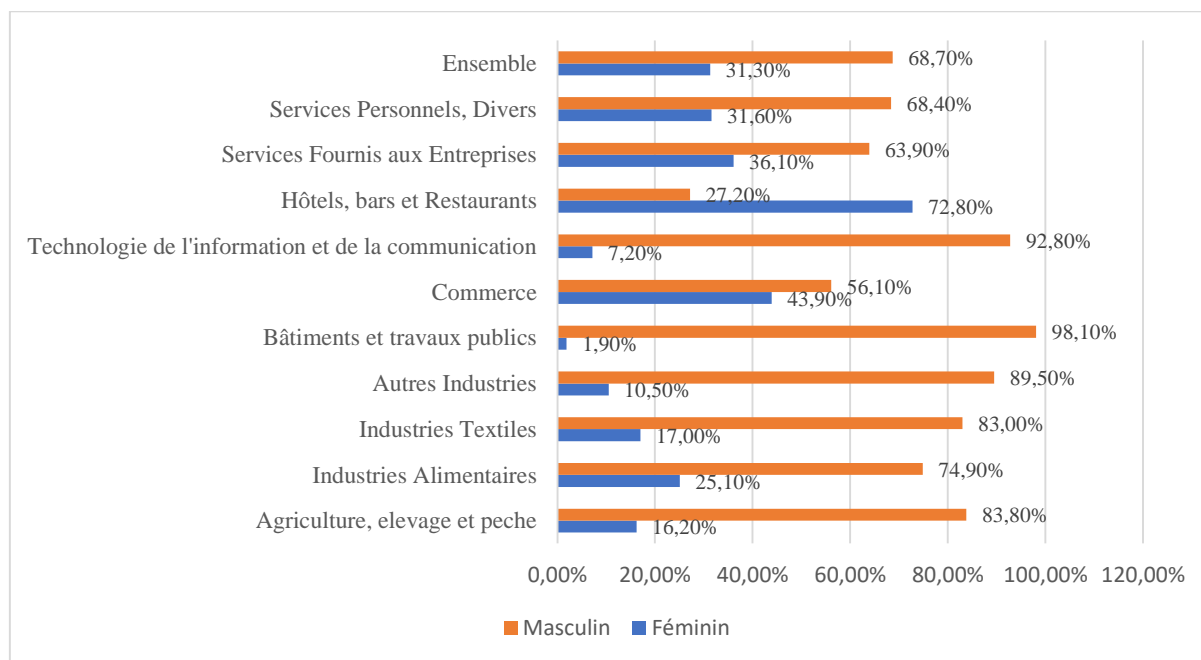


Figure 11: Répartition des chefs d'entreprise par branche d'activités selon le sexe

Source : INStAD, 2018 et enquête terrain, 2022

La répartition des propriétaires des unités économiques selon le genre et la taille de l'entreprise décèle quelques disparités. Pour tous les types d'entreprises, les unités économiques appartiennent en grande partie à des hommes. Les femmes sont plus présentes dans les micro-entreprises (27,10 %) que dans les grandes entreprises (10,70%).

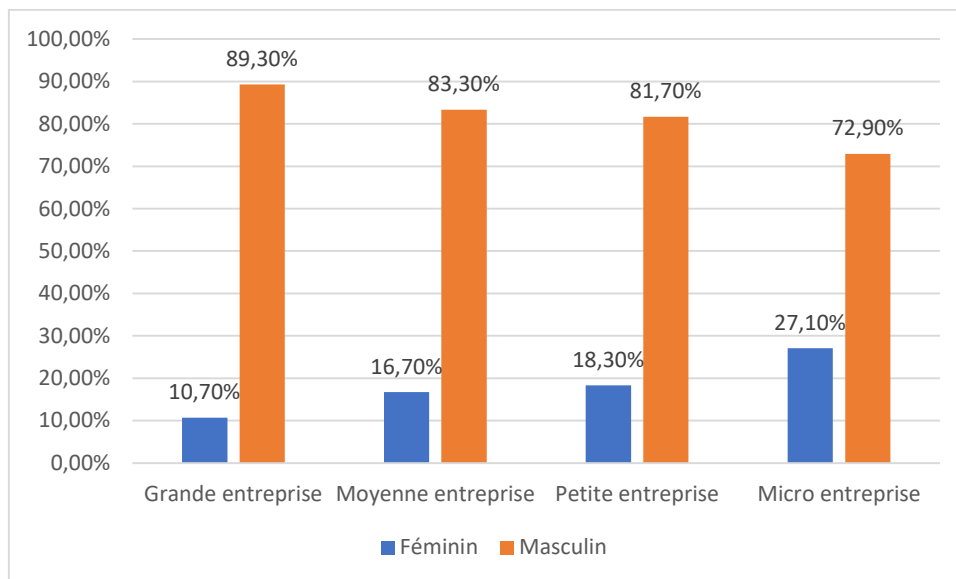


Figure 12: Répartition des chefs d'entreprise selon le sexe par taille de leurs entreprises

Source : INStAD, 2018 et enquête terrain, 2022

Il ressort de cette figure qu'au fur et à mesure que la taille de l'entreprise augmente, la présence de femme diminue.

### 3.3. Typologie formelle des acteurs du secteur privé suivant leurs secteurs d'intervention

De plus en plus, l'intérêt du secteur privé d'investir dans des segments productifs de l'économie béninoise se fait remarquer. Le Bénin enregistre des progrès remarquables dans le domaine des investissements lourds. Plusieurs segments de l'économie sont aujourd'hui convoités par les multinationales qui se tournent de plus en plus vers des investissements structurants.

Le premier pôle d'intérêt de ces grands groupes est le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Mais à côté des hôtels, le Bénin a aussi connu d'autres types d'investissements privés notamment dans le domaine portuaire. Le secteur cimentier n'est pas resté en marge de la convoitise des investisseurs privés. Viennent ensuite les investissements structurants dans les secteurs tels que : les banques et assurances, les télécommunications, les BTP, les infrastructures pétrolières, l'aviation, le commerce international, le télémarketing.

En somme, les entreprises béninoises opèrent dans une douzaine de secteurs. Elles sont moins présentes dans certains secteurs (automobile, télémarketing, ...) que d'autres (BTP, Boissons, ...). Dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et du changement climatique, soixante-neuf (69) entreprises ont été identifiées.

Tableau 8: Liste des entreprises intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et du changement climatique au Bénin

N°	Entreprise	Contact
1	ACEP INGENIEURS CONSEILS	21 35 41 21 & 67 05 71 23 & 65 00 20 61
2	ACI	95956769 & 21 33 78 52
3	ADEQUAT	94547665 / 97132491
4	AGETUR BENIN	21 30 51 10

N°	Entreprise	Contact
5	AGIRE Sarl	21385737 / 97080608
6	AMEN ENTREPRISE SARL	95969245
7	AML	21 30 19 81
8	AYA SERVICES Sarl	97094897
9	BAOBAB Sarl	21 03 78 85 / 97 60 31 23
10	BATIMEX INTERNATIONAL Sarl	95055562 / 97569687
11	BAWOO SARL	97720205
12	BENCHEIKH EL HOCINE	95 95 76 07 & 91 65 44 44
13	BH ENTREPRISE	95 95 76 07/95 45 40 50
14	BONES GROUPE	95686363 / 97166061
15	Brain Storm Group Sarl	97871000 / 95566061
16	CABZ Sarl	95846901
17	CEMATEC BENIN	95 78 81 95
18	CERCLE D'INGENIERIE RURALE ET MAITRISE DE L'EAU DU BENIN	94 97 83 35 & 63 15 67 68
19	CESA	95454095 / 97393298
20	CeSAD - AFRIQUE	96020631 / 95953824
21	CETEC Sarl	21149155 / 97972535
22	CHABOUD Sarl	21324978 / 95959960
23	CHANTIERS D'AFRIQUE ET EQUIPEMENTS	97070960
24	CLIMATEL	21 39 31 39
25	CNC-BTP	21352038 / 95060534
26	COLAS BENIN	21 30 11 44 & 21 30 48 92
27	CTEP BTP	97 12 47 61
28	DELTA TRANSACTIONS Sarl	97767508 / 65389215
29	DYJESCK SA	21331311 / 97384641
30	EBELECT Sarl	95229222 / 96477922
31	ENERDAS INGENIERIE	21 30 14 90 & 21 30 01 40
32	FEDOL TRIANGLE	21031014 / 64000079
33	FORAG	21 31 41 30 / 21 31 05 59
34	Foratec SARL	21 36 17 82
35	FOX INTERNATIONAL Sarl	21317191 / 97338888
36	GAMA GROUPE SARL	97691350 / 64822122
37	GBETONDJI & COMPANY Sarl	21304079 / 95407919
38	GID	97755399
39	HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY	95959585
40	HORSE SARL	60 40 61 15
41	HYDRO GENIE	66 83 12 67
42	HYDRO SPARK SARL	95 57 21 26
43	HYDROCHEM BENIN	21 35 04 20 & 21 35 08 46
44	IBT/INTERNATIONAL BUILDING & TRADE	21 03 16 87 & 95 96 49 00

N°	Entreprise	Contact
45	MAPCOM TECHNOLOGIES	21374995 / 95279801
46	NDC GROUP	21338109 / 97122271
47	Nestle Marine Drilling Ltd.	67 56 64 55
48	OBB-TP Sarl	95285350 / 97225076
49	OFMAS INTERNATIONAL	21174245
50	PEPINO Sarl	95953187 / 97677486
51	PERO GROUPE	97765822
52	RCB	97485718
53	REA CTP	21 31 28 66 & 21 31 86 00
54	SADAH	21 30 24 21
55	SAPE-BENIN SARL	96 12 97 97 & 60 52 22 22
56	SCACU Sarl	21339531 / 95062476
57	SCTT Sarl	97324992
58	SEFODI Sarl	21320894/ 97312210
59	SEQUENCE SARL	95962762
60	SETEM -BENIN	21 36 02 25
61	SHIVIN FORAGES	67 86 99 99 & 65 30 99 99
62	SIG SARL	97 75 72 77 & 95 54 88 45
63	SOBEC-BTP Sarl	97092012
64	SOCIETE ICEBERG GROUP/SIG	97 75 72 77 & 95 54 88 45
65	SOCIETE INTERNATIONALE DE FORAGE ET DIVERS	96 23 46 42
66	SOGEC PLUS	97175265 / 95954445
67	TAMIEL	95953302 / 97511636
68	VICO Sarl	21334050 / 95058685
69	WACSA	67 44 44 29

Source : Traitement de données de terrain, 2022.

Ces entreprises n'interviennent pratiquement pas dans la partie béninoise du bassin de la Volta. Toutefois, certaines d'entre elles sont prêtes à y intervenir si les conditions sont favorables (existence de marchés, possibilité de faire des profits).

En plus de ces entreprises, des structures hôtelières ont été identifiées et classées dans la catégorie des grands consommateurs d'eau.

Tableau 9: Structures hôtelières identifiées dans les départements de l'Atacora-Donga ou ayant une connexion avec la partie béninoise du bassin de la Volta

N°	Structures hôtelières	Contact
1	Azalaï Hôtel	21 31 72 00
2	Novotel Horischa	21 30 56 62
3	Hôtel IBIS	21 30 56 77
4	Golden Tulip Le diplomate	21 30 02 00
5	Nobila Airport Hôtel	21 30 42 52

N°	Structures hôtelières	Contact
6	Paradisias Hôtel	94 46 28 28
7	Sun Beach Hôtel	21 30 26 90
8	Bénin Royal Hôtel	65 89 89 89
9	Soluxe Hôtel	
10	Totora	62 23 62 52
11	Tata Somba	23 82 11 24
12	Nanto (ex-Bourgogne)	69 89 01 21
13	La montagne	65 69 69 39
14	Kaba	95 82 39 87
15	Résidence palais Somba	96 30 57 94
16	Le Bélier	97 18 64 96
17	HÔTEL MAWULE	94 73 25 25
18	Benin Hotel Tanekas	95 98 86 87 ou 96 40 05 45
19	Bellevue	97 11 30 17
20	Baobab Tanguiéta	97 44 09 36
21	Appartement de Tanguiéta	90 25 86 75
22	Hotel Yakti Tanguieta	66199486
23	Résidence Tichani Club	97 88 65 60
24	Hôtel de la Donga	23 61 38 51
25	Hôtel Atacora	64 29 35 35

Source : Traitement de données de terrain, 2022.

Qu'elles soient hôtelières ou non, les entreprises qui ont leur siège et qui opèrent dans le bassin de la Volta sont de petite taille avec un chiffre d'affaires annuel dépassant rarement trente millions (30 000 000 F CFA) francs. Elles sont presque toutes sous le régime TPS (taxe professionnelle synthétique) au niveau de la direction générale des impôts. Il s'agit de micro-entreprises, conformément à la loi n° 2020-03 du 20 mars 2020, portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin<sup>23</sup>. Elles interviennent pour la plupart dans les branches d'activités du secteur primaire : i) Culture de céréales, autres fruits et coton ; ii) Elevage ; iii) Agropastorale ; iv) Maraichage ; v) Sylviculture et vi) Pêche, Pisciculture, Aquaculture. Ces entreprises n'ont donc pas la capacité technique et financière pour mieux s'adapter au changement climatique et sollicitent des appuis spécifiques.

D'autres entreprises viennent intervenir dans le bassin de la Volta. Elles sont de toutes les tailles (petite, moyenne, grande) et interviennent suite aux appels d'offres. Elles sont des secteurs secondaire et tertiaire et spécialisées dans la réalisation des études et travaux (route, BTP, aménagements hydroagricoles, ...).

<sup>23</sup> Conformément à la loi n° 2020-03 la Micro Entreprise est celle qui emploie, en permanence, moins de dix (10) personnes et réalise un chiffre d'affaires hors taxes annuel, inférieur ou égal à trente millions (30 000 000) de FCFA.



### **3.4. Caractéristiques des acteurs du secteur privé contribuant aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique**

#### **3.4.1. Activités financées par le secteur privé dans la sécurité en eau et la résilience climatique**

Les contributions actuelles du secteur privé au financement de la sécurité en eau et la résilience climatique sont très infirmes. Les entreprises interviennent beaucoup plus en tant que prestataires de services. Elles ne s'investissent dans les actions visant la sécurité en eau et la résilience climatique que sur appel d'offres. Ainsi, en matière d'approvisionnement en eau potable, le secteur privé est au cœur du dispositif. Ce sont des entreprises qui réalisent les forages, les châteaux d'eau ou réservoirs. Ce sont elles qui posent les canalisations. Toutefois, les acteurs qui y sont ne sont pas très nombreux. Les grandes entreprises de ce secteur relèvent de la catégorie que les personnes rencontrées sur le terrain ont appelé « *les grands regroupements* » tels que SOGEA-SATOM, CGC. On rencontre néanmoins quelques entreprises béninoises dans le secteur : FORAG, FORATEC, CEC BTP, AGIRE.

Dans la logique de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), le secteur privé a contribué à l'accès à l'eau potable de certaines communautés locales. C'est le cas par exemple du village Issaba dans la commune de Pobè qui a bénéficié d'un poste d'eau autonome financé par l'entreprise SCB-Lafarge. Il en est de même pour la société OKOUTA CARRIERES dans des villages de l'arrondissement de Sèto.

Dans cette dynamique, la Fondation BOA a également construit dans le département du Borgou 11 forages équipés de pompe à motricité humaine, 10 forages équipés de pompes solaires avec château d'eau ; ainsi que 2 forages positifs à haut débit équipés de pompes solaires.

L'entreprise ETE (eau minérale FIFA) a réalisé une marre artificielle dans la commune de Tori-Bossito.

Dans le domaine de la protection des ressources en eau, seules les entreprises de production d'eau minérale s'y investissent (Clôtures ou balisage et implantation des plaques d'identification, mise en défend, ...). Il s'agit de ETE, Kwabo, COMTESSE ILBB, SOBEBRA, AQUA BLEUE.

En plus de la protection de la ressource en eau exploitée, la SOBEBRA a développé un programme de préservation de l'environnement. Dans le cadre de ce programme, les activités suivantes sont menées :

- l'organisation de campagnes de reboisement en collaboration avec la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasses ;
- la formation et installation d'apiculteurs ;
- l'organisation de campagnes de salubrité ;
- le recyclage et valorisation des déchets produits par l'entreprise.

Le tableau suivant met en exergue les entreprises qui contribuent actuellement d'une manière ou d'une autres à la sécurité en eau et la résilience climatique

Tableau 10: Point des entreprises contribuant à la sécurité en eau et la résilience climatique

N°	ENTREPRISE	CONTRIBUTION
1	Société Béninoise de Brasseries (SOBEBRA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de campagnes de reboisement en collaboration avec la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasses ;</li> <li>• Formation et installation d'apiculteurs ;</li> <li>• Organisation de campagnes de salubrité ;</li> <li>• Recyclage et valorisation des déchets produits par l'entreprise.</li> </ul>
2	OKOUTA CARRIERES	Réalisation de forages équipés de pompe à motricité humaine dans les villages de l'arrondissement de Sèto
3	Société des Ciments du Bénin	Réalisation d'un poste d'eau autonome à Issaba (Pobè)
4	Banque Of Africa (BOA-Bénin)	Réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 forages équipés de pompe à motricité humaine, dans le Département du Borgou</li> <li>• 10 forages avec château d'eau et pompes solaires, dans le Département du Borgou</li> <li>• 2 forages positifs à haut débit et pompe solaire dans le Département du Borgou</li> </ul>
5	ETE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des ressources en eau exploitées (Clôtures ou balisage, implantation des plaques d'identification, mise en défend, ...).</li> <li>• Réalisation d'une marre artificielle dans la commune de Tori-Bossito.</li> </ul>
6	KWABO	Protection des ressources en eau exploitées (Clôtures ou balisage, implantation des plaques d'identification, mise en défend, ...).
7	COMTESSE ILBB	Protection des ressources en eau exploitées (Clôtures ou balisage, implantation des plaques d'identification, mise en défend, ...).
8	AQUA BLEUE	Protection des ressources en eau exploitées (Clôtures ou balisage, implantation des plaques d'identification, mise en défend, ...).
9	Ecobank Bénin	Sensibilisation sur le paludisme
10	MTN Bénin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur le paludisme</li> <li>• Distribution de kits scolaires</li> <li>• Distribution de lampes à énergie solaire dans les zones rurales du nord Bénin</li> <li>• Distribution de 1000 ordinateurs avec contenus numériques et accès à internet en faveur de 50 établissements scolaires sélectionnés sur toute l'étendue du territoire national</li> </ul>

N°	ENTREPRISE	CONTRIBUTION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une cantine scolaire à Lago (Dangbo)</li> <li>• Don de produits d'hygiène et d'équipements sanitaires à l'Agence Pénitentiaire du Bénin.</li> <li>• Appui à 500 jeunes pour l'acquisition de motos électriques</li> <li>• Appui à 70 jeunes pour concevoir des applications mobiles facilitant la gestion écoresponsable des déchets numériques et ménagers.</li> </ul>
11	Moov Bénin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une unité de don de sang au CHU-MEL</li> <li>• Don de quatre tables d'accouchement au Centre Hospitalier Universitaire du Borgou</li> <li>• Opération Djougou ville propre</li> <li>• Don de kits et de matériels informatiques au Centre de traitement des épidémies d'ALLADA</li> <li>• Don de matériels de travail pour l'autonomisation des femmes commerçantes de poissons du village Gonguê, de même que les productrices de gari et de poissons frits de l'arrondissement d'Akodeha</li> </ul>
12	SOGEA SATOM	Reboisement de 10 ha d'acacia auriculiformis dans la forêt classée de Pahou
13	Groupe BOLLORE	Reboisement de 5 ha de palétuviers à Ouidah

Source : Traitement des données de terrain, mai 2022

Les acteurs du secteur privé qui contribuent actuellement aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique peuvent être classés en trois catégories en fonction de leur motivation.

- **1<sup>ère</sup> catégorie : respect de la réglementation**

Cette catégorie regroupe les entreprises qui interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). L'élaboration et la mise en œuvre du PGES est une exigence légale à laquelle toute entreprise de réalisation de travaux d'une certaine envergure est soumise. Les actions de SODEA-SATOM, de la SOBEBRA, de OKOUTA Carrières, de SCB et du groupe BOLLORE s'inscrivent dans cette logique.

- **2<sup>ème</sup> catégorie : responsabilité sociale de l'entreprise**

Il s'agit d'entreprises qui cherchent à améliorer leur image auprès des consommateurs/clients. C'est le cas de la BAO, de MTN, de MOOV Africa et de ECOBANK.

- **3<sup>ème</sup> catégorie : recherche et/ou amélioration du profit**

Ce sont les entreprises qui produisent de l'eau minérale qui se retrouvent actuellement dans cette catégorie (ETE, KWABO, AQUA BLEUE, COMTESSE). Elles mènent des actions pour protéger les champs de captage de l'eau utilisée afin d'éviter toute contamination préjudiciable à leur chiffre d'affaire.

### 3.4.2. Genre et financement des activités liées à la sécurité en eau et la résilience climatique

Les entreprises qui financent actuellement des activités liées à la sécurité en eau et la résilience climatique au Bénin sont toutes dirigées par des hommes.

Le secteur privé est très peu présent dans la sécurité en eau et la résilience climatique. Les quelques entreprises qui s'y investissent sont autant des entreprises multinationales que des entreprises nationales. Ces interventions se font de façon sporadique sans aucune coordination non seulement au sein des entreprises elles-mêmes mais aussi par les structures de l'Etat en charge des questions de gestion des ressources en eau et lutte contre le changement climatique. Une fois les actions menées, elles ne sont pas suivies ni évaluées afin de vérifier leur pertinence, efficacité, efficacité et durabilité.

### 3.5. Caractéristiques des acteurs du secteur privé susceptibles de contribuer aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique

Une analyse multicritère a été utilisée pour l'identification des entreprises susceptibles de contribuer aux financements de la sécurité en eau et la résilience climatique. L'analyse est basée sur les critères ci-après :

- Domaine d'intervention de l'entreprise : les entreprises qui interviennent dans le domaine de l'environnement sont plus sensibles au changement climatique et donc plus réactives ;
- Taille de l'entreprise : plus l'entreprise est grande, plus sa capacité de mobilisation de ressources est élevée et pourra ainsi remplir facilement les conditions des institutions de financement ou d'octroi de prêts ;
- Structuration interne : les entreprises bien structurées avec un service/département dédié aux questions de l'environnement sont plus sensibles au changement climatique et
- Qualité des ressources humaines : une ressource humaine de qualité permet non seulement une meilleure productivité qui se traduit par une amélioration des résultats de l'entreprise, mais aussi une sensibilité aux préoccupations planétaires dont le changement climatique.

Le croisement de ces critères a permis à travers les scores obtenus, de classer les entreprises en quatre catégories : presque certain, probable, possible, improbable.

Tableau 11: Grille de catégorisation des entreprises

Probabilité	Score sur 100
Très probable	Plus de 75
Probable	50 à 75
Peu probable	25 à 50
Improbable	Moins de 25

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Il est très probable que les entreprises ayant au moins 75 points contribuent au financement de la sécurité en eau et la résilience climatique. Il est par contre probable que celles qui ont entre 50 et 75 points y contribuent puis peu probable et improbable pour celles qui ont respectivement entre 25-50 points et moins de 25 points.

L'application de cette grille à la base de données des entreprises obtenue à la CCIB a permis d'obtenir les résultats contenus dans le tableau 11 ci-après.

*Tableau 12: Catégorisation des entreprises susceptibles de contribuer aux financements de la sécurité en eau et de la résilience climatique*

Probabilité	Taux (%)
Très probable	19
Probable	9
Peu probable	21
Improbable	51

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Il ressort de ce tableau qu'il est très probable que 19 % des entreprises béninoises contribuent au financement des actions de lutte contre le changement climatique. Les entreprises identifiées dans cette catégorie sont presque toutes des entreprises de grandes tailles (tableau 13) ou exerçant dans le secteur de l'eau et connexes (tableau 14).

*Tableau 13: Liste des grandes entreprises prédisposées à contribuer au financement des investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique*

N°	Entreprise	Contact
1	AGETUR BENIN	21305110
2	AGIRE Sarl	21385737 / 97080608
3	BH ENTREPRISE	95 95 76 07/95 45 40 50
4	BOA Bénin	21 31 32 28
5	BSIC Bénin	21 31 87 07 / 21 31 19 33/ 21 31 19 43
6	CIMBENIN	21-33-07-32
7	COLAS AFRIQUE	21-33-40-10
8	COLAS BENIN	21 30 11 44 & 21 30 48 92
9	COMPAGNIE D'INGENIERIE GEOLOGIQUE DE CHINE-BENIN (CGC-BENIN)	21-01-47-13
10	DYJESCK SA	21331311 / 97384641
11	EAU TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT "ETE"	21-38-52-84
12	ECOBANK Bénin	21 31 40 23 / 21 31 30 69
13	ENTREPRISE ADEOTI	21-38-10-07
14	FLUDOR-BENIN	21-31-65-31/32
15	FORAG	21 31 41 30 /21 31 05 59
16	FORATEC SARL	21 36 17 82
17	Groupe BOLLORE	

N°	Entreprise	Contact
18	HORSE SARL	60 40 61 15
19	HYDROCHEM BENIN	21 35 04 20 & 21 35 08 46
20	L'AIGLON	21331610
21	MOOV AFRICA	95992000
22	MTN Bénin	21316641
23	NESTLE MARINE DRILLING Ltd.	67 56 64 55
24	NOUVELLE CIMENTERIE DU BENIN "NO.CI.BE."	21-31-55-13 / 97-97-85-97
25	NSIA Banque	21 31 97 97 / 21 31 98 98
26	OFMAS INTERNATIONAL	21174245
27	ORYX BENIN	21-31-07-70
28	PERS-BTP	21-33-72-94
29	SCB-LAFARGE	21-30-61-81
30	SETEM -BENIN	21 36 02 25
31	SOBEBRA	21-33-11-24 / 21-33-10-61
32	SOCIETE DES CIMENTS DU BENIN "S.C.B."	21-31-37-03/83
33	Société Générale Bénin	21 31 83 00
34	SOGEA-SATOM BENIN	21-33-00-94 / 1564
35	UBA Bénin	21 31 24 24 / 21 30 18 30

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Il ressort de ce tableau que conformément au critère de taille, il est très probable que trente-cinq (35) des deux cent dix-sept (217) grandes entreprises enregistrées en 2020, contribuent aux investissements liés la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin. Selon leur statut juridique, ces entreprises sont classées dans deux catégories : les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés anonymes (SA).

En plus de ces grandes entreprises, certaines PME sont prédisposées à contribuer aux investissements liés à la sécurité en eau et la résilience climatique. Il s'agit d'entreprises intervenant dans le secteur de l'eau ou d'autres secteurs connexes (Tableau 14)

Tableau 14: Liste des PME prédisposées à contribuer au financement des investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique

N°	Entreprise	Contact
1	ACEP INGENIEURS CONSEILS	21 35 41 21 & 67 05 71 23 & 65 00 20 61
2	ACI	95956769 & 21 33 78 52
3	ADEQUAT	94547665 / 97132491
4	AMEN ENTREPRISE SARL	95969245
5	AML	21 30 19 81
6	AYA SERVICES Sarl	97094897
7	BAOBAB Sarl	21 03 78 85 / 97 60 31 23
8	BATIMEX INTERNATIONAL Sarl	95055562 / 97569687
9	BAWOO SARL	97720205
10	BENCHEIKH EL HOCINE	95 95 76 07 & 91 65 44 44
11	BONES GROUPE	95686363 / 97166061

N°	Entreprise	Contact
12	Brain Storm Group Sarl	97871000 / 95566061
13	CABZ Sarl	95846901
14	CEMATEC BENIN	95 78 81 95
15	CERCLE D'INGENIERIE RURALE ET MAITRISE DE L'EAU DU BENIN	94978335 & 63156768
16	CESA	95454095 / 97393298
17	CeSAD - AFRIQUE	96020631 / 95953824
18	CETEC Sarl	21149155 / 97972535
19	CHABOUD Sarl	21324978 / 95959960
20	CHANTIERS D'AFRIQUE ET EQUIPEMENTS	97070960
21	CLIMATEL	21 39 31 39
22	CNC-BTP	21352038 / 95060534
23	CTEP BTP	97 12 47 61
24	DELTA TRANSACTIONS Sarl	97767508 / 65389215
25	EBELECT Sarl	95229222 / 96477922
26	ENERDAS INGENIERIE	21 30 14 90 & 21 30 01 40
27	FEDOL TRIANGLE	21031014 / 64000079
28	FOX INTERNATIONAL Sarl	21317191 / 97338888
29	GAMA GROUPE SARL	97691350 / 64822122
30	GBETONDI & COMPANY Sarl	21304079 / 95407919
31	GID	97755399
32	HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY	95959585
33	HYDRO GENIE	66 83 12 67
34	HYDRO SPARK SARL	95 57 21 26
35	IBT/INTERNATIONAL BUILDING & TRADE	21 03 16 87 & 95 96 49 00
36	MAPCOM TECHNOLOGIES	21374995 / 95279801
37	NDC GROUP	21338109 / 97122271
38	OBB-TP Sarl	95285350 / 97225076
39	PEPINO Sarl	95953187 / 97677486
40	PERO GROUPE	97765822
41	RCB	97485718
42	REA CTP	21 31 28 66 & 21 31 86 00
43	SADAH	21 30 24 21
44	SAPE-BENIN SARL	96129797 & 60522222
45	SCACU Sarl	21339531 / 95062476
46	SCTT Sarl	97324992
47	SEFODI Sarl	21320894/ 97312210
48	SEQUENCE SARL	95962762
49	SHIVIN FORAGES	67 86 99 99 & 65 30 99 99

N°	Entreprise	Contact
50	SIG SARL	95757277 & 95548845
51	SOBEC-BTP Sarl	97092012
52	SOCIETE ICEBERG GROUP/SIG	97 75 72 77 & 95 54 88 45
53	SOCIETE INTERNATIONALE DE FORAGE ET DIVERS	96 23 46 42
54	SOGEC PLUS	97175265 / 95954445
55	TAMIEL	95953302 / 97511636
56	VICO Sarl	21334050 / 95058685
57	WACSA	67 44 44 29

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Ce tableau met en exergue les cinquante-sept (57) PME prédisposées à investir dans la sécurité en eau et la résilience climatique. Il s'agit de PME intervenant actuellement dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et le changement climatique ou d'autres secteurs connexes aux ressources en eau.

Dans la catégorie des Start up, huit (08) ont été identifiées comme l'indique le tableau 15.

*Tableau 15: Start up capable de contribuer au financement de la sécurité en eau et la résilience climatique*

N°	Start up	Contact
1	Acumen Network	60 70 86 03
2	Art creativity	95391814
3	Bio life Bénin	91374576 & 57830684
4	Centre Meg@tic international	96 12 32 41
5	DYRA	64 09 23 20
6	Ferme Pastena	69 14 27 12
7	Gletech sarl	96 68 07 75 & 94 79 55 12
8	Tic Agrobusiness center	63 60 07 52

Source : Traitement des données de terrain, 2022

En somme, les acteurs du secteur privé qu'ils soient formels ou informels, sont différents selon la taille (micro, petit, moyen et grand), le secteur d'activité et la motivation (à but lucratif, associations caritatives privées, entreprises sociales). La portion béninoise du bassin de la Volta ne pèse que pour 4,0% dans le nombre total d'entreprises créées au Bénin en 2021. Cela suppose que le secteur privé n'est pas développé dans cette partie du Bénin. Il est noté une quasi inexistence (faisant référence au siège social et aux zones de prédilection en matière d'intervention) d'entreprises d'envergure dans le sous-bassin béninois du bassin de la Volta. Les entreprises créées dans cette partie sont à 98 % du secteur primaire : i) culture de céréales, de fruits et coton ; ii) élevage et iii) agropastorale. Celles qui réalisent les grands travaux (adduction d'eau villageoise, barrages, aménagements hydro-agricoles, routes et ouvrages de franchissement) dans la portion béninoise du bassin de la Volta viennent des autres départements du pays.



Les entreprises du bassin de la Volta se retrouvent dans la catégorie de celles pour lesquelles, il est improbable qu'elles contribuent aux financements de la sécurité en eau et la résilience climatique à moins d'un accompagnement spécifique.

Pour faciliter le processus devant aboutir au renforcement de la contribution du secteur privé aux financements des investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique, il faut commencer par les entreprises prédisposées (19 %). Mais avant, il faut lever certaines contraintes.

#### **IV. ANALYSE DES CONTRAINTES, OPPORTUNITES ET DEFIS LIES A LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE AUX INVESTISSEMENTS TRANSFORMATEURS DE GENRE DANS LA SECURITE EN EAU ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE**

L'appréhension des contraintes et défis auxquels sont confrontés les acteurs du secteur privé béninois pour contribuer aux investissements transformateurs de genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique est la première étape de la conception d'approches et d'outils efficaces d'engagement du secteur privé. Mais avant, il est utile de faire l'état des lieux des efforts d'implication du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques au Bénin.

##### **4.1. Efforts d'implication du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques au Bénin**

Plusieurs initiatives ont été entreprises pour impliquer le secteur privé dans les actions de lutte contre le changement climatique au Bénin. Il s'agit des initiatives dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP), l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA).

###### **4.1.1. Secteur privé, membre du comité national sur les changements climatiques (CNCC)**

Le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) est un organe pluridisciplinaire, chargé du suivi et de l'appui à la mise en œuvre de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques et de tous les instruments juridiques connexes à cette Convention notamment le Protocole de Kyoto ainsi que de l'étude de toutes questions scientifiques, technologiques et autres relatives à l'évolution du climat.

Placé sous l'autorité du Ministère chargé de l'environnement, le Comité National a pour attributions, entre autres :

- l'information et la sensibilisation sur les changements climatiques et leurs impacts ;
- l'appui à la coordination des études et recherches sur les inventaires des gaz à effet de serre, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que sur les options d'atténuation ;
- la participation à l'évaluation des besoins technologiques nécessaire à la mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques et en matière de renforcement des capacités ;
- l'émission d'avis sur les questions juridiques, scientifiques, technologiques, méthodologiques et autres relatives à l'évolution du climat;
- l'appui à la conception et à la formulation de projets ou programmes d'actions à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial et à d'autres mécanismes de financement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et de ses instruments juridiques subséquents.

Le CNCC est composé de 16 membres dont un représentant du secteur privé à travers la chambre de commerce et d'industrie du Bénin. Le CNCC qui devrait être un cadre national de dialogue multi-acteurs sur les CC peinent à bien fonctionner. Il n'a aucun démembrement, ni au

niveau départemental, ni au niveau Communal. Il n'est pas connu de toutes les parties prenantes et le secteur privé y est très peu représenté.

#### **4.1.2. Effort d'implication dans le cadre du MDP**

Les efforts d'implication du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques au Bénin ont commencé par la mise en œuvre du Protocole de Kyoto à travers le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le MDP est l'un des trois mécanismes de flexibilité mis en place pour permettre aux pays développés de remplir leurs obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant dans les pays en développement dans le but de répondre aux préoccupations de développement durable dans ces pays. En effet, le MDP implique les pays en développement dans la lutte contre le changement climatique en accueillant des projets de réduction des émissions sur leurs territoires. Ces projets sont une source de transfert de technologie propre qui réduisent ou limitent les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi qui contribuent au développement des pays par la création de nouveaux emplois, la génération de revenus, l'amélioration de l'efficacité technologique, etc....

Pour bénéficier des financements du MDP, le Bénin a conduit de 2008 à 2009, un processus de développement de Notes d'Idée de Projets (NIP) et d'élaboration de documents descriptifs de projets. Ce processus conduit avec les acteurs du secteur privé devrait permettre de faire enregistrer par la suite les crédits 'carbone' qui génèrent de l'argent pouvant aller jusqu'à près de 25 à 30% de retour sur investissement. Au total, seize (16) NIP ont été développées impliquant ainsi 16 entreprises (voir annexe 2). Malheureusement, après l'étape de NIP, les acteurs du secteur privé se sont découragés pour plusieurs raisons : la complexité du processus et des méthodologies mis en place, la faible quantité de crédits carbone générés, etc.....

#### **4.1.3. Effort d'implication dans l'opérationnalisation du FVC**

La deuxième tentative d'implication du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de préparation du Bénin à l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Démarré en 2016, ce projet avait pour ambition de doter le Bénin de la capacité et des mécanismes pour mobiliser toutes les sources de la finance climat<sup>24</sup> et ce, en prélude à l'opérationnalisation du FVC. En d'autres termes, il s'agissait de permettre au Bénin d'accéder et d'utiliser efficacement les ressources du FVC dès qu'il sera pleinement opérationnel. Le secteur privé a été considéré comme un acteur clé du processus. Ainsi, des séances d'échange et de réflexion sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour permettre au Bénin de tirer profit du FVC ont été organisées au profit des acteurs du secteur privé. Il s'est agi non seulement de consulter mais aussi de mettre en place un système

---

<sup>24</sup> Dans son interprétation la plus large, la finance climatique se réfère aux flux de financement vers des activités qui réduisent les émissions de GES ou aident la société à s'adapter aux impacts du changement climatique. C'est l'ensemble des flux destinés à des projets ou activités liés au changement climatique. Cf. sur le site du WRI (en anglais): <http://insights.wri.org/news/2013/04/why-climate-finance-so-hard-define>. Le récent rapport du CPI (Climate Policy Initiative) sur « Le paysage mondial de la finance climatique 2013 » présente un panorama de ces flux tels qu'estimés par ce centre de recherche.

d'échange de connaissances et de renforcement des capacités pour les différentes composantes du secteur privé.

Les acteurs du secteur privé béninois devraient, suite aux différentes séances d'information et de sensibilisation : (i) créer des cellules environnementales au sein des institutions financières ; (ii) s'approprier le FVC comme une opportunité financière et de développement durable ; et (iii) instaurer une politique de responsabilité sociétale des entreprises. Malheureusement, aucune avancée n'a été notée à la fin du processus.

En février 2021, un atelier national sur le thème : « Information et sensibilisation des opérateurs économiques sur les enjeux climatiques pour le secteur privé au Bénin » a été organisé avec l'implication de plusieurs partenaires clés. L'atelier visait à informer les participants sur les enjeux du changement climatique pour le secteur privé au Bénin et élaborer une feuille de route pour les actions futures devant permettre de saisir les opportunités existantes en matière de renforcement de capacités, de transfert de technologie, et d'accès aux ressources de la finance climatique. Bien qu'une feuille de route ait été mise en place à la fin de l'atelier, elle n'a pas été mise en œuvre à ce jour.

#### **4.1.4. Effort d'implication dans le processus d'élaboration du PNA**

Dans le contexte du PNA, les entreprises privées sont celles qui fournissent des services et produits qui renforcent la résilience climatique et qui réalisent des investissements afin d'améliorer leur propre résilience climatique et de réduire leurs risques climatiques. Comme indiqué dans les chapitres précédents, la plupart des entreprises privées identifiées au Bénin sont des MPME. Toutefois, leurs contributions à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation sont déterminantes.

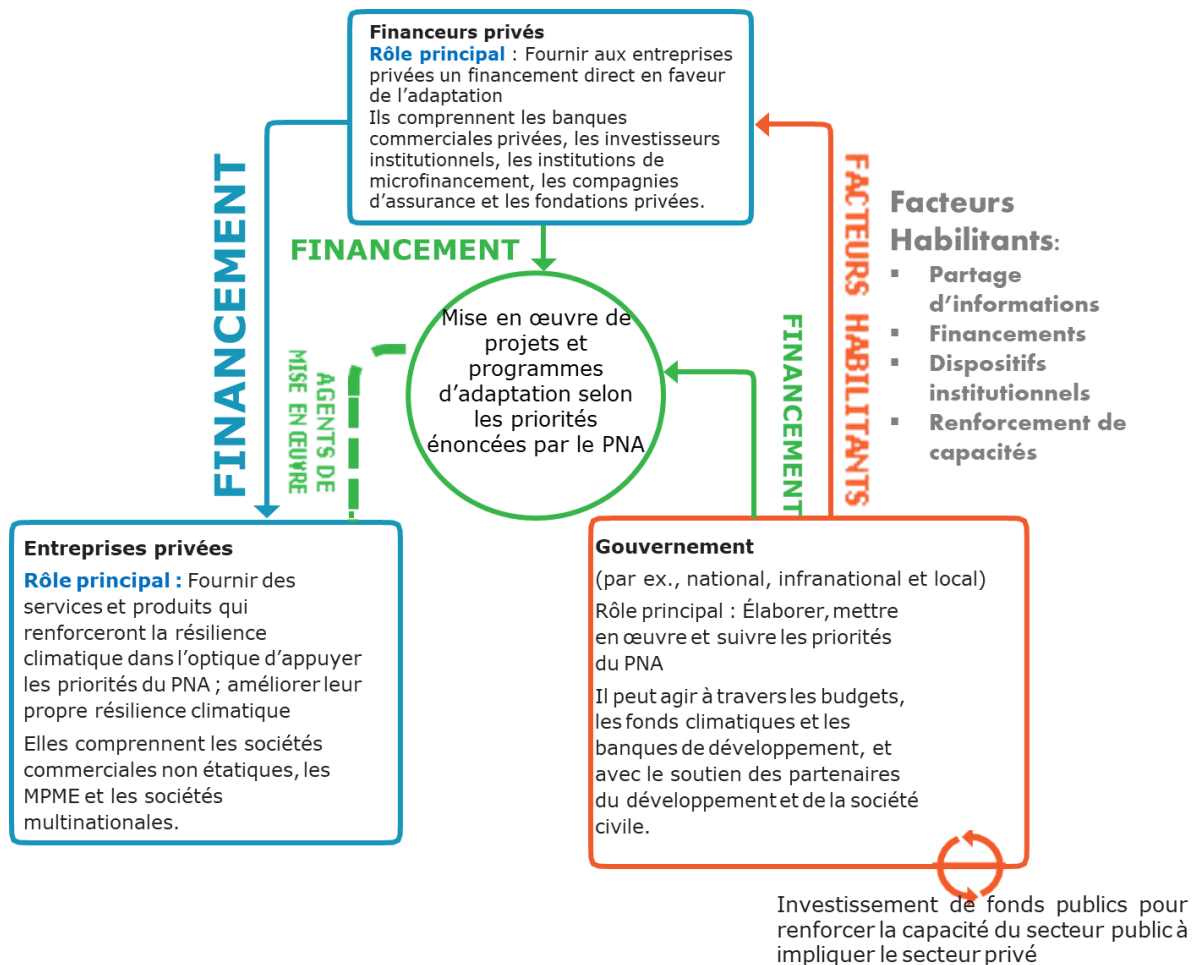


Figure 13: Impliquer le secteur privé dans le processus de PNA

**Source :** Adapté de Crawford, A. et Church, C., 2019 : 6.

Conscient de cet enjeu, le dernier effort d'implication du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA). A cet effet, le Bénin a bénéficié de l'appui financier du Ministère fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et la Sûreté Nucléaire (BMU) et du FVC à travers le PNUD pour accompagner le processus de PNA au Bénin à travers le Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'adaptation aux changement climatique (PAS-PNA).

Dans le cadre du PAS-PNA, des études de vulnérabilité ont été conduites dans trois secteurs prioritaires du développement au Bénin à savoir : agriculture, ressource en eau et santé. Ces études visent à identifier, à partir d'évidences scientifiques, des impacts des changements climatiques à court, moyen et long termes (2050), afin d'informer le processus PNA au Bénin. A l'issue de ces trois études, un exercice de planification participative a été conduit et a débouché sur la formulation de quatre scénarios futurs d'adaptation :

- Bonne gouvernance et bonne maîtrise de l'eau Village : « TO DAGBE » (Village du bon vivre)

- Bonne gouvernance et mauvaise/faible maîtrise de l'eau Village : « TONANGNON » (Espoir)
- Mauvaise/faible maîtrise de l'eau et mauvaise gouvernance Village : « DOUDEDJI » (Nous avons vaincu les difficultés)
- Mauvaise gouvernance et bonne maîtrise de l'eau Village : « SU DOM SEE » (Réveillons-nous)

A travers ce processus, le gouvernement et les acteurs scientifiques ont été accompagnés par des acteurs de la société civile et du secteur privé.

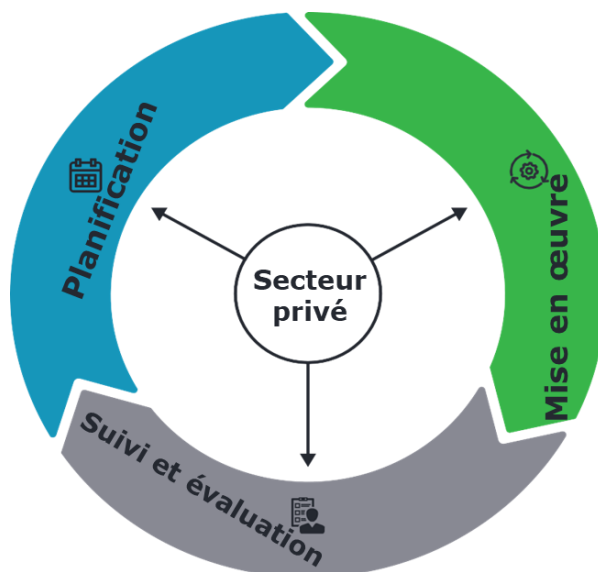


Figure 14: Différentes étapes au cours desquelles le secteur privé devrait être impliqué aux processus du PNA

**Source :** Réalisé à partir des données du terrain, 2022

L'implication du secteur privé a commencé par des échanges avec les deux faitières que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin et le Conseil National du Patronat du Bénin. Ces échanges ont porté sur le changement climatique, ses manifestations, ses effets et ses implications pour le secteur privé. La seconde série d'actions menées a consisté à organiser des ateliers au profit des opérateurs économiques qui opèrent dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de la santé. Les résultats des évidences scientifiques sur le changement climatique ont été partagés avec ces acteurs. Le coût de l'inaction a été également partagé pour susciter la prise de décision. Le PNA a été validé récemment et les dispositions sont en cours pour son opérationnalisation avec une forte implication du secteur privé.

En somme, plusieurs actions ont été menées pour susciter l'implication du secteur privé dans la lutte contre le changement climatique au Bénin. Cependant, le secteur privé reste toujours en marge dans les efforts de lutte contre le changement climatique au Bénin. Il existe certainement des contraintes à la contribution du secteur privé béninois aux investissements dans la sécurité en eau et la résilience climatique.

## 4.2. Contraintes et barrières à la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs du genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique

Plusieurs contraintes qui limitent la contribution du secteur privé aux initiatives en lien avec la sécurité en eau et la résilience climatique ont été identifiées.

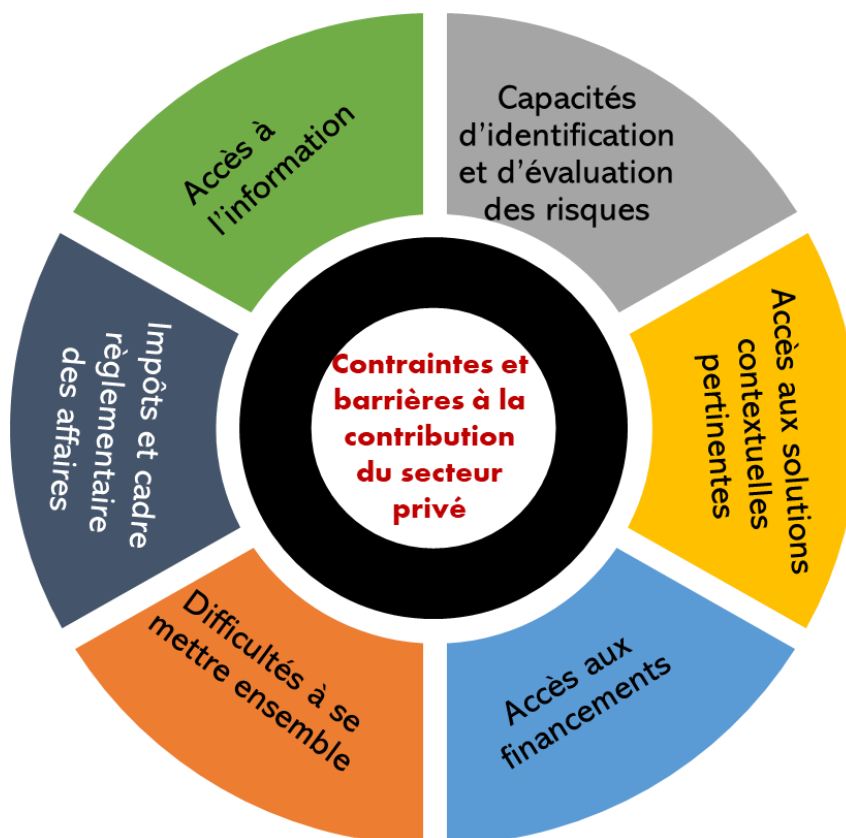


Figure 15: Principales contraintes et barrières

**Source :** Réalisé à partir des données de terrain, 2022

Les principales contraintes et barrières identifiées sont : l'accès à l'information, la capacité d'identification et d'évaluation des risques, l'accès aux solutions les plus contextuellement pertinentes (transfert de technologie), l'accès aux financements, le cadre réglementaire et les difficultés des PME à travailler ensemble .

### 4.2.1. Accès à l'information

Le manque d'accès à l'information est un obstacle courant à l'engagement des parties prenantes pour assurer leur implication effective dans les actions de lutte contre le changement climatique. Les principales contraintes identifiées en lien avec l'accès à l'information sont :

- l'insuffisance des efforts de sensibilisation aux défis climatiques et aux approches de solution ; et
- le manque de partage d'information sur les bonnes pratiques et leurs impacts.

Le consensus général est que les acteurs du secteur privé béninois restent insuffisamment informés sur le changement climatique, les impacts possibles sur le Bénin, les causes anthropiques du phénomène, le type d'actions auxquelles les concepts d'adaptation et d'atténuation renvoient, et les mécanismes de la finance climat.

#### **4.2.2. Capacité d'identification et d'évaluation des risques**

Le secteur privé, lorsqu'il s'agit de décider ou non d'entreprendre des mesures d'adaptation ou d'y investir, met généralement en avant l'argument commercial. Il évalue donc les coûts des investissements prévus et les risques encourus au regard des bénéfices ou des retours possibles sur investissement. Cette démarche vise à minimiser, autant que faire se peut, les risques éventuels.

La quantification et l'évaluation des risques climatiques sont importantes pour faciliter la prise de décision et la planification prospective. Ainsi, l'identification des principaux risques et impacts peut aider à affecter des ressources en conséquence. Elle permettrait également de concevoir des politiques et des projets d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité et les risques. Enfin, une base de référence pourrait être établie pour contrôler la réussite des politiques et des actions d'adaptation. Pourtant, il ressort des enquêtes que la quasi-totalité des acteurs du secteur privé béninois manque de capacité pour identifier et évaluer les risques climatiques tant sur leurs entreprises que sur leur environnement immédiat. De plus, ces acteurs ne savent pas comment intégrer les risques climatiques dans les portefeuilles de placement et les produits de financement et pour mieux quantifier et suivre les retours sur investissement dans le cadre de la résilience climatique. L'approche participative adoptée au cours du processus induit par le PAS-PNA a permis de leur révéler des pans des opportunités qui existent et des risques y afférant et de renforcer certaines de leurs capacités en matière d'appropriation des options d'adaptation.

#### **4.2.3. Accès aux solutions les plus contextuellement pertinentes (transfert de technologie)**

La technologie et l'innovation permettent de renforcer les capacités des entreprises locales et préparent ces dernières à la concurrence sur les marchés des produits d'exportation de moyenne et haute technologie. Elle agit également sur la qualité du produit fabriqué de même que sur la consommation d'énergie.

L'une des contraintes évoquées par les acteurs du secteur privé est l'accès aux technologies d'adaptation au changement climatique tant au niveau de leur unité de production que de la communauté. Ces contraintes sont de deux ordres : i) économiques et financières et ii) non financières

##### **4.2.3.1. Barrières économiques et financières**

Les barrières économiques et financières identifiées se résument aux facteurs suivants :



- le coût d'acquisition relativement élevé des matériels nécessaires à la technologie pour les ménages ruraux ;
- les difficultés de mobilisation du financement ;
- le coût élevé d'entretien et de maintenance ;
- les problèmes d'accès aux subventions de l'Etat pour les équipements nécessaires ;
- les difficultés d'accès au marché des équipements nécessaires.

#### **4.2.3.2. Barrières non financières**

En dehors des barrières économiques et financières, d'autres barrières et contraintes ont été identifiées en ce qui concerne l'accès aux solutions les plus contextuellement pertinentes. Il s'agit du/des :

- faible compétence des ressources humaines (pour l'entretien et la maintenance) ;
- manque d'information sur la technologie et les facilités d'accès ;
- difficultés des centres de formation spécialisée à élaborer des curricula de formation spécifiques à la technologie ;
- problèmes de disponibilité d'agents d'encadrement technique de l'Etat ou non ;
- problèmes de suivi permanent de l'application de la technologie.

#### **4.2.4. Accès aux financements**

Trois obstacles ont été identifiés en lien avec l'accès aux financements nécessaires aux acteurs du secteur privé pour investir dans le développement de la résilience et/ou dans les mesures d'adaptation :

- l'insuffisance des ressources financières à long terme ;
- les exigences de garantie surdimensionnée ;
- la limitation de la gamme d'instruments financiers disponibles et les taux d'intérêts prohibitifs pratiqués.

##### **4.2.4.1. L'insuffisance des ressources financières à long terme**

L'analyse financière des entreprises béninoises montre un manque ou une insuffisance de ressources propres. Ce problème est ressenti avec une acuité particulière au niveau des structures de petite et moyenne dimensions (PME/PMI), caractérisées par un risque de faillite plus élevé et une durée de vie plus brève que les grandes entreprises.

Cette insuffisance de ressources propres favorise la diminution du pourcentage d'auto-financement et limite ainsi considérablement l'accès des entreprises béninoises au financement.

#### **4.2.4.2. Les exigences de garantie surdimensionnée**

Le moyen utilisé par les institutions financières béninoises pour mieux détecter les risques cachés des emprunteurs est l'exigence de garanties. On note un surdimensionnement de ces garanties au niveau des institutions financières béninoises. Les raisons sont de deux ordres : i) dissuader les « mauvais emprunteurs » porteurs de projets très risqués et ii) réduire leurs pertes en cas de suspension ou d'arrêt des paiements de l'emprunteur.

Par ailleurs, les types de garanties offerts par des clients micro-entrepreneurs, comme les cautions solidaires et les gages mobiliers, ne sont d'ordinaire pas reconnus. Selon le contexte, les garanties demandées aux acteurs du secteur privé sont : les hypothèques, les contres garanties bancaires, les cautionnements, les assurances. Ces garanties sont difficiles à mobiliser par les PME/PMI.

#### **4.2.4.3. La limitation de la gamme d'instruments financiers disponibles et les taux d'intérêts prohibitifs pratiqués.**

L'autre contrainte identifiée est la limitation de la gamme d'instruments financiers disponibles. En effet, les entreprises béninoises sont insuffisamment informées sur les instruments financiers existants. Les institutions de financement n'informent les entreprises que sur les instruments financiers ordinaires. Les agents des institutions financières maîtrisant peu les autres instruments, hésitent à orienter les entrepreneurs vers ceux-ci.

L'inadaptation des offres de financement au contexte des PME/PMI et le taux d'intérêt jugé élevé constituent d'autres contraintes pour les acteurs du secteur privé béninois. Les PME/PMI bénéficient rarement de crédits à moyen et long terme. En 2020, le taux d'intérêt moyen pratiqué est de 6,32 % pour les sociétés et 7,27 % pour les entreprises individuelles<sup>25</sup>.

En dehors de ces trois obstacles, il y a également l'incapacité qu'éprouvent les acteurs du secteur privé à se conformer aux politiques, réglementations et intérêts des investisseurs/financeurs. Cela renvoie à une faible maîtrise de l'environnement institutionnel, des normes et des conditionnalités des financeurs. Cette difficulté va de pair avec celles liées à l'incapacité à cerner les nouveaux marchés et les nouvelles opportunités offertes par le changement climatique pour lever des fonds.

#### **4.2.5. Cadre réglementaire en matière des affaires**

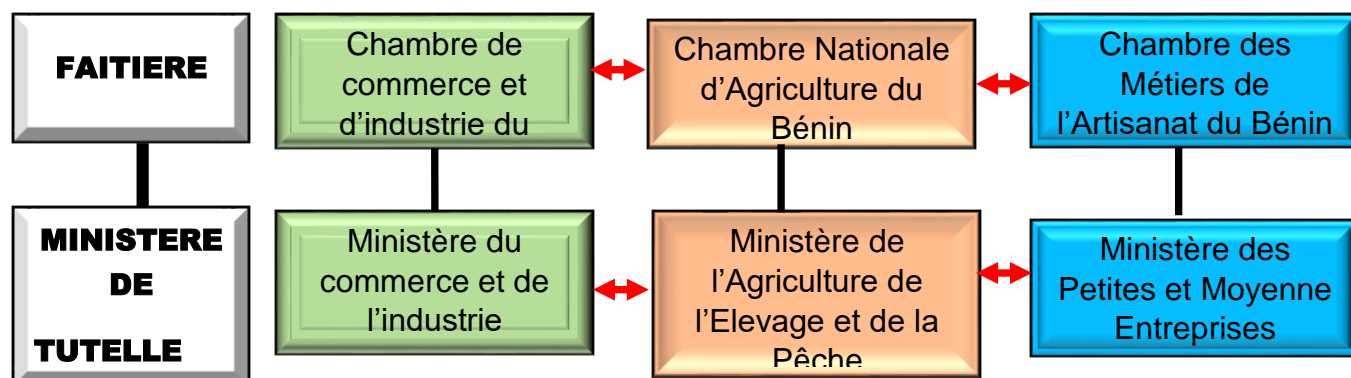
Les cadres légal, juridique, réglementaire et macro-économique, sont des données importantes qui déterminent ou découragent un investisseur à investir dans un domaine donné. Si ces cadres ont beaucoup évolué positivement ces dernières années, il n'en demeure pas moins que des insuffisances subsistent et ralentissent les interventions du secteur privé dans des secteurs comme ceux de la sécurité en eau et de la résilience climatique.

Sur le **plan institutionnel**, il y a une insuffisance du dispositif d'accompagnement et un manque de coordination des interventions des structures d'appui. Cette absence ou insuffisance de coordination se note également au niveau des faitières des acteurs du secteur privé et même au

---

<sup>25</sup> <https://www.bceao.int/sites/default/files/2021-07/Rapport%20sur%20les%20conditions%20de%20banque%20dans%2019%27UEMOA%20en%202020.pdf>

niveau ministériel. En effet, les trois faitières des acteurs du secteur privé (CCIB, CNAB et CMAB) ont chacun son ministère de tutelle comme l'indique la figure 16 ci-après :



Légende : — Lien existant    ↔ Lien manquant

Figure 16: Lien entre les faitières du secteur privé et les ministères de tutelle

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Au **plan juridique**, le Code des investissements accorde certes une priorité et des avantages aux entreprises qui contribuent à la valorisation des ressources locales et à la création d'emplois et de valeur ajoutée. Toutefois, beaucoup d'acteurs du secteur privé ne connaissent pas son contenu et il est presque impossible aux entreprises du bassin de la Volta de bénéficier des avantages de ce code. En effet, la quasi-totalité des entreprises du bassin de la Volta font un chiffre d'affaire inférieur à 50 000 000 F CFA. Les investissements réalisés n'atteignent donc pas le minimum exigé pour bénéficier d'un régime privilégié du code des investissements.

De plus, le secteur privé n'est pas suffisamment impliqué dans les processus d'élaboration des lois et règlements. Ainsi, en dehors de la loi sur le partenariat public-privé, les autres textes réglementaires traitent les entreprises comme des entités à superviser plutôt que de les traiter comme des partenaires d'investissement.

La **fiscalité** constitue une autre contrainte majeure et concerne le poids des impôts et les capacités des acteurs à y faire face. Il n'est pas facile pour les entreprises de gérer les impôts au Bénin. Au caractère peu incitatif, s'ajoute les pratiques peu orthodoxes de certains agents des impôts qui découragent les investisseurs. Parfois, la base de calcul des impôts est erronée et en cas de plainte, il est fait obligation aux entreprises de payer d'abord en attendant l'aboutissement des procédures de réclamation.

Il n'existe pas une fiscalité de mécénat au Bénin. Les versements au titre du mécénat d'entreprise ou les investissements directs dans le mécénat devrait permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.

Enfin, malgré la création des tribunaux de commerce, l'accès aux services judiciaires (de préférence sous la forme d'un arbitrage international) demeure une contrainte. Il s'agit surtout de l'exécution des jugements et sentences arbitrales rendus à l'encontre de l'Etat.

#### 4.2.6. La difficulté à se mettre et à travailler ensemble : crise de confiance

La difficulté à se mettre ensemble et à travailler ensemble est une limite importante à l'émergence d'un secteur privé fort. Ce manque de synergie et de cohésion légitime le sectionnement du secteur privé et l'émiettement des actions et des efforts de mobilisation de ressources. Comme il a été montré, la majeure partie des acteurs présents dans ce secteur sont des PME qui incluent les micros entreprises. Leurs limites évidentes auraient pu pousser à la fédération des énergies et des stratégies mais ce n'est pas le cas. Le tableau 16 suivant présente la synthèse des contraintes à la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs du genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique.

*Tableau 16: Synthèse des contraintes identifiées relatives à la contribution du secteur privé aux investissements dans la sécurité en eau et la résilience climatique*

Type de contraintes/barrières	Contraintes/barrières
Accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des efforts de sensibilisation aux défis climatiques et aux approches de solution ;</li> <li>• Manque de partage d'information sur les bonnes pratiques et leurs impacts</li> </ul>
Capacité/compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible capacité d'identification et d'évaluation des risques</li> <li>• Coût d'acquisition relativement élevé des matériels nécessaires aux technologies d'adaptation/atténuation ;</li> <li>• Coût élevé d'entretien et de maintenance technologies d'adaptation/atténuation ;</li> <li>• Difficultés d'accès au marché des équipements nécessaires.</li> <li>• Faible compétence des ressources humaines (pour l'entretien et la maintenance)</li> <li>• Manque d'information sur les technologies et les facilités d'accès</li> <li>• Difficultés des centres de formation spécialisée à élaborer des curricula de formation spécifiques aux technologies d'adaptation/atténuation ;</li> <li>• Problèmes de disponibilité d'agents d'encadrement technique de l'Etat ou non</li> <li>• Problèmes de suivi permanent de l'application des technologies d'adaptation/atténuation</li> </ul>
Accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des ressources financières à long terme,</li> <li>• Exigences de garantie surdimensionnée par les institutions de financement,</li> <li>• Limitation de la gamme d'instruments financiers disponibles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'intérêts prohibitifs pratiqués.</li> </ul>
Cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance du dispositif d'accompagnement</li> <li>• Manque de coordination des interventions des structures d'appui</li> <li>• Insuffisance des efforts de sensibilisation sur le code des investissements</li> <li>• Poids des impôts et les capacités des acteurs à y faire face.</li> <li>• Transparence dans la gestion des impôts</li> <li>• Inexistence d'une fiscalité de mécénat au Bénin.</li> <li>• Faible implication des acteurs du secteur privé dans les processus d'élaboration des lois et règlements</li> <li>• Faible accès aux services judiciaires</li> </ul>
Crise de confiance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible mutualisation des ressources et des compétences</li> <li>• Difficulté à accorder sa confiance aux autres (craintes, soupçons, etc.)</li> <li>• Référence régulière à des tentatives infructueuses de collaboration</li> </ul>

Source : Traitement des données de terrain, 2022

#### 4.2.7. Contraintes spécifiques au genre

La plupart des femmes chefs d'entreprises qui représentent des modèles de réussite, se sont formées sur le tas et souvent selon un apprentissage traditionnel transmis de « la mère à la fille » et bien souvent dans l'informel. Cet état de chose, combiné avec leur bas niveau d'instruction, créé une insuffisance de compétences techniques qui freine du coup leur ascension.

L'accès à l'internet facilite l'établissement et le maintien d'un lien entre les entreprises et leurs clients et fournisseurs. Ces liens sont un élément important qui détermine la compétitivité d'une société. Toutefois, de nombreuses entreprises béninoises n'ont pas un accès fiable à l'internet. L'écart numérique plus grand entre les entreprises de Cotonou et celles des autres villes, mais aussi entre les entreprises dirigées par des hommes et celles dirigées par des femmes. Le manque d'accès à l'internet limite la capacité des entreprises à développer et utiliser des sites web, à obtenir des informations de marché sur les acheteurs potentiels, et à accéder aux informations sur la qualité de fournisseurs potentiels.

Une société de grande taille, dirigée par un homme et opérant dans les régions centrales est plus susceptible d'avoir son propre site internet. En effet, les grandes entreprises ont trois fois plus de chances que les PME d'avoir un site internet commercial (79 % contre 26 %). La disparité la plus flagrante concerne la disponibilité de l'internet d'une région géographique à l'autre. La moitié des entreprises de la région de Cotonou ont leur propre site internet, contre 10 % des entreprises dans les autres régions. De plus, la majorité des entreprises en dehors de Cotonou

n'ont aucun accès à Internet. Seules 2 % de celles basées à Cotonou n'ont aucun accès internet, contre 55 % des entreprises basées ailleurs.

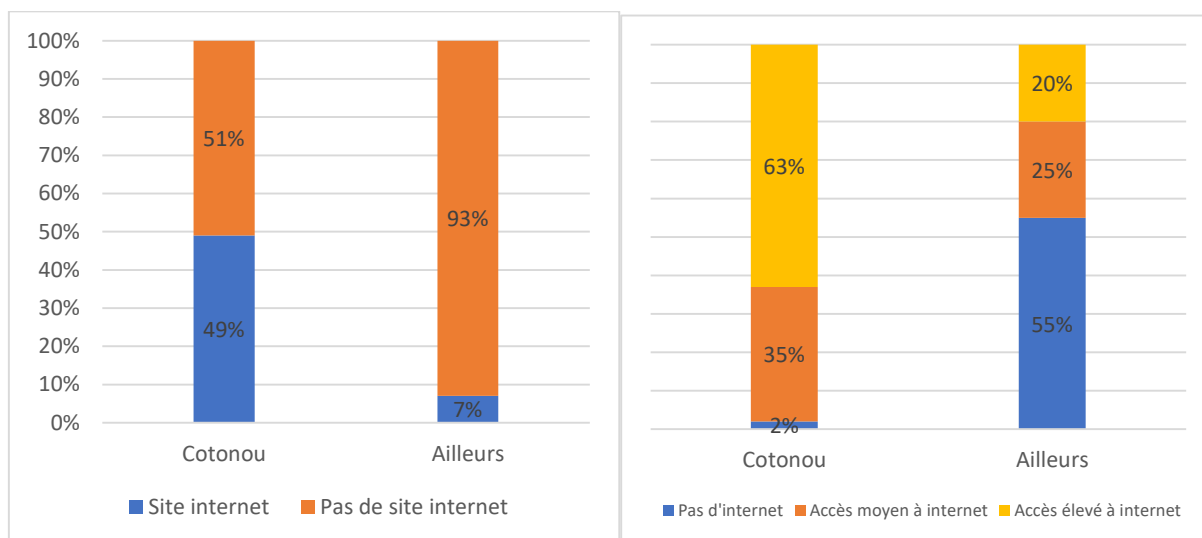


Figure 17: Accès à internet des entreprises

Source : CCI, 2020

La connectivité, pilier de la compétitivité des entreprises, représente un défi particulièrement important pour les entreprises béninoises dirigées par des femmes. L'enquête sur la compétitivité des PME révèle qu'un cinquième des femmes citent les problèmes de connectivité comme leur principale difficulté dans la conduite de leurs affaires. Les données indiquent que les entreprises menées par des femmes sont deux fois plus susceptibles que leurs homologues dirigées par des hommes de mentionner comme principal problème des difficultés à développer une relation avec leurs clients.

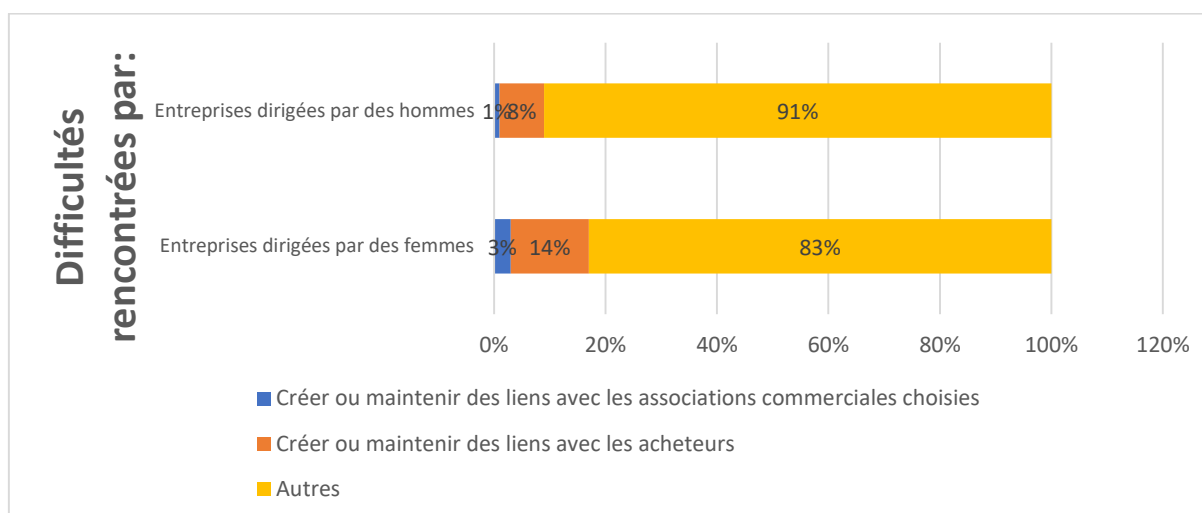


Figure 18: Les entreprises dirigées par des femmes ont plus de difficulté à se connecter aux clients

Source : CCI, 2020

Les facteurs qui freinent les entreprises dirigées par des femmes à établir des liens comprennent, entre autres, le temps qu'elles doivent consacrer en dehors de leur travail et leur faible engagement au sein des associations commerciales.

Les femmes béninoises consacrent bien plus de temps que les hommes à des travaux domestiques non rémunérés<sup>26, 27</sup>. Un rapport de 2018 du Bureau international du travail montre que les femmes béninoises consacrent plus de 3,5 heures par jour aux tâches ménagères, contre à peine 45 minutes pour les hommes<sup>28</sup>. Cela réduit grandement le temps restant aux femmes pour gérer leur affaire et créer des relations avec les acheteurs potentiels.

Par ailleurs, l'analyse des données de l'enquête sur la compétitivité des PME révèle qu'à peine 13 % des entreprises dirigées par des femmes ont un site internet, contre 31 % pour leurs homologues dirigées par des hommes. L'extension de l'accès internet et l'utilisation de sites internet et des médias sociaux peuvent aider les entreprises dirigées par des femmes à développer une présence en ligne permanente. Cela leur permettrait de s'impliquer auprès des acheteurs en dépit du temps consacré à leurs autres obligations<sup>29</sup>.

Les femmes du Bénin sont aussi moins susceptibles que les hommes de s'impliquer dans des institutions d'appui au secteur privé telles que des chambres de commerce, des associations de secteur, ou des organisations de promotion du commerce et de l'investissement.

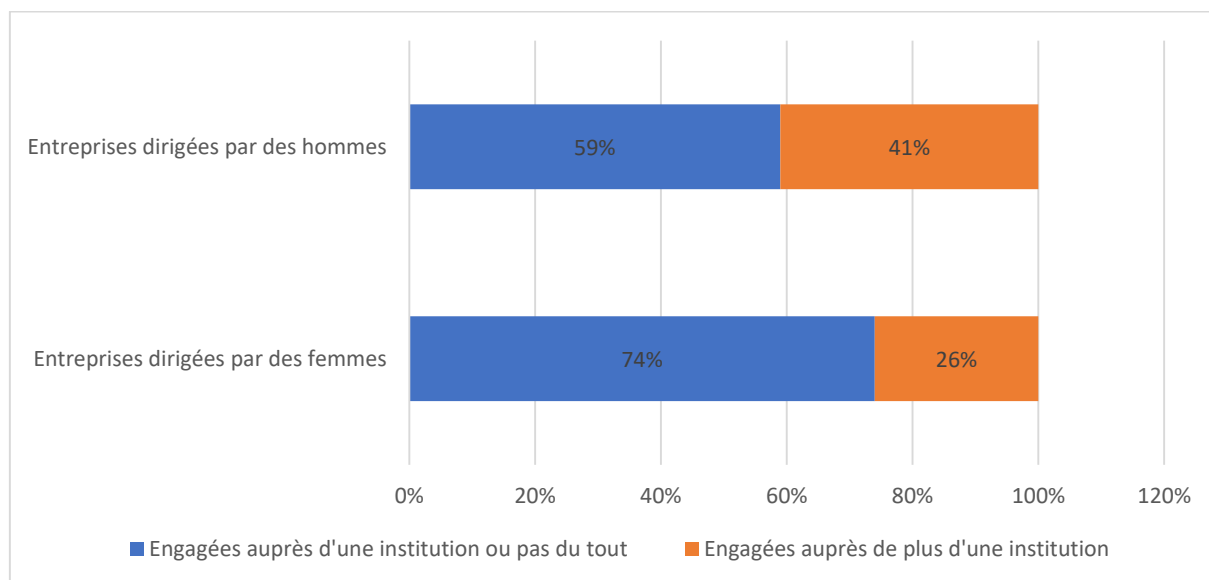


Figure 19: Les entreprises dirigées par des femmes sont moins engagées auprès des institutions

Source : CCI, 2020

<sup>26</sup> OCDE (2019). Indice de parité. Voir <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/2019/BJ.pdf> (page en anglais).

<sup>27</sup> Bureau international du travail (2018). "Care Work and Care Jobs for the Future of Decent Work". Genève, Suisse : Bureau international du travail.

<sup>28</sup> Bureau international du travail (2018). "Care Work and Care Jobs for the Future of Decent Work". Genève, Suisse : Bureau international du travail.

<sup>29</sup> Shemi, Alice et Chris Procter (2013). "Explaining Contextual Factors Affecting E-Commerce Adoption Progression in Selected SMEs : Evidence from Botswana". *International Journal of Management Practice* 6 (1) : 94-109.

Il ressort de cette figure que seules un quart des entreprises dirigées par des femmes sont engagées auprès d'au moins une institution d'appui au secteur privé, contre 41 % pour leurs homologues dirigés par des hommes. Or, les associations commerciales renforcent la connectivité des entreprises dans la mesure où le réseau des membres les aide à partager les informations de marché, à identifier les opportunités d'affaires et à établir des références croisées<sup>30</sup>. En effet, les besoins d'appui et de conseil ont toujours été et demeurent importants pour les femmes entrepreneures. La prise en charge de tels besoins est aujourd'hui possible grâce à l'existence de certaines structures dont les organisations professionnelles auxquelles elles appartiennent, le Centre de gestion agréé de la Chambre Consulaire de Commerce et d'Industrie (CCIB), l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME), l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APiex), etc.

Les femmes chefs d'entreprises ne font pas recours à ces institutions pour plusieurs raisons :

- le faible niveau d'instruction des femmes ;
- la crainte de la prise de risque ;
- le manque d'informations sur les opportunités à tirer de ces structures ;
- l'inadaptation des ressources humaines.

#### 4.3. Opportunités liées à la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs du genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique

Deux types d'opportunités ont été identifiées dans le cadre de cette étude. Il s'agit des opportunités financières et des opportunités techniques.

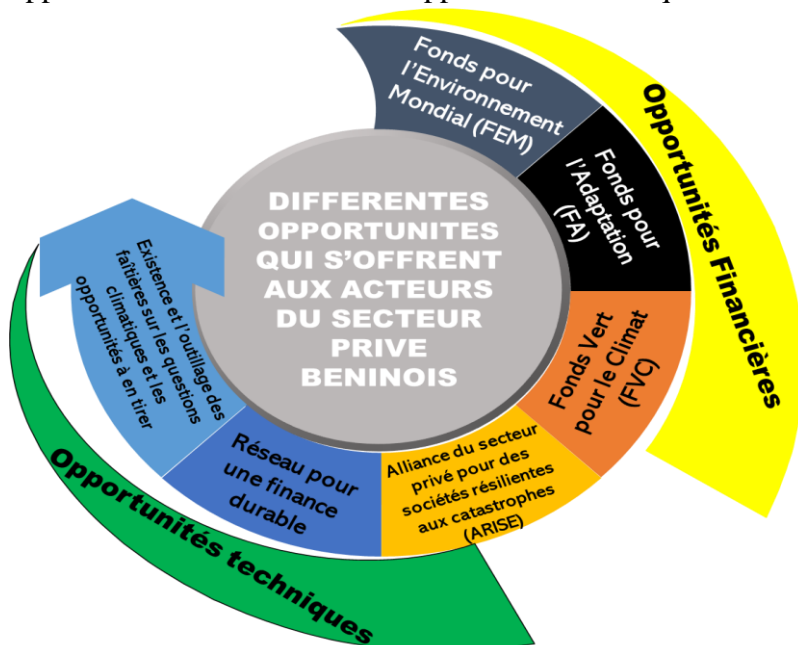


Figure 20: Différentes opportunités identifiées

Source : Réalisée à partir des données de terrain, 2022

<sup>30</sup> Hallward-Driemeier, Mary (2013). "Enterprising Women ; Expanding Economic Opportunities in Africa". *Africa Development Forum series*. Washington, DC.



### **4.3.1. Opportunités au plan financier**

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) a créé un Mécanisme financier pour fournir les ressources financières convenues aux pays en développement. En 1994, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est devenu l'organe opérationnel de ce mécanisme. Les pays ont initialement créé trois fonds spéciaux : le Fonds Spécial de lutte contre les Changements Climatiques (SCCF), le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), et le Fonds d'adaptation (FA), tous gérés par le FEM, pour appuyer les projets relatifs au climat. Le Fonds vert pour le climat (FVC), une entité opérationnelle supplémentaire, a été établi en 2010.

#### **4.3.1.1. Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**

Il sert de mécanisme financier pour la CCNUCC, ainsi que pour d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et gère le financement réservé à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, notamment le SCCF et le FPMA. Les secteurs prioritaires sont l'agriculture, la gestion des ressources en eau, les infrastructures et la santé.

Le Fonds Spécial de lutte contre le Changement Climatique soutient l'adaptation et finance des projets de transfert de technologie et d'atténuation dans certains secteurs. Les projets doivent être (i) portés par un pays, rentables et intégrés dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté ; et (ii) prendre en compte les communications nationales ou les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) ainsi que d'autres études et informations pertinentes. Le SCCF soutient des projets d'adaptation dans les pays en développement concernant les aspects suivants : (i) gestion des ressources en eau ; (ii) gestion des terres ; (iii) agriculture ; (iv) santé ; (v) développement des infrastructures ; (vi) écosystèmes fragiles (notamment les écosystèmes montagneux) ; (vii) gestion intégrée des zones côtières ; et (viii) gestion des risques de catastrophes climatiques, notamment en soutenant les centres nationaux et régionaux et les réseaux d'information existants ou nouveaux, afin d'intervenir rapidement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

Le SCCF finance des projets de moyenne et de grande envergure (plus de 2 millions d'USD de subventions et moins de 2 millions d'USD de subventions, respectivement).

Le FPMA a été créé pour soutenir la préparation et la mise en œuvre de PANA dans les 51 PMA et est géré par le FEM. Le FPMA aide à identifier les activités prioritaires, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des projets d'adaptation.

#### **4.3.1.2. Fonds pour l'Adaptation (FA)**

Le Fonds d'adaptation (FA) a été créé en 2007 par le Protocole de Kyoto pour stimuler le soutien à l'adaptation en générant un financement par le biais du Mécanisme de développement propre du Protocole. Le FA soutient les pays en développement parties au protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique, notamment les pays de faible élévation et les autres petits pays insulaires ; les pays ayant des zones côtières, arides et semi-arides de faible élévation ou des régions susceptibles de souffrir d'inondations,

de sécheresse et de désertification ; ainsi que ceux disposant d'écosystèmes montagneux fragiles.

#### **4.3.1.3. Fonds Vert pour le Climat (FVC).**

Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2010 en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention, afin de soutenir la lutte mondiale contre le changement climatique en encourageant une transition faible en émissions et résiliente face au changement climatique dans les pays en développement.

Le FVC a mis en place un mécanisme d'appui au secteur privé (*Private Sector Facility* - PSF), dont la principale mission est de mobiliser le secteur privé au niveau local et mondial en soutien aux projets d'adaptation et d'atténuation des changement climatique. Au travers du PSF, le FVC œuvre pour l'élimination des risques associés à l'utilisation de capitaux privés et le déploiement à grande échelle des flux d'investissement du secteur privé en faveur d'un développement faible en carbone et résilient face au changement climatique. Le FVC dispose d'un département dédié au secteur privé.

Le bilan des 5 ans de mise en œuvre du FVC, fait en juillet 2021, montre que le secteur public a largement dominé dans le financement des activités climatiques avec 67% du total des fonds approuvés. Au niveau des instruments financiers, les subventions et les prêts ont été les instruments les plus utilisés dans la demande de fonds avec respectivement 44% et 42% des financements. Les fonds propres, les garanties et les paiements basés sur les résultats ont été les instruments les moins utilisés par les porteurs de projets pour financer les activités. Au niveau des PMA, la tendance des proportions des projets publics et projets privés n'est pas trop différente de celle du portefeuille global du FVC. En termes de valeur nominale, sur 69 projets approuvés jusqu'en Juillet 2021, 51 sont du secteur public, soit 74% et seulement 18 projets sont du secteur privé, soit 26%. En termes de domaine cible (target area) du FVC, sur 30 projets d'adaptation approuvés, 29 sont du secteur public, soit 96,6% et seulement 1 seul projet est du secteur privé. A l'inverse, le secteur privé est plus représenté dans le domaine de l'atténuation avec 12 projets sur 21 approuvés, soit 57%. Dans le domaine des projets transversaux, le secteur public est largement représenté avec 72% (13 projets sur 18)<sup>31</sup>.

Sur le plan financier, l'enveloppe mobilisée par le secteur public représente 58% contre 42% pour le secteur privé. La figure suivante illustre le financement du FVC par secteur (public ou privé) dans les PMA sur la période Novembre 2015 à Juillet 2021. L'écart financier moins important se justifie par le fait que les projets d'atténuation qui sont en majorité les projets portés par le secteur privé ont sollicité de financement de grande taille contrairement aux projets d'adaptation. En outre, ces projets ont un retour d'investissement économique plus rapide et disposeraient donc d'une chance élevée d'approbation au niveau du FVC à travers le guichet prêt avec une enveloppe plus conséquente.

---

<sup>31</sup> [https://climateanalytics.org/media/5\\_ans\\_du\\_funds\\_vert\\_pour\\_le\\_climat.pdf](https://climateanalytics.org/media/5_ans_du_funds_vert_pour_le_climat.pdf)

#### **4.3.1.4. Landscape Resilience Fund (LRF)**

Le LRF ou fonds de résilience du paysage est une fondation indépendante axée sur l'impact qui mobilise des financements climatiques privés pour les petits exploitants et les paysages vulnérables. Le LRF a été codéveloppé par South Pole et le Fonds mondial pour la nature (WWF), afin de créer un mécanisme mixte et un moyen évolutif de soutenir une adaptation climatique significative dans les paysages à risque. Avec un engagement de 25 millions de dollars de l'investisseur principal Chanel et une subvention du Fonds pour l'environnement mondial pour le soutien au préinvestissement, le LRF fournit des investissements, des prêts à des conditions libérales et une formation technique aux PME et aux projets axés sur l'adaptation. Le LRF est géré par South Pole. Le WWF agit en tant que conseiller et prestataire de services pour la préparation de projets, l'aménagement paysager et la mise en œuvre ainsi que pour les sauvegardes environnementales et sociales.

En investissant dans les PME et les communautés locales des pays en développement, le LRF aide à créer une compréhension partagée et une mise en œuvre collaborative d'actions qui améliorent la résilience climatique et le bien-être humain - paysage par paysage, PME par PME, village par village.

D'ici 2026, le LRF vise à mobiliser 100 millions de dollars pour des projets d'adaptation au climat qui soutiennent des chaînes d'approvisionnement agricoles et forestières durables et qui protègent les petits exploitants agricoles des pays en développement. Les détails sur les conditions d'appui du LRF peuvent être obtenus sur le site <https://landscaperesiliencefund.org/>.

#### **4.3.1.5. Root Capital**

Le Root Capital ou Capital racine investit dans la croissance des entreprises agricoles qui construisent un avenir plus prospère, inclusif et résilient pour les communautés rurales en fournissant des crédits et un renforcement des capacités. En partenariat avec des entreprises agricoles, ils augmentent les moyens de subsistance ruraux, créent des emplois pour les jeunes, uniformisent les règles du jeu pour les femmes et aident les agriculteurs à s'adapter au changement climatique dans certains des écosystèmes les plus vulnérables du monde. À ce jour, Root Capital a déboursé plus de 1,6 milliard de dollars pour améliorer les moyens de subsistance et la résilience de 10 millions de personnes. Quarante pour cent (40%) de leur financement provient de fondations, quarante-quatre pour cent (44%) de particuliers et le reste de sources publiques et d'entreprises. Les détails sur les conditions d'appui de Root Capital peuvent être obtenus sur le site <https://rootcapital.org/>

#### **4.3.1.6. Mercy Corps Ventures**

Mercy Corps Ventures investit et catalyse des solutions dirigées par des entreprises pour accroître la résilience des individus et des communautés mal desservis. Fondée en 2015 en tant que branche d'investissement d'impact de l'agence de développement mondiale Mercy Corps, Mercy Corps Ventures a aidé 38 entreprises en phase de démarrage à se développer et à lever plus de 333 millions de dollars en capital de suivi. Son portefeuille s'articule autour de solutions de renforcement de la résilience dans les systèmes agricoles et alimentaires adaptatifs, les technologies financières frontalières et les systèmes intelligents face au climat, afin que ceux qui vivent sur les marchés frontières puissent résister aux perturbations et planifier

l'avenir. Grâce au capital et au soutien, au pilotage de nouvelles approches, à des idées orientées vers l'action et à une gestion rigoureuse de l'impact, Mercy Corps Ventures catalyse l'écosystème vers des investissements plus intelligents et plus percutants. Les détails sur les conditions d'appui de Mercy Corps Ventures peuvent être obtenus sur le site <https://medium.com/mercy-corps-social-venture-fund>.

#### **4.3.1.7. Acumen Resilient Agriculture Fund (ARAF)**

L'ARAF ou le Fonds Acumen pour une agriculture résiliente géré par Acumen Capital Partners fournit des capitaux propres et quasi-fonds propres pour soutenir les entreprises agroalimentaires africaines qui aident les petits exploitants agricoles à s'adapter au changement climatique. Parrainé par Acumen, ancré par le Fonds vert pour le climat (GCF) et avec des investissements de la banque néerlandaise de développement entrepreneurial (FMO), de PROPARCO, du Fonds de développement économique Soros (SDEF), de la Children's Investment Fund Foundation et d'autres investisseurs et bailleurs de fonds, le fonds a clôturé en juin 2021 avec 58 millions de dollars. Les détails sur les conditions d'appui du Fonds Acumen pour une agriculture résiliente peuvent être obtenus sur le site <https://arafund.com/>.

#### **4.3.1.8. Le Fonds National pour le Développement de l'Agriculture (FNDA)**

Le FNDA est un établissement public béninois à caractère agricole qui vise à promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés, vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire en encourageant la promotion des filières agricoles.

Le FNDA permet aux entrepreneurs agricoles d'accéder auprès des banques et des institutions de micro finance à des crédits aux conditions adaptées aux besoins et aux contraintes spécifiques du secteur agricole, à travers la mise en place des fonds de facilitation, de refinancement, de garantie, de bonification d'intérêts ou tout autre instrument financier jugé approprié. Les détails sur les conditions d'appui du FNDA peuvent être obtenus sur le site <https://fnda.agriculture.gouv.bj/page/FNDA/quest-ce-que-le-fnda->.

### **4.3.2. Opportunités au plan technique**

D'autres opportunités s'offrent aux acteurs du secteur privé béninois surtout en matière de réseautage dans la finance climat. Au nombre des réseaux auxquels les acteurs du secteur privé béninois peuvent adhérer, on peut citer l'Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes aux catastrophes (ARISE) et le réseau pour une finance durable.

#### **4.3.2.1. L'Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes aux catastrophes (ARISE)**

L'ARISE est un réseau d'entités du secteur privé dirigé par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR). ARISE plaide pour un développement tenant compte des risques, une réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes en encourageant et en soutenant les secteurs public et privé à mettre en place des politiques et

des pratiques visant à réduire les risques de catastrophes et les pertes humaines et économiques qui en découlent. Elle mobilise et facilite le secteur privé à réaliser des investissements en tenant compte des risques et à appliquer des pratiques commerciales qui réduisent et empêchent la création de risques, renforcent la résilience et améliorent le relèvement après une catastrophe, conformément au Cadre de Sendai.

ARISE, par l'intermédiaire d'un conseil d'administration mondial et de réseaux nationaux, vise à soutenir la réalisation de cet objectif grâce aux cinq engagements suivants :

- Sensibiliser : Sensibilisation aux risques de catastrophes et la mobilisation du secteur privé ;
- Influence : Exercer une influence dans les sphères d'expertise respectives ;
- Partager les connaissances : Partager les connaissances, l'expérience et les bonnes pratiques entre le secteur privé ;
- Catalyser : Être un catalyseur pour générer l'innovation et la collaboration dans l'élaboration de stratégies commerciales tenant compte des risques ;
- Mettre en œuvre : Mettre en œuvre des projets et des activités pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai.

Seulement sept (07) organisations africaines sont membre de l'ARISE en novembre 2022. Sur ces 7 organisations, une seule est francophone à savoir le CORAF (Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles).

Pour être membre de l'ARISE, il faut s'inscrire sur le site : <https://www.ariseglobalnetwork.org/join/application>.

#### **4.3.2.2. Le réseau pour une finance durable**

Le réseau pour une finance durable est une communauté d'organes de régulation du secteur financier et d'associations bancaires des marchés émergents décidés à faire avancer la finance durable, conformément aux bonnes pratiques internationales. En mars 2022, le réseau comprenait 74 institutions membres représentant 62 pays et 43 000 milliards de dollars américains, soit 86 % de l'ensemble des actifs bancaires des marchés émergents. Les membres se sont engagés à orienter leur secteur financier vers la durabilité, avec pour double objectif : i) une gestion améliorée des risques économiques, sociaux et de gouvernance (y compris la divulgation des risques climatiques) et ii) une augmentation des flux de capitaux pour les activités ayant un impact positif sur le changement climatique. Il s'agit d'une plateforme de partage des connaissances et de renforcement des capacités qui facilite la mobilisation d'une aide pratique aux membres pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives nationales. Le fonds vert pour le climat vise à proposer aux pays membres du réseau, des financements pour des interventions ciblées en fonction du niveau de développement de leurs marchés financiers « verts ».

Pour adhérer, il suffit d'envoyer une lettre officielle au président du réseau. Cette lettre décrit les motivations pour rejoindre ledit réseau et l'engagement à répondre aux exigences d'adhésion.

Le tableau suivant présente les organisations africaines membres du réseau au 30 novembre 2022.

Tableau 17: Organisations africaines membres du réseau pour une finance durable

Pays/Région	Nom de l'organisme	Type d'organisation	Membre depuis
Afrique centrale	Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	Régulateur bancaire	2022
Afrique centrale	Commission des valeurs mobilières et des changes de l'Afrique centrale (COSUMAF)	Régulateur du marché des capitaux	2022
Ghana	Banque du Ghana	Régulateur bancaire	2016
Ghana	Association ghanéenne des banquiers	Association bancaire	2016
Kenya	Association des banquiers du Kenya	Association bancaire	2015
Nigeria	Banque centrale du Nigéria	Régulateur bancaire	2012
Afrique du Sud	Association bancaire sud-africaine (BASA)	Association bancaire	2016
Afrique du Sud	Trésor national sud-africain	Régulateur du secteur financier	2021
Afrique du Sud	Autorité prudentielle d'Afrique du Sud (fonctionne au sein de l'administration de la Banque de réserve sud-africaine)	Régulateur du secteur financier	2021

Source : <https://www.sbfnetwork.org/membership/> (consulté le 13/12/2022)

Le processus d'adhésion et les exigences peuvent être consultés sur le site : <https://www.sbfnetwork.org/sbfn-membership-process/>

#### 4.3.2.3. L'existence et l'outillage des faîtières sur les questions climatiques et les opportunités à en tirer

Les faîtières des structures privées sont de plus en plus au fait des questions climatiques et sont de plus en plus outillées sur la thématique, les risques qu'elles et leurs mandants encourent ainsi que les opportunités qu'elles et leurs mandants pourraient tirer des stratégies conçues et mises en œuvre pour faire face aux effets du changement climatique. Leur participation aux différents sommets internationaux sur la question climatique, notamment aux différentes « COP » et leur collaboration avec le FNEC et d'autres organisations les y prédisposent et les y aident.

#### 4.3.3. Niches d'opportunités pour les entreprises

Des niches ont été identifiées dans la portion béninoise du bassin de la Volta et constituent des opportunités d'investissement pour les acteurs du secteur privé.

Tableau 18: Quelques opportunités d'investissement dans le bassin de la Volta

Secteurs	Opportunités
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recherche sur les variétés améliorées des espèces végétales, aquacoles et animales ;</li> <li>▪ Production de fourrage ;</li> <li>▪ Développement de technologies innovantes en aquaculture ;</li> <li>▪ Développement des technologies post récoltes respectueuses de l'environnement ;</li> <li>▪ Promotion de la mécanisation agricole adaptée à l'environnement ;</li> <li>▪ Développement de la micro-irrigation ;</li> <li>▪ Construction/Réhabilitation et protection des ouvrages de rétentions d'eau à des fins agro-pastorales ;</li> <li>▪ Développement des aménagements et infrastructures aquacoles résilients au changement climatique</li> </ul>
Ressources en eau	- Développement des techniques et pratiques de l'économie des ressources en eau
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des services énergétiques propres (foyers améliorés, kits solaires, Chauffe-eau solaire ...)</li> <li>- Construction et exploitation de centrales solaires</li> <li>- Construction et exploitation de centrales électriques à biogaz</li> </ul>
Tourisme	- Développement de l'écotourisme
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'agroforesterie</li> <li>- Développement des plantations privées d'essences de haute qualité</li> </ul>

Source : Traitement des données de terrain, juin 2022

#### 4.4. Opportunités spécifiques au genre

Il existe de nombreux mécanismes d'accompagnement des femmes cheffes d'entreprise dans la lutte contre les effets du changement climatique. Ces accompagnements ou appuis sont d'ordre technique et financier.

##### 4.4.1. Au plan financier

###### 4.4.1.1. L'AFAWA

La Banque Africaine de Développement (BAD) a mis en place l'initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA en anglais)<sup>32</sup>. Cette initiative vise à régler trois défis :

- Défi financier : une perception du risque lié aux prêts aux femmes plus élevée, des taux d'intérêts prohibitifs et un manque de garanties bancaires ;
- Défi lié aux capacités : les institutions financières manquent de capacités pour comprendre les femmes entrepreneures et répondre à leurs besoins de façon adéquate.

<sup>32</sup> <https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/initiatives-et-partenariats/initiative-pour-favoriser-lacces-des-femmes-au-financement-en-afrique-afawa>

Et les femmes entrepreneures manquent, elles, de capacités en finance et gestion d'entreprise pour répondre aux exigences des institutions financières :

- Défi lié à l'environnement des affaires : les cadres légaux et réglementaires actuels freinent la participation des femmes dans la croissance du secteur privé.

Ainsi, AFAWA prône une approche holistique basée sur trois solutions :

- **Financements** : AFAWA s'appuie sur les divers instruments financiers de la Banque Africaine de Développement et propose deux solutions novatrices pour transformer radicalement le paysage bancaire et financier en Afrique, et inciter à octroyer des prêts aux femmes :
  - un **instrument de partage des risques** doté de 300 millions de dollars, à même de débloquer 3 milliards de dollars de crédit en faveur d'entreprises détenues et/ou dirigées par des femmes en Afrique. Ce mécanisme s'appuie sur le réseau existant de banques commerciales et d'organismes de microfinance, afin de créer un changement structurel et un impact durable pour les femmes ;
  - un **système de notation** pour évaluer les institutions financières, qui se fonde sur la proportion et la qualité des prêts que celles-ci octroient aux femmes, ainsi que sur leur impact socioéconomique. Les institutions les plus performantes se verront récompensées par des modalités de financement préférentielles accordées par la Banque africaine de développement.
- **Assistance technique** : AFAWA prodigue des services de conseil aux institutions financières pour garantir une mise en œuvre optimale de leurs portefeuilles de produits destinés aux femmes. Elle renforce les capacités des femmes entrepreneures avec des formations visant à améliorer la productivité et la croissance de leurs entreprises respectives.
- **Environnements des affaires** : AFAWA nourrit un dialogue avec les gouvernements africains et d'autres parties prenantes clés pour soutenir les réformes juridiques, politiques et réglementaires en faveur des femmes entrepreneures, et éliminer les obstacles structurels auxquels elles sont confrontées.

#### 4.4.1.2. Le YouthADAPT

Le programme, baptisé « YouthADAPT : Empowering Women and Youth for Entrepreneurship and Job Creation in Climate Adaptation and Resilience » (YouthADAPT : Autonomisation des femmes et des jeunes pour l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans le cadre de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques), vise à développer des projets bancables innovants et transformateurs en matière de résilience aux changements climatiques, qui seront en adéquation avec les Contributions déterminées au niveau national des pays africains. YouthADAPT est un programme phare du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAAP), qui permet de libérer le potentiel inexploité des jeunes et des femmes en Afrique afin de stimuler la résilience et les entreprises vertes.

Ce programme soutient les entreprises locales dirigées par des femmes et promouvant des solutions d'adaptation aux changements climatiques afin de créer des emplois supplémentaires. Pour plus d'informations sur l'ACCF et l'AAAP, veuillez consulter les sites internet suivants : <http://accf.afdb.org> et [www.afdb.org/aaap](http://www.afdb.org/aaap)



#### **4.4.2. Au plan technique**

##### **4.4.2.1. La coalition d'action féministe pour la justice climatique**

La coalition d'action féministe pour la justice climatique, a été lancée en 2021 à l'occasion du Forum Génération Égalité afin de répondre aux différents défis que rencontrent les questions de justice de genre et de justice climatique. Quatre axes principaux d'action sont identifiés par la coalition : le financement de solutions climatiques justes du point de vue du genre ; la participation des femmes et des filles aux décisions et au leadership de la transition juste vers une économie circulaire, verte et régénératrice ; le renforcement de la résilience des femmes et des filles dans toute leur diversité ; et la collecte et l'utilisation des données sur les liens entre genre et environnement.

Pour plus d'informations sur la coalition, veuillez consulter le site internet suivant : <https://forum.generationequality.org/fr/coalitions-daction>

##### **4.4.2.2. L'alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat**

Il s'agit d'une alliance d'organisations, de groupes et d'associations de femmes du Sud travaillant à l'augmentation du financement direct du climat pour les femmes et les filles autochtones, afro-descendantes et des communautés locales. Sa mission est de plaider pour des changements équitables de l'architecture actuelle des donateurs et des gouvernements en matière de financement climatique et de l'espace de financement mondial afin de garantir un financement direct, flexible et à long terme pour les priorités, les mouvements et les agendas des droits fonciers des femmes et des filles.

Pour plus d'informations sur la coalition, veuillez consulter le site internet suivants : <https://rightsandresources.org/fr/alliance-des-femmes-du-sud/>

#### **4.5. Facteurs facilitant la saisie des opportunités**

Pour facilement saisir les opportunités financières et techniques ci-dessus exposées, les acteurs du secteur privé ont besoin d'être habilités. Les facteurs qui pourraient les habilitier aisément sont au nombre de quatre tel qu'ils sont indiqués dans la figure 21.



Figure 21: Facteurs facilitant la saisie des opportunités par les acteurs du secteur privés

**Source :** Traitement des données de terrain, 2022

#### **4.5.1. Renforcement de capacités**

Pour mieux saisir les opportunités qui s’offrent à eux dans le domaine climatique et en lien avec le développement de la résilience et la promotion de la sécurité en eau, les acteurs du secteur privé doivent opter pour des renforcements de capacités et les planifier rigoureusement. Pour ce faire, ils doivent faire un diagnostic institutionnel et organisationnel assorti d’un plan de formation pluriannuel dynamique, c’est-à-dire glissant et évolutif. Les entreprises, notamment les MPME qui dominent le secteur privé au Bénin n’ayant pas les mêmes besoins, il sera laissé le soin à chacun de faire son propre check up et de trouver les solutions idoines.

#### **4.5.2. Accès aux financements**

L’accès au financement approprié représente un autre défi majeur pour les acteurs du secteur privé. Le défi s’exprime non seulement en termes de connaissance des opportunités de financement existantes, de maîtrise des conditionnalités, mais aussi et surtout de capacités à réellement accéder et consommer les financements captés. Pour relever ce défi, les acteurs doivent s’investir dans la recherche constante de financeurs compatibles avec leurs statuts, leurs profils, leurs domaines d’interventions et leurs portefeuilles.

#### **4.5.3. Dispositif institutionnel**

Afin de mieux jouir des opportunités qui existent, les acteurs du secteur privé doivent s’intéresser aux dispositifs institutionnels mis en place par le gouvernement et chercher à savoir si ce dispositif est approprié et s’il fournit, en termes juridique et politique, toutes les garanties

nécessaires pour assurer leurs investissements. Ils doivent pour ce faire établir un dialogue constant avec les acteurs gouvernementaux.

#### **4.5.4. Partage d'informations**

Les MPME et les grosses entreprises du secteur privé n'ont pas les mêmes capacités pour accéder, gérer et utiliser les informations existantes. Pour mieux relever les trois principaux obstacles informationnels qui entravent l'investissement du secteur privé dans le développement de la résilience et la promotion de la sécurité en eau à savoir : comprendre le changement climatique ; comprendre comment le changement climatique affectera les entreprises ; comprendre quel est le meilleur moyen de s'adapter et comprendre les opportunités qui existent et leurs mécanismes ; les acteurs du secteur privé devraient apprendre à se compléter, se renforcer mutuellement plutôt que de se combattre. C'est une posture vitale qu'ils doivent travailler à développer et consolider constamment.

## V. AVANTAGES POTENTIELS ET BONNES PRATIQUES LIES A LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA SECURITE EN EAU ET A LA RESILIENCE CLIMATIQUE AU BENIN ET DANS LE BASSIN DE LA VOLTA

Le secteur privé tient plusieurs rôles importants dans la lutte contre le changement climatique. Il est à la fois acteur, facilitateur, innovateur et influenceur. Ainsi, plusieurs avantages découleraient du renforcement de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta. Ces avantages sont à la fois économiques et sociétaux.

### 5.1 Avantages économiques et sociétaux potentiels de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta

Le changement climatique occasionne des dommages pour les entreprises et la société. Toutefois, ils sont sources de nouveaux marchés ou de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises. Les entreprises motivées par le profit peuvent élaborer et distribuer de nouveaux produits et services qui répondent aux menaces posées par le changement climatique au niveau local et qui aident les individus, les communautés, d'autres entreprises et le gouvernement à s'adapter aux impacts actuels et futurs du changement climatique. Les produits résilients au changement climatique peuvent inclure les semences résilientes, les systèmes d'irrigation économes en eau, les équipements pour des systèmes d'alerte précoce et les technologies de télémédecine pour répondre à l'augmentation prévue des maladies infectieuses en raison du changement climatique.

#### **Encadré 1 : TIC AGRO BUSINESS CENTER**

TIC- Agri Business center est une entreprise basée à Natitingou, qui prône l'utilisation des Technologies d'Information et Communication dans l'agriculture. Elle met à la disposition de la population des outils tels que : des vidéos qui abordent plusieurs thématiques différentes (nutrition, santé de l'enfant et de la mère, hygiène et assainissement, lutte contre les ravageurs, technique de production agricole, la gestion durable des terres, l'élevage, la pisciculture.) à travers des projections grands publics dans les villages via un pico projecteur et le partage des vidéos sur les téléphones portables des producteurs.

Agro mobile est l'une des quatre solutions développées par l'entreprise. Il s'agit d'un système de messagerie vocale qui permet au producteur de recevoir des messages vocaux en langue locale, sur plusieurs thématiques dont celles relatives au changement climatique. Cette entreprise impacte plus de 50000 producteurs par an via la messagerie vocale.

Source : Résultat enquête terrain, mai 2022

Les entreprises peuvent également explorer les investissements qui sont bénéfiques à la fois pour l'adaptation et l'atténuation, par exemple le développement de la production locale d'énergie renouvelable pour les communautés.

Le tableau 19 suivant met en exergue les avantages économiques liés à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et la résilience climatique.

Tableau 19: Avantages économiques liés à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et la résilience climatique

Catégorie	Avantages potentiels
Développement et distribution de nouveaux produits et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles sources de revenus</li> <li>• Gagner un avantage concurrentiel</li> </ul>
Des marchés nouveaux et élargis pour les produits et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la part de marché</li> <li>• Viabilité à long terme ou succès de l'entreprise</li> </ul>
Collaboration à travers les chaînes d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'obtenir un avantage concurrentiel en disposant d'une chaîne d'approvisionnement plus sûre et plus résiliente.</li> </ul>
Réduction des coûts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du coût des matières premières (grâce à une meilleure utilisation des ressources).</li> <li>• Réduction des coûts opérationnels (coûts d'exploitation)</li> <li>• Protège la rentabilité, en particulier lorsque les marges sont déjà serrées.</li> </ul>
Réputation et valeur de la marque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des achats d'assurance et réduction des pertes résiduelles</li> <li>• Leadership sur le marché</li> <li>• Renforcement de la confiance des investisseurs, des consommateurs et des autres parties prenantes.</li> </ul>

Source : Traitement des données de terrain, 2022

Les stratégies adoptées pour lutter contre le changement climatique, tant en termes d'atténuation que d'adaptation, peuvent être une source de compétitivité au niveau national et au niveau des entreprises. La mise en œuvre de ces stratégies nécessite des ressources énormes qui dépassent amplement la capacité des sources de financement traditionnelles. L'implication des acteurs du secteur privé devrait permettre de mobiliser beaucoup plus de financement pour la sécurité en eau et la résilience climatique. En effet, le secteur privé est une source importante de financement, d'innovation, de technologie et d'expertise en matière de gestion des risques qui reste pratiquement inexploitée par le secteur public en ce qui concerne le changement climatique. De plus, le secteur privé est un puissant moteur de la croissance économique. Le renforcement de la contribution du secteur privé aux investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique aura pour avantages : (i) l'augmentation des revenus et du pouvoir d'achat et (ii) l'amélioration des conditions de vie des populations.

## 5.2. Bonnes pratiques existantes en termes de contribution effective du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique en Afrique et dans d'autres régions du monde

La revue de littérature a permis d'identifier quelques initiatives ayant impliqué le secteur privé dans la lutte contre le changement climatique. Certaines de ces initiatives sont spécifiques à la sécurité en eau et la résilience climatique.

### 5.2.1. Bonnes pratiques identifiées en Afrique de l'Ouest

#### 5.2.1.1. Sur le plan financier

Deux initiatives ont été documentées en Afrique de l'Ouest

**Initiative n°1 : Facilité d'énergie propre hors-réseau<sup>33</sup>**

Pays	BENIN
Organisme de gestion	Millenium Challenge Account (MCA) BENIN II
Sources de financement	Millenium Challenge Corporation (MCC) et entreprises
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Subvention Approche basée sur les résultats
Montant	83,3 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2017-2023
Place du secteur privé	Spécifique au secteur privé.
Description	La facilité d'énergie propre hors-réseau (OCEF) a pour ambition d'accroître l'accès à l'électricité pour la majorité de la population actuellement non desservie dans les zones rurales et périurbaines en réduisant les coûts initiaux de raccordement et les obstacles à l'investissement dans le secteur de l'énergie électrique. L'OCEF s'emploie à accroître les fonds MCC grâce à des partenariats avec des entreprises privées, des ONG, des communautés et autres structures qui proposent des solutions viables hors-réseau et des alternatives énergétiques propres pour le Bénin. Les objectifs de l'OCEF sont d'améliorer la disponibilité du courant électrique et l'accès à l'électricité aux infrastructures publiques, aux communautés et aux ménages, de stimuler le marché de l'électrification hors-réseau au Bénin, et d'accroître l'adoption et l'utilisation d'appareils et de mesures d'efficacité énergétique.

<sup>33</sup> <https://ocef.bi/fr/pages/about/ocef>

	<p>La Facilité consiste à fournir du financement aux entreprises privées ou aux organisations communautaires qui vont développer des projets viables d'électricité hors-réseau répartis en quatre fenêtres :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'énergie hors-réseau pour les infrastructures publiques essentielles;</li> <li>2. la production et la distribution décentralisée d'énergie;</li> <li>3. les systèmes énergétiques pour les ménages;</li> <li>4. les mesures d'efficacité énergétique.</li> </ol> <p>Deux appels à projets ont été lancés (2018 et 2019). La durée d'exécution du projet ne doit excéder 2 ans. Les entreprises bénéficient d'une subvention à hauteur de 40 %.</p> <p>Pour aller plus loin : <a href="https://ocef.bj/fr/pages/about/ocef">https://ocef.bj/fr/pages/about/ocef</a></p>
Impacts/effets	<p>Le coût des investissements est de 83,3 millions de Dollars US avec 51 millions de dollars US mobilisés par les 15 entreprises et un cofinancement de 32,3 millions de Dollars US du MCA-Bénin II, correspondant à 38,77% du coût global des investissements.</p>

**Initiative n°2 :** Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA)<sup>34</sup>

Pays	Ghana
Organisme de gestion	ECOBANK GHANA Limited
Sources de financement	ECOBANK GHANA Limited, FVC et la BAD
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts concessionnels Garantie (partage des risques)
Montant	300 millions de dollars
Période couverte par le financement	2016-2026
Place du secteur privé	Dédié aux entreprises détenues ou dirigées par des femmes.
Description	Lancée en 2016, il s'agit d'une initiative panafricaine visant à agir sur tous les éléments essentiels de l'écosystème de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, en particulier le financement. Le Fonds vert pour le Climat cofinance cette initiative qui vise à autonomiser les femmes grâce au financement de pratiques agricoles à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilientes face au climat, notamment la rotation des cultures, les cultures mixtes, la gestion

<sup>34</sup> <https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/initiatives-et-partenariats/initiative-pour-favoriser-laccs-des-femmes-au-financement-en-afrique-afawa>

	<p>améliorée des engrais, le labour minimum et les cultures résistantes à la sécheresse, ainsi que l'installation de systèmes solaires et de biogaz pour les activités agricoles. Afin de réaliser cet objectif, le FVC et la BAD rétrocèdent des prêts par l'intermédiaire de banques commerciales ciblant exclusivement les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et les associations d'exploitants agricoles dirigées par des femmes.</p> <p>Le programme prévoit la fourniture d'intrants agricoles, tels que des pompes fonctionnant à l'énergie solaire et des systèmes d'irrigation efficaces pour faire face à la rareté et à la variabilité des précipitations, surtout en période de sécheresse. En raison des surcoûts de ces technologies résilientes au changement climatique (et à faible émission de carbone), il a été jugé adéquat d'élaborer un produit de prêt inclusif assorti d'un taux inférieur au taux du marché et une échéance plus longue pour faciliter leur adoption par les TPE-PME et les associations agricoles dirigées par des femmes. L'assistance technique aidera à former le personnel d'Ecobank Ghana au financement climatique et tenant compte de la dimension du genre et à élaborer un outil de reporting pour suivre les réalisations tirées du financement du FVC. L'assistance technique bénéficiera également aux TPE-PME et aux associations agricoles dirigées par des femmes en vue d'un recours accru aux prêts agricoles et d'un renforcement des capacités ; elle sera mise en œuvre lors des quinze années prévues pour le déroulement du programme.</p> <p>Le financement du FVC permet de réduire les risques pour les femmes entrepreneures et renforcer l'appétit des institutions financières (IF) pour les prêts aux MPME.</p> <p>Pour aller plus loin : <a href="https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/initiatives-et-partenariats/initiative-pour-favoriser-lacces-des-femmes-au-financement-en-afrique-afawa">https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/initiatives-et-partenariats/initiative-pour-favoriser-lacces-des-femmes-au-financement-en-afrique-afawa</a></p>
Impacts/effets	<p>Ce programme en cours d'exécution a déjà permis de mobiliser 5 millions d'USD du secteur privé soit 10 % environ du financement total.</p> <p>Avantages pour le secteur privé : prêt inclusif assorti d'un taux inférieur au taux du marché et une échéance plus longue.</p>



### 5.2.1.2. Sur le plan technique

**Initiative n°1** : Plateforme de dialogue structuré sur l’engagement du secteur privé pour la mobilisation de la finance climatique<sup>35</sup>

Pays	Côte d’Ivoire
Organisme de gestion	Direction de Lutte contre les Changement climatique
Description	<p>La Plateforme vise à créer un cadre de dialogue structuré entre le Gouvernement, le secteur privé et les PTF y compris les entités accréditées aux fonds de financement climatique. La Plateforme facilite également l’échange d’informations et le partage d’expériences pour la promotion des meilleures pratiques en matière de finance verte/durable tout en renforçant les capacités de mobilisation desdits financements par le secteur privé. Elle est une tribune nationale qui rassemble des parties prenantes clés de la finance climatique/finance verte/finance durable d’une part et qui renforce la synergie d’actions entre les parties prenantes pour une mobilisation plus accrue des financements verts au profit de la Cote d’Ivoire d’autre part.</p> <p>La Plateforme se compose des acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faitières du Secteur Privé (FSP)</li> <li>• Institutions Publiques (IP)</li> <li>• Entités Accréditées aux Fonds Verts pour le Climat (EA)</li> <li>• Entités Accréditées aux autres Fonds pour le Climat (EA) y compris les structures nationales engagées dans une procédure en vue de l’accréditation à un ou plusieurs fonds climatiques.</li> <li>• Autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF).</li> </ul> <p>La Plateforme est structurée autour d’une série de Groupes de Travail Thématiques Techniques ; et un Secrétariat assuré par l’AND. La figure ci-après présente l’architecture fonctionnelle de la plateforme.</p>

<sup>35</sup> MEDD (2020) : Plateforme de dialogue structuré sur l’engagement du secteur privé pour la mobilisation de la finance climatique. Note conceptuelle, Abidjan, Côte d’Ivoire, 13 p.

	<p>Source : MEDD, 2020</p>
Impacts/effets	Non encore visibles.

**Initiative n°2 : L'alliance ouest-africaine du marché du carbone et du financement climatique**

Pays	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Libéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo
Organisme de gestion	BOAD, Centre Régional de Collaboration
Description	<p>L'alliance ouest-africaine du marché du carbone et du financement de la lutte contre le changement climatique crée une structure à long terme, qui favorise en Afrique de l'Ouest le marché du carbone et un financement climatique fondé sur les résultats, en intégrant diverses activités de soutien. En mettant en place une structure régionale permanente avec un secrétariat à Dakar, l'alliance vise à renforcer la capacité des pays de l'Afrique de l'Ouest à participer au marché international du carbone et à améliorer l'accès à un financement climatique fondé sur les résultats, pour la mise en pratique des CDN. L'alliance comprend 16 États membres en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Libéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo).</p> <p>Pour aller plus loin : <a href="https://westafricaclimatealliance.org/">https://westafricaclimatealliance.org/</a></p>

Impacts/effets	Elaboration du cadre de soutien pour permettre aux pays membres de l'Alliance de saisir et d'exploiter les opportunités du marché international du carbone.
----------------	---

## 5.2.2. Bonnes pratiques identifiées dans d'autres régions d'Afrique

### 5.2.2.1. Sur le plan financier

Quatre initiatives ont été identifiées et documentées dans d'autres régions d'Afrique.

**Initiative n°1:** Equity Fund for the Small Projects Independent Power Producer Procurement Programme (SP-IPPP).

Pays	Afrique du Sud
Organisme de gestion	Banque de développement de l'Afrique du Sud (DBSA)
Sources de financement	FEM, DBSA, KfW, secteur privé
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêt et garantie
Montant	205 450 000 dollars US
Période couverte par le financement	2017-2021
Place du secteur privé	Le secteur privé est au cœur de cette initiative en tant que client de la DBSA et investisseur dans les énergies renouvelables
Description	Le fonds d'actions ordinaires pour le programme d'approvisionnement des petits producteurs d'énergie indépendants a été mis en place à travers un financement du FEM. Les petits producteurs d'énergie renouvelable ont bénéficié d'un accompagnement financier. Les fonds du FEM sont investis pour un rendement attendu inférieur à celui du marché. Une plateforme de titrisation a été créée pour aider à revendre les investissements initiaux dès que les projets ont commencé à produire de l'énergie. Les prêts accordés aux entreprises grâce au financement du FEM ont permis de réduire le taux d'intérêt et de mobiliser davantage le secteur privé
Impacts/effets	Ces deux interventions (FEM et DBSA) ont permis de réduire les coûts en capital pour les petits producteurs et d'attirer les capitaux du secteur privé. La contribution du secteur privé est estimée à 7 600 000 dollars US. En termes de gain, il a été constaté une augmentation du rendement des promoteurs de petits projets de 12% à 19%, ce qui rend la participation des PME plus significative.

**Initiative n°2 :** Mécanisme de financement de l'action climatique

Pays	Afrique du Sud
Organisme de gestion	Banque de développement de l'Afrique Australe (DBSA)
Sources de financement	FVC, DBSA, Convergence

Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêt
Montant	170,6 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2018-2024
Place du secteur privé	Le secteur privé est au cœur de cette initiative en tant que client de la DBSA et investisseur
Description	La région de l’Afrique australe est confrontée à d’importants défis en termes d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques. En Afrique du Sud, 90 % de l’électricité provient des énergies fossiles qui représentent 82 % des émissions de gaz à effet de serre du pays, d’où la nécessité d’élaborer une réponse forte et durable. Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) finance la DBSA pour créer le mécanisme de financement de l’action climatique, une unité opérationnelle dédiée à la finance verte, avec l’appui stratégique de Convergence, de la <i>Coalition for Green Capital</i> et de la <i>Climate Works Foundation</i> . Le mécanisme de financement sert à améliorer les termes des crédits grâce à la dette subordonnée ou des protections de premier niveau et à des prolongations de l’échéance afin de catalyser les investissements privés dans l’action climatique, principalement dans les secteurs de l’eau et des énergies renouvelables. Le mécanisme est le premier de ce type fondé sur le modèle de banque verte adapté aux conditions dans les marchés émergents. Il offre une démonstration de faisabilité d’importance mondiale pour les autres pays souhaitant lever les obstacles sur le marché et développer rapidement le financement domestique de l’action climatique de manière efficace et avec peu de coûts de transaction.
Impacts/effets	29,8 millions de tonnes CO <sub>2</sub> eq évitées ; environ 470 000 bénéficiaires. Avantages pour le secteur privé : réduction des risques et augmentation de la bancabilité des projets climatiques

### Initiative n°3 : Emission d’une obligation verte

Pays	Afrique du Sud
Organisme de gestion	Ville du Cap
Sources de financement	Investisseurs du secteur privé
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Obligations vertes
Montant	70 350 000 dollars US
Période couverte par le financement	2017-2023
Place du secteur privé	Le secteur privé est considéré comme un investisseur à travers l’acquisition des obligations

Description	En 2017, la ville du Cap a émis une obligation verte d'un milliard de ZAR (59 millions d'euros) pour attirer les investissements du secteur privé. Il s'agissait de la première initiative de ce type en Afrique à être accréditée par la Climate Bonds Initiative (CBI) et a été récompensée par le classement GB 1 de l'agence de notation internationale Moody's. Une obligation verte consiste en un prêt: les investisseurs achètent les obligations et apportent ainsi un financement, mais ces fonds sont affectés à des projets de lutte contre le changement climatique, en l'occurrence une série de projets d'approvisionnement en eau et de transports à faible émission de carbone. Le prêt est remboursé à l'aide de recettes municipales telles que les tarifs de l'eau ou les frais de transport, ou encore au travers d'autres sources comme les impôts locaux. Les obligations vertes requièrent une rigueur importante pour être qualifiées comme telles et sont donc souvent perçues comme de meilleurs investissements.
Impacts/effets	Mobilisation de 70,6 millions de dollars US des investisseurs du secteur privé.

**Initiative n°4** : Programme de rétrocession entre le Fonds vert pour le climat (FVC) et Agence française de Développement (AFD)

Pays	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Équateur, Égypte, Kenya, Madagascar, Maurice, Maroc, Namibie, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo et Ouganda
Organisme de gestion	Agence française de Développement (AFD)
Sources de financement	AFD, FVC
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts et assistance technique
Montant	743 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2018-2038
Place du secteur privé	Le secteur privé est au cœur de cette initiative en tant que client de l'AFD (pour les institutions financières locales) puis client des IFL et investisseur
Description	Le programme de rétrocession entre le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et l'Agence Française de Développement (AFD) fournit des prêts et de l'assistance technique aux institutions financières locales dans les pays en développement. L'objectif est de créer des marchés autonomes ciblant différents secteurs, que ce soit pour l'atténuation (60 %) ou l'adaptation (40 %). Les secteurs sont notamment : les énergies renouvelables, les infrastructures « vertes », la gestion des déchets, les forêts et l'efficacité énergétique, l'agriculture et l'utilisation des sols, la gestion de l'eau et les logements résilients. Cette initiative contribue à intégrer le financement de l'action climatique dans le secteur financier et les entreprises privées en

	stimulant à la fois l'offre et la demande. Des taux d'intérêt réduits et des prêts à long terme stimulent la demande en investissements écoresponsables, tandis que l'assistance technique à la disposition des institutions financières locales (IFL) et de leurs clients vise à encourager la conception de projets, l'audit, le suivi et la formation du personnel aux stratégies de lutte contre le changement climatique et à la gestion des risques environnementaux et sociaux.
Impacts/effets	Accroissement de la contribution du secteur privé au financement de l'action climatique. Avantages pour le secteur privé : Echéance de paiement de 5 à 7 ans et réduction du taux d'intérêt

### 5.2.2.2. Sur le plan technique

#### Initiative n°1 : Climate Finance Innovators

Pays	Éthiopie, Ouganda et Sénégal
Organisme de gestion	GIZ
Sources de financement	Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (BMU)
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Appui technique
Montant	N/D
Période couverte par le financement	2018-2026
Place du secteur privé	L'initiative implique non seulement le secteur privé mais aussi le secteur public
Description	Le projet « Climate Finance Innovators » a pour objectif de développer des modèles de finance climatique reproductibles en Éthiopie, au Sénégal et en Ouganda fondés sur les éléments et activités du Mécanisme de Développement Propre (MDP). À travers ses activités, le projet établit des liens novateurs entre les mécanismes de marchés de la CCNUCC et les institutions de finance climat comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Le projet travaille dans les trois pays avec des partenaires du gouvernement et du secteur privé afin de développer des propositions de financement qui étendent les initiatives pilotes d'atténuation existantes et à forts impacts de développement durable. Le renforcement des capacités au niveau régional et national ainsi que le travail conceptuel contribuent aux activités de préparation et à un environnement propice au développement bas-carbone dans les pays d'accueil. Les enseignements seront intégrés de manière continue dans les négociations climatiques et les débats publics, contribuant ainsi au développement des règles et instruments de l'Accord de Paris et en particulier l'article 6. La coopération avec les négociateurs climat d'Afrique appuie leur impact dans les processus de la CCNUCC.
Impacts/effets	Développement d'outils et renforcement de capacités des acteurs

### 5.2.3. Bonnes pratiques identifiées hors du continent Africain

#### 5.2.3.1. Sur le plan financier

Neuf initiatives ont été identifiées et documentées hors du continent africain

**Initiative n°1** : The Meloy Fund: A Fund for Sustainable Small-Scale Fisheries in Southeast Asia

Pays	Philippines et Indonésie
Organisme de gestion	Conservation international
Sources de financement	FEM, Conservation international et Banques locales
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts, garantie et assistance technique
Montant	41 200 000 dollars US
Période couverte par le financement	2017-2022
Place du secteur privé	Le secteur privé est au cœur de cette initiative en tant que client du fonds et investisseur
Description	<p><i>Le Fonds Meloy</i> est un fonds pour les pêcheries durables à petite échelle en Asie du Sud-Est, visant à améliorer la conservation des écosystèmes de récifs coralliens en offrant des incitations financières aux communautés de pêcheurs des Philippines et d'Indonésie pour qu'elles adoptent des méthodes de pêche durables et des régimes de gestion fondés sur les droits. Ce projet met l'accent sur les aspects commerciaux de cette branche d'activité, tels que la garantie de l'accès au marché, l'amélioration des actifs/du matériel ainsi que la fourniture d'une assistance technique. Le Fonds Meloy finance des entreprises non bancarisées visant à les aider à acquérir des actifs immobilisés qui favorisent la croissance financière, la création d'emplois et la résilience face aux chocs économiques. Les investissements ciblent les petites et moyennes entreprises, avec une échéance prévue de 5 à 7 ans. Ils devraient avoir un rendement compris entre 10 et 15 %, soit un taux de rendement interne brut estimé à environ 10,5 % sur la durée de vie du fonds, qui est de 10 ans.</p> <p>L'appui financier du FEM a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux.</p>
Impacts/effets	<p>Mobilisation de 11 millions de dollars US du secteur privé</p> <p>Avantages du secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echéance de paiement de 5 à 7 ans,</li> <li>• Taux d'intérêt de 10 %</li> <li>• Taille de l'investissement : 500 000 \$ - 2 000 000 \$.</li> <li>• Période de grâce et remboursement : chaque investissement est structuré sous forme de prêt afin de s'adapter au flux de trésorerie de l'entreprise, ce qui permis d'avoir une période de grâce sur l'investissement principal pouvant aller jusqu'à deux ans.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement des intérêts : Sur une base trimestrielle.</li> </ul>
--	---

**Initiative n°2** : Fonds pour les forêts et l'agriculture tropicales

Pays	Tous les pays tropicaux (Afrique, Amérique)
Organisme de gestion	Agence norvégienne de coopération au développement (Norad)
Sources de financement	Norvège, FEM, Sustainable Trade Initiative (IDH) et ONU Environnement, Carrefour, Marks & Spencer, Mars, Métro, Nestlé et Unilever
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts et subventions
Montant	400 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2017-2027
Place du secteur privé	Le secteur privé intervient en tant que bailleurs de fonds surtout dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise
Description	La Norvège a mis en place le <i>fonds pour les forêts et l'agriculture tropicales</i> dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le FEM, Sustainable Trade Initiative (IDH) et ONU Environnement. Il s'agit d'expérimenter des investissements innovants pour des paysages durables. Ce fonds couvre plusieurs pays abritant des forêts tropicales et est soutenu par de grandes entreprises du secteur alimentaire et des ONG environnementales internationales (Carrefour, Marks & Spencer, Mars, Métro, Nestlé et Unilever). Il est destiné à déclencher des investissements privés dans une agriculture sans déboisement en aidant pour partie les petits agriculteurs à accroître leur productivité et en incitant les pays détenant des forêts tropicales à favoriser les investissements agricoles qui protègent les forêts et réduisent les gaz à effet de serre. L'appui financier du FEM a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux.
Impacts/effets	Mobilisation de 25 millions de dollars US du secteur privé dont principalement UNILEVER. Avantages du secteur privé : Amélioration de l'image de l'entreprise

**Initiative n°3** : Programme d'appui aux énergies renouvelables (solaire)

Pays	Mongolie
Organisme de gestion	XacBank
Sources de financement	XacBank, FVC
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts
Montant	14,7 millions de dollars US



Période couverte par le financement	2017-2029
Place du secteur privé	Le secteur privé est à la fois client et investisseur
Description	<p>XacBank a bénéficié d'un prêt à taux concessionnel à long terme du FVC pour réaliser la première centrale électrique solaire de Mongolie, financée localement. La centrale de 10 MW s'inscrit dans les ambitions de la Mongolie de tirer 30 % de l'énergie du pays de sources renouvelables d'ici 2030. La construction s'est terminée au début de 2019. Il s'agit de la première centrale solaire achevée. Il s'est agi d'éliminer les risques pour les investissements du secteur privé local dans les énergies renouvelables. Le prêt du FVC a permis à XacBank d'améliorer ses conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux. Ce projet, le premier dans son genre, a permis le financement local de l'action climatique par effet de démonstration, le renforcement des capacités et le développement du marché<sup>36</sup>.</p> <p>L'appui financier du FVC a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux</p>
Impacts/effets	<p>Mobilisation d'environ 9 millions de dollars US du secteur privé</p> <p>Avantages pour le secteur privé : réduction du taux d'intérêt et augmentation de la durée des prêts</p>

**Initiative n°4** : Programme de prêts commerciaux pour la réduction des gaz à effet de serre

Pays	Mongolie
Organisme de gestion	XacBank
Sources de financement	Fonds pour un partenariat mondial en faveur du climat, BERD, DWM Securitizations
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts
Montant	60 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2018-2029
Place du secteur privé	Le secteur privé est à la fois client et investisseur
Description	<p>Les MPME représentent plus de 90 % des entreprises en Mongolie. XacBank a mis en place le programme de prêts commerciaux pour la réduction des gaz à effet de serre (GES). L'objectif principal du programme est de promouvoir l'utilisation et la production de produits renouvelables et efficaces sur le plan énergétique sur le marché domestique. Le programme adopte une perspective de genre en contribuant à l'autonomisation des femmes avec au moins 50 % de l'appui financier ciblant des MPME dirigées par des femmes, qui bénéficient également de meilleures conditions d'emprunt. Les lignes de crédit à des taux abordables permettent d'accroître le nombre de MPME utilisant des technologies liées aux énergies</p>

<sup>36</sup> <https://www.greenclimate.fund/project/>

	renouvelables et à l'efficacité énergétique et de réduire significativement les émissions de GES <sup>37</sup> . L'appui financier du Fonds pour un partenariat mondial en faveur du climat a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux
Impacts/effets	Mobilisation d'environ 20 millions de dollars US du secteur privé Bénéficiaires : 50 PME dirigées par des femmes Avantages pour le secteur privé : ligne de crédit à des taux abordables

### Initiative n°5 : Mécanisme de financement pour les énergies durables

Pays	Albanie, Arménie, Égypte, Géorgie, Jordanie, Kirghizstan, Mongolie, Monténégro, Maroc, République de Moldovie, Serbie, Tadjikistan, Tunisie
Organisme de gestion	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
Sources de financement	FVC, BERD, Entreprises
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêt, ligne de crédit, subvention
Montant	1 538 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2018-2029
Place du secteur privé	Le secteur privé est à la fois client et investisseur
Description	Grâce à l'appui du FVC, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a mis en place des lignes de crédit à taux concessionnels pour encourager les prêts à long terme aux emprunteurs finaux de treize pays. Il s'agit d'aligner le système financier des 13 pays sur les enjeux environnementaux en lien direct avec leurs contributions déterminées au niveau national en créant ce que l'on appelle le Mécanisme de financement pour les énergies durables, qui a ensuite été renommé Mécanisme de financement pour une économie verte. Le programme propose des lignes de crédit à taux concessionnels et offre une assistance technique à la cinquantaine d'institutions financières locales (IFL) participantes. À terme, ces IFL ont offert des prêts à long terme à un coût abordable à une gamme plus large d'entreprises locales ou emprunteurs finaux, pour atteindre environ 20 000 bénéficiaires directs, par ex. : des promoteurs d'énergies renouvelables, des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), des ménages et des fournisseurs de services technologiques actifs dans les secteurs du commerce, de l'agriculture ou du transport. Le programme soutient le déploiement et l'adoption d'énergies renouvelables ultra-performantes, de mesures d'amélioration de l'efficacité

<sup>37</sup> <https://www.greenclimate.fund/project/sap004>

	<p>énergétique et de technologies résilientes. Le programme se caractérise notamment par ses solutions axées sur les technologies grâce au sélecteur de technologie de la BERD, dont l'objectif est de promouvoir les meilleures technologies disponibles pour l'action climatique. L'intervention s'articule autour du financement à taux concessionnel et du renforcement des capacités pour accroître la pénétration de ces technologies dans ces marchés. Elle contribue à réduire les coûts initiaux et les coûts de fonctionnement liés à la poursuite d'opérations dans des marchés naissants risqués. Ces coûts reflètent, entre autres : les obstacles financiers, le fort risque perçu lié aux initiatives d'amélioration d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables, les obstacles techniques et le peu de sensibilisation aux avantages.</p> <p>L'appui financier du FVC a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux</p>
Impacts/effets	<p>Mise en place par les IFL, de prêt/ligne de crédit à hauteur de 1 080 millions de dollars US en cofinancement et d'une subvention de 38 millions de dollars US</p> <p>Avantages pour le secteur privé : Réduction du taux d'intérêt et durée de crédit plus longue</p>

#### **Initiative n°6 : Promotion des infrastructures fondées sur les énergies renouvelables**

Pays	Inde
Organisme de gestion	Tata Cleantech Capital Limited (TCCL)
Sources de financement	Tata Cleantech Capital Limited (TCCL), Banque Nationale pour l'agriculture et le développement rural de l'Inde_(NABARD), FVC
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts et assistance
Montant	150 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2018-2022
Place du secteur privé	Le secteur privé est à la fois client et investisseur
Description	<p>La Banque Nationale pour l'agriculture et le développement rural de l'Inde_(NABARD) a, grâce à l'appui du FVC, mis en place une ligne de crédit au profit des emprunteurs finaux vulnérables pour promouvoir des infrastructures fondées sur les énergies renouvelables. Des investisseurs privés indiens dont Tata Cleantech Capital Limited (TCCL), participent au financement de cette initiative à hauteur de 150 millions de dollars US. Le programme mis en œuvre par TCCL, qui contribue à la réalisation des objectifs du gouvernement, vise à installer des toitures solaires d'une capacité de 250 MW sur la période 2018-2022. Comparé à l'échéance traditionnelle des prêts sur le marché, allant de 5 à 7 ans, le projet a offert des échéances à 12 ou 15 ans, très en demande pour les infrastructures relatives aux énergies renouvelables. En outre, TCCL offre une solution commerciale complète intégrant aspects</p>

	<p>techniques, aspects qui limitent souvent le financement, la popularité et le développement des technologies solaires de toit.</p> <p>Dans ce modèle de gouvernance, le FVC assume une partie des risques avec le TCCL en fournissant un prêt à recours limité à la Banque Nationale pour l'agriculture et le développement rural de l'Inde (NABARD). Toutefois, c'est la NABARD qui est responsable de vérifier la conformité des activités de TCCL, qui n'est pas une entité accréditée, avec les conditions et obligations légales associées aux décaissements du FVC. En outre, la NABARD joue un rôle central dans la réalisation de ce projet en servant d'intermédiaire entre le FVC et TCCL. Elle est également responsable du suivi et de l'évaluation du projet et de la préparation des rapports d'exécution.</p> <p>L'appui financier du FVC a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux</p>
Impacts/effets	<p>Mobilisation de près de 136 millions de dollars du secteur privé.</p> <p>Avantages pour le secteur privé : Réduction du taux d'intérêt et durée de crédit plus longue.</p>

**Initiative n°7 : Mécanisme de partage des risques au profit des MPME pour une agriculture résiliente au climat et à faibles émissions**

Pays	Pays d'Amérique du sud
Organisme de gestion	Banque interaméricaine de développement (IADB)
Sources de financement	Banque interaméricaine de développement (IADB), FVC
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts, assistance technique
Montant	30 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2017-2031
Place du secteur privé	Le secteur privé est à la fois client et investisseur
Description	<p>Les MPME représentent une large gamme d'acteurs (agriculteurs, collecteurs locaux, entreprises de transformation, etc.) et ont un accès limité au financement dans les pays d'Amérique du sud. C'est la raison pour laquelle, la Banque interaméricaine de développement (IADB) a mis en place un mécanisme de partage des risques au profit des MPME pour une agriculture résiliente au climat et à faibles émissions. Le programme comble le déficit de financement en proposant un éventail de produits financiers aux emprunteurs finaux par l'intermédiaire d'institutions financières. Les ressources concessionnelles du FVC (notamment des prêts à faible taux d'intérêt, des fonds propres et des garanties) servent à attirer une large gamme d'investisseurs et à orienter les fonds par l'intermédiaire d'institutions financières servant d'entité de mise en œuvre du projet. Le prêt principal et les garanties associées sont utilisés pour offrir des prêts à long terme et à faible coût aux MPME</p>

	<p>agricoles, tandis que la participation en fonds propres permet d'établir un fonds de restauration, d'investir dans des entreprises en cours de développement et d'ancrer les services de réassurance offerts aux consommateurs finaux. En tant que telle, <b>l'utilisation de ces instruments est sans précédent</b> dans le marché des capitaux pour ce secteur. Les fonds alloués par les institutions financières locales au secteur agroforestier ne représentaient que 0,3 % de l'ensemble des flux au Guatemala et 1,5 % au Mexique lorsque cette proposition a été acceptée par le FVC. Un autre volet innovant couvre les frais de certification et de mise à niveau des services pour le label <i>Forest Stewardship Council</i>, ce qui permet à terme d'établir des liens avec les marchés à forte valeur ajoutée et d'accroître les revenus des MPME<sup>38</sup>.</p> <p>L'appui financier du FVC a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux</p>
Impacts/effets	<p>Mobilisation de 10 millions de dollars US (3 millions de dollars US de fonds propres, 4,3 millions de dollars US de prêts, 1,5 million de dollars US de garanties et 1,1 million de dollars US de subventions)</p> <p>Avantages pour le secteur privé : Réduction du taux d'intérêt et durée de crédit plus longue.</p>

**Initiative n°8 :** Initiative d'investissement productif pour l'adaptation aux changement climatique

Pays	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama
Organisme de gestion	Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique (CABEI)
Sources de financement	Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique, FVC et les entreprises
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts
Montant	28 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2018-2024
Place du secteur privé	Le secteur privé est à la fois client et investisseur
Description	Les activités centrées sur l'agriculture, l'élevage et la sylviculture sont au cœur des économies d'Amérique centrale, mais elles sont très sensibles au changement climatique. Des pratiques bancaires conservatrices et les risques élevés associés aux opérations rurales laissent peu de possibilités aux acteurs agricoles de financer le développement de leurs activités en vue de renforcer leur résilience face au changement climatique. C'est dans ce contexte que la Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique (CABEI) met en œuvre, avec l'appui du FVC, l'initiative d'investissement productif pour l'adaptation au changement

<sup>38</sup> <https://www.greenclimate.fund/project/fp048>

	<p>climatique (CAMBIO II). Ce programme vise à accroître la résilience des MPME au changement climatique dans des pays cibles en levant les obstacles à l'accès aux services financiers et non financiers liés à l'application des mesures d'adaptation au changement climatique. Pour cela, le programme s'articule autour de trois volets à savoir : (i) des prêts concessionnels par l'intermédiaire d'institutions financières locales (IFL) au profit des MPME ; (ii) le renforcement des capacités des MPME à concevoir des investissements pour adapter leurs systèmes de production et des capacités des IFL à se constituer des portefeuilles axés sur le financement de l'adaptation, et (iii) des subventions incitatives pour les MPME et les IFL qui mettent en œuvre des activités d'adaptation. Les IFL comprennent des coopératives, des institutions de microfinance et des institutions financières non bancaires, afin que le programme puisse cibler les emprunteurs plus vulnérables qui n'ont pas accès aux sources traditionnelles de financement. Grâce à ces mesures, le programme permet aux MPME de mettre en œuvre des investissements pour s'adapter au changement climatique, notamment des systèmes d'irrigation performants, la diversification des cultures et la gestion durable des sols<sup>39</sup>.</p> <p>L'appui financier du FVC a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux</p>
Impacts/effets	<p>Mobilisation de 12,5 millions de dollars US du secteur privé</p> <p>Avantages pour le secteur privé : Réduction du taux d'intérêt et durée de crédit plus longue.</p>

### Initiative n°9 : Social Impact Incentives (SIINC)

Pays	Colombie, Costa-Rica, Guatémala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou
Organisme de gestion	Root Capital
Sources de financement	DDC, BID Lab, Root Capital
Types de financement (subvention, prêts, garanties, etc.),	Prêts et assistance technique
Montant	13 millions de dollars US
Période couverte par le financement	2019-2021 (phase 1)
Place du secteur privé	Initiative destinée exclusivement aux PME agricoles
Description	Pour remédier au manque de financement des PME agricoles à fort impact, Root Capital s'est associé à Roots of Impact (RoI), à l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC) et au Labo de la Banque interaméricaine de développement (IDB Lab) pour développer et mettre en œuvre un nouveau projet innovant de

<sup>39</sup> <https://www.greenclimate.fund/project/fp097>

	<p>rémunération à la performance. Le projet, intitulé "Social Impact Incentives (SIINC) to Unlock Finance for Early-Stage Agricultural Businesses in Latin America" (Incitations à l'impact social pour débloquer le financement des entreprises agricoles en Amérique latine), utilise un paiement correcteur du marché pour inciter Root Capital à assumer le coût et le risque supplémentaires du financement des PME agricoles en phase de démarrage. En comblant l'écart entre les coûts de ces prêts et leurs retours financiers, Root Capital peut financer des agri-PME qui ne seraient pas rentables autrement, comblant ainsi un manque de crédit que les prêteurs commerciaux ne peuvent ou ne veulent pas combler.</p> <p>Le projet a également montré comment SIINC peut servir de catalyseur pour améliorer les résultats des clients. Plus de la moitié des clients SIINC (18 sur 32) ont augmenté leurs revenus annuels, le revenu moyen du client ayant augmenté de 41% par rapport aux niveaux pré-SIINC. En outre, 47% des entreprises ont obtenu des prêts plus importants de Root Capital - en moyenne 130 000 \$ de plus - et 9% ont reçu un prêt &gt;500 000 \$. Cela a fait passer ces clients au-dessus du seuil de demande de subvention. De plus, 9% ont augmenté leur accès à d'autres sources de financement après 18 mois, avec deux clients accédant à un financement social et un client accédant à un financement commercial.</p> <p>L'appui financier de la DDC a permis d'améliorer les conditions de prêt et d'éliminer les risques pour les investissements locaux.</p>
Impacts/effets	<p>Après seulement deux ans, SIINC a créé un impact mesurable pour Root Capital, ses agri-PME clientes et les petits exploitants agricoles. Un total de 1 million de dollars en paiements de résultats a permis à Root Capital de déboursier 12 millions de dollars en prêts à 32 agri-PME à fort impact et en phase de démarrage.</p> <p>Ces entreprises ont gagné 48 millions de dollars et généré 41 millions de dollars de revenus pour 9 300 petits exploitants agricoles. SIINC a eu un impact significatif sur la composition du portefeuille de Root Capital</p>

La contribution du secteur privé aux investissements visant la sécurité en eau et la résilience climatique offre de nombreux avantages tant financiers que sociétaux. Le secteur privé étant au cœur de l'innovation, sa contribution permet (i) le développement et la distribution de nouveaux produits et services ; (ii) l'obtention de nouveaux marchés et l'élargissement des produits et services ; (iii) l'amélioration des chaînes d'approvisionnement ; (iv) la réduction des coûts et (v) l'amélioration de l'image de l'entreprise.

Plusieurs approches ont été développées de par le monde pour améliorer la contribution du secteur privé et particulièrement des MPME à la lutte contre le changement climatique. Les banques (commerciales et de développement) sont au cœur de ces initiatives. De nombreux instruments financiers ont été développés et mis à la disposition des acteurs du secteur privé. Il s'agit entre autres de : (i) obligations climatiques/vertes ; (ii) co-financement ; (iii) prêts concessionnels ; (iv) échanges de dettes ; (v) subventions ; (vi) garantie ; (vii) assurance/gestion

des risques ; (viii) prêts non concessionnels ; (ix) paiement de services écosystémiques et (x) financement climatique basé sur les résultats.

Aussi faut-il noter que les mécanismes financiers issus de la CCNUCC accompagnent les banques et Etats dans l'appui au secteur privé. Le FVC a même créé un département dédié au secteur privé. Enfin, certains pays ont mis en place des cadres de dialogue/concertation Etat/Secteur Privé pour faciliter l'implication et la contribution du secteur privé aux financements climatiques.

Toutes ces bonnes pratiques devraient servir de repère dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie visant le renforcement de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta.



## **6. STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE A LA SECURITE EN EAU ET A LA RESILIENCE CLIMATIQUE AU BENIN ET DANS LE BASSIN DE LA VOLTA**

La lutte contre le changement climatique est une priorité de développement pour le gouvernement du Bénin. Compte tenu des coûts élevés de l'adaptation et de l'atténuation, l'engagement du secteur privé est essentiel pour augmenter les investissements existants dans la lutte contre le changement climatique et particulièrement la sécurité en eau et la résilience climatique. En effet, un engagement réussi du secteur privé catalysera des investissements plus importants et plus fréquents, qui pourraient accélérer l'adoption de technologies et d'approches résilientes au climat dans les principaux secteurs de développement au Bénin.

Une série de contraintes à l'engagement du secteur privé a été identifiée. Ces contraintes et les facteurs favorables qui y sont associés peuvent être classés en trois (3) catégories principales : i) les dispositions institutionnelles, ii) le renforcement des capacités y compris le partage des connaissances/informations et iii) l'accès au financement. La vision, la mission et les orientations stratégiques ont été définies sur cette base.

### **6.1 Vision et objectif**

#### **6.1.1 Vision**

« Le Bénin est, en 2030, un pays disposant d'un secteur privé qui contribue, de manière efficace et efficiente, à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique qui contribuent à la sécurité en eau et à la résilience climatique »

#### **6.1.2 Objectif principal**

L'objectif principal de la stratégie est d'améliorer la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et la résilience climatique au Bénin à travers la planification des investissements et la mobilisation des ressources financières conséquentes.

### **6.2 Principes directeurs**

Les principes suivants devront être respectés dans le processus d'engagement du secteur privé :

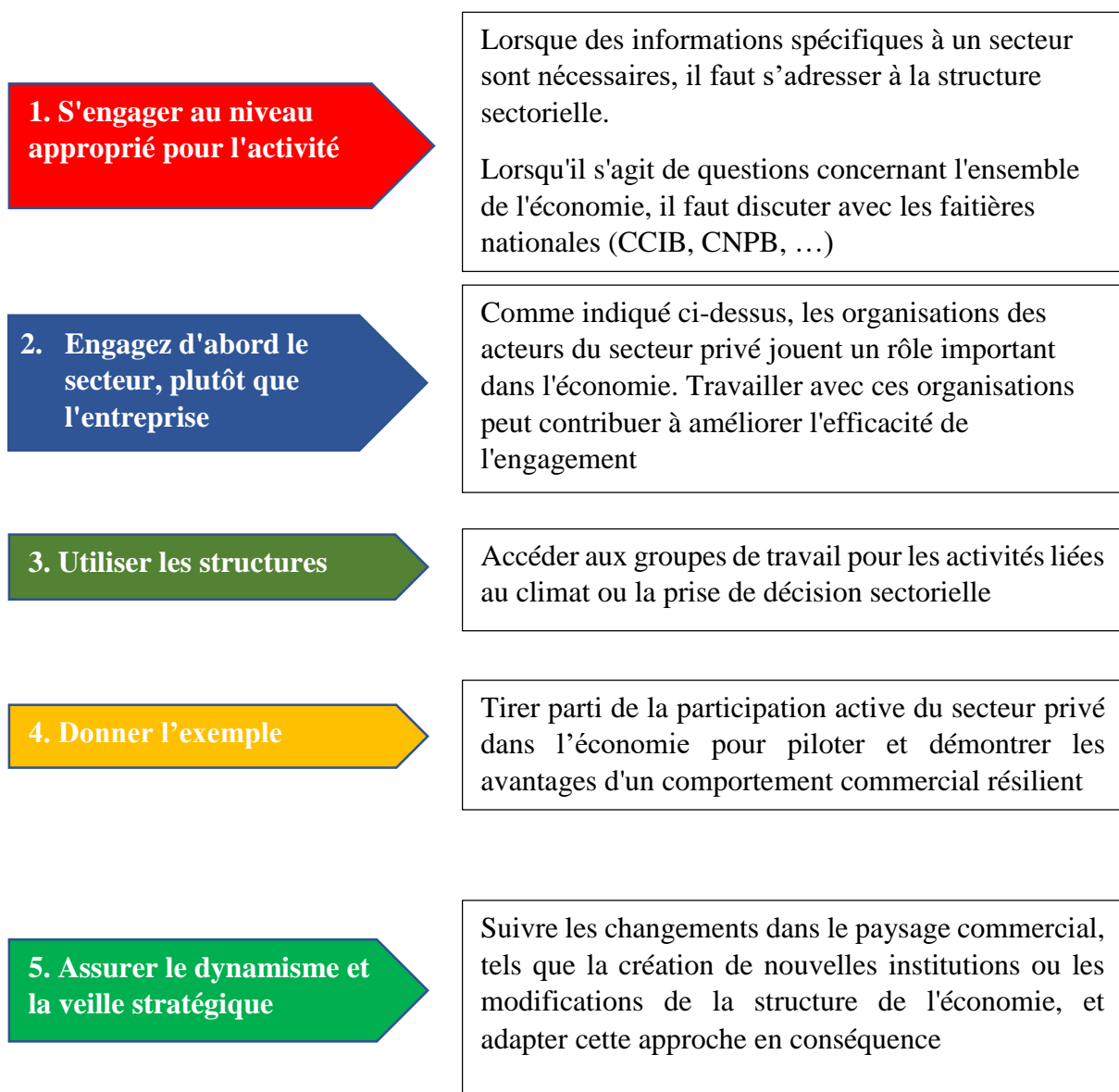


Figure 22: Principes directeurs de l'engagement du secteur privé

Source : Traitement des données de terrain, 2022

### 6.3 Orientations Stratégiques

La stratégie joue un rôle primordial parce qu'elle contribue à la systématisation d'une approche nationale coordonnée en vue de la détermination de la contribution réelle du secteur privé à la sécurité en eau et au développement de résilience face aux effets du changement climatique.

Trois principaux éléments sont indispensables dans la formulation des orientations stratégiques :

1. **la détermination des gaps de financements** : il est indispensable de faire un état des lieux des financements qui existent et qui participent à mettre en œuvre les actions planifiées. Cet état des lieux permettra de savoir les actions qui souffrent d'un défaut de financement et de déterminer les facteurs qui sous-tendent ce défaut de financement. On

se concentrera à ce niveau sur les actions qui sont en lien avec la sécurité en eau et la résilience climatique.

2. **la détermination des sources potentielles de financement** : une fois que l'état des lieux sera réalisé et qu'on saura les actions qui manquent de financement et pourquoi, on s'intéressera à savoir qu'elles sont les sources potentielles de financement et les instruments financiers adéquats qui existent et sont accessibles aux acteurs du secteur privé. Cette estimation doit tenir compte non seulement des capacités des acteurs du secteur privé, mais aussi des circonstances, des relations entre les acteurs et des capacités nationales en matière d'accompagnement du secteur privé dans la planification des investissements et la mobilisation des ressources.
3. **la formalisation de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et au développement de la résilience climatique** : les gaps de financement et les sources potentielles de financement durable sont identifiés. Il reste maintenant à engager le secteur privé dans la quête des financements et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Dans cette perspective, il faut :

- mettre en place un arsenal de renforcement des capacités des acteurs du privé dans plusieurs domaines, dont les mécanismes d'accès aux sources de financement identifiées, la préparation de propositions spécifiques ou de dossiers spécifiques de demande de fonds ;
- mettre en place une plateforme qui favorise le réseautage à travers le développement de relations entre acteurs clés ; etc.

Ce sont là les trois orientations stratégiques majeures qui découlent du diagnostic réalisé. De ces orientations découlent alors les objectifs et les axes stratégiques ci-après.

#### 6.4. Objectifs et axes stratégiques

Trois (03) objectifs stratégiques ont été définis et se déclinent comme suit :

- ✚ OS1 : mettre en place un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta ;
- ✚ OS2 : développer les capacités des acteurs du secteur privé ;
- ✚ OS3 : améliorer l'accès du secteur privé aux financements climatiques.

Chaque objectif stratégique est décliné en axes stratégiques (Tableau 15).

Tableau 20: Objectifs et axes stratégiques

Objectifs stratégiques (OS)	Axes stratégiques (AS)
OS1 : Mettre en place un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la	AS1.1 : Renforcer les mécanismes de concertation permanente entre le secteur public et privé
	AS1.2 : Moderniser la politique fiscale et la gestion des ressources publiques

<b>Objectifs stratégiques (OS)</b>	<b>Axes stratégiques (AS)</b>
résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta	AS1.3 : Mettre en place des régimes spéciaux attractifs pour tout investissement dans la sécurité en eau et la résilience climatique
	AS1.4 : Mobiliser les acteurs du secteur privé dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets relatifs au changement climatique
	AS1.5 : Engager le dialogue avec le secteur public pour éliminer les obstacles structurels affectant les femmes entrepreneures
OS2 : Développer les capacités des acteurs du secteur privé	AS2.1 : Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé dans divers domaines, dont par exemple le changement climatique, les mécanismes de planification des investissements et de mobilisation des ressources financières, etc.
	AS2.2 : Promouvoir l'innovation climatique
	AS2.3 : Renforcer les capacités des structures de formation et d'accompagnement des entreprises
	AS2.4 : Renforcer les capacités des femmes entrepreneures grâce à des formations visant à optimiser la productivité et la croissance de leur entreprise
OS3 : Faciliter l'accès des entreprises aux financements	AS3.1 : Faciliter l'accès des entreprises aux financements
	AS3.2 : Inciter l'octroi de prêts aux femmes entrepreneures
	AS3.3 : Améliorer la qualité de l'offre des services bancaires

### **6.3.1 Mettre en place d'un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta**

Pour impliquer avec succès le secteur privé dans la sécurité en eau et la résilience climatique, l'Etat devra mettre en place un cadre institutionnel et juridique favorable.

Il est indispensable de mettre en place un cadre de dialogue structuré entre le secteur privé, les entités accréditées aux différents fonds climatiques et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il s'agira d'une plateforme pour faciliter l'échange d'informations et le partage d'expériences afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de finance verte/durable tout en renforçant les capacités de mobilisation desdits financements par le secteur privé. Pour atteindre son but, la plateforme se focalisera sur les missions suivantes :

- promouvoir l'intelligence climatique : la plateforme pourrait fournir des informations sur le financement climatique existant, les instruments et investisseurs à travers une veille continue ;
- fournir des services d'appui, de conseil et d'accompagnement aux membres de la Plateforme : la plateforme pourrait fournir des conseils à tous les acteurs afin de relever les défis les plus courants liés à l'accès au financement climatique ;
- créer un référentiel national de données et partage des connaissances : la plateforme pourrait fournir une base de données ou un référentiel où les utilisateurs peuvent partager les bonnes pratiques, les expériences ;
- créer un cadre de communication et de dialogue : les parties prenantes participantes pourraient échanger directement des informations et discuter ;
- développer des outils et des ressources pour les parties prenantes : la plateforme pourrait également fournir un outil d'auto-évaluation simple pour les acteurs en vue d'évaluer leurs besoins en matière de financement climatique et d'identifier les soutiens dont ils ont besoin.

Sur le plan fiscal, l'Etat devra mettre en place une réglementation spécifique et incitative pouvant favoriser l'intervention du secteur privé dans la sécurité en eau et la résilience climatique. Il s'agira par exemple de : i) une exonération spéciale sur les biens (équipements et matériels) qui handicapent la contribution des entreprises du secteur privé ; ii) une réduction de l'assiette imposable ; iii) l'octroi d'un crédit d'impôt ; iv) un remboursement d'une partie de l'impôt payé ; etc. Une telle réglementation fiscale devra viser les MPME en premier ressort.

L'Etat devra également mettre en place des régimes spéciaux attractifs pour tout investissement dans la sécurité en eau et la résilience climatique. Il s'agira par exemple de créer une zone économique spéciale au niveau de la portion béninoise du bassin de la Volta. La création d'une telle zone dopera les investissements qui vont durablement impacter les politiques d'aménagement du territoire et la diversification de la production avec pour effet de constituer des sources sûres de revenus pour les populations.

### **6.3.2 Développer les capacités des acteurs du secteur privé**

L'amélioration du climat des affaires permet d'inciter les acteurs privés à investir dans la sécurité en eau et la résilience climatique. Toutefois, cela n'est pas suffisant pour déclencher l'engagement des acteurs du secteur privé. Pour passer à l'acte, il faut que ceux-ci soient convaincus des avantages comparatifs que les produits climatiques leur procureront et des gains à en tirer. Ainsi, il faut qu'ils soient suffisamment informés.

Il s'agira donc d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances/informations climatiques et financiers aux acteurs du secteur privé en général et aux femmes cheffes d'entreprises en particulier. La production et la diffusion d'informations scientifiques crédibles et facilement accessibles devra se faire de façon inclusive par le biais des services météorologiques et climatiques, ainsi que des services financiers et fiduciaires. Pour ce faire, ces services devront être renforcés sur les plans méthodologique et financier.

Aussi, le secteur privé béninois dispose-t-il généralement de peu de ressources pour entreprendre une évaluation des risques climatiques. Le secteur public, avec l'aide nécessaire

des donateurs, des ONG et des organisations internationales, devra diffuser des informations sur les risques et les impacts climatiques, les modèles et outils de simulation et les directives.

La participation du secteur privé à la gouvernance des institutions de recherche est également utile pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies spécifiques à la sécurité en eau et la résilience climatique.

Enfin, la diffusion des connaissances/informations climatiques et financières passe par la mise en place de bases de données et de plateformes de partage.

### **6.3.3 Améliorer l'accès du secteur privé aux financements climatiques**

Les difficultés d'accès aux financements climatiques surtout au sein des MPME restent un problème crucial qui mérite un traitement approprié dont la responsabilité incombe à toutes les parties concernées. Des dispositifs spécifiques à chaque segment du marché climatique devront être mis en place en impliquant les institutions financières classiques (Banques, Etablissements financiers, Institutions de Microfinance). Il s'agira de mettre en place des lignes de financement spécifiques et surtout des instruments de partage de risques.

L'amélioration de l'accès des entreprises privées aux financements climatiques passe également par l'amélioration de la qualité de l'offre des services bancaires à travers sa diversification. En effet, les acteurs de financement des programmes et projets liés au changement climatique sont nombreux. C'est pour cela qu'il est nécessaire de disposer d'une liste des secteurs porteurs mais aussi des sources de financement facilement accessibles au secteur privé béninois.

Les mécanismes de financement du fonds vert pour le climat (FVC) devront être mis en avant pour la simple raison que ce fonds dispose d'une Facilité pour le Secteur Privé (FSP), une division dédiée conçue pour financer et mobiliser les acteurs du secteur privé, y compris les investisseurs institutionnels, les promoteurs de projets et les institutions financières. Il est donc nécessaire d'élaborer des fiches de présentation de chacun des mécanismes de financement climatique (FEM, FA, FVC, etc.). Ces informations synthétisées devront être diffusées par l'intermédiaire des faitières des entreprises du Bénin (CCIB, CIPB, etc.).

## **6.4 Mise en œuvre de la stratégie**

### **6.4.1 Démarche opérationnelle**

La présente stratégie du fait de son caractère transversal, nécessite une coordination efficace pour son implémentation. Ainsi, l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert pour le Climat (FVC) portera la responsabilité de mise en œuvre de la stratégie. Elle aura l'obligation de travailler en étroite collaboration avec le Ministère en charge du plan et le Ministère en charge des Finances, ainsi qu'avec les principaux ministères sectoriels, les institutions nationales de formation et de recherche et la société civile, y compris le secteur privé.

Une commission technique spéciale permanente de mobilisation des financements du secteur privé sera créée comme organe de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie. Cette commission fonctionnera sous l'autorité morale de l'AND/FVC qui assurera son secrétariat technique. L'AND/FVC veillera à mettre en place la cellule administrative et logistique de la stratégie qui assistera les organes de suivi dans l'accomplissement de leurs missions.

La commission technique a pour rôle de :

- veiller à la coordination effective et à la mise en œuvre cohérente de la stratégie ;
- rendre compte périodiquement de l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie et passer en revue les activités réalisées ;
- valider les cadres logiques, les rapports (le rapport de démarrage, les rapports d'activités semestriels) ;
- procéder à un suivi global ainsi qu'à des évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la stratégie ;
- mobiliser les ressources financières ;
- renforcer les capacités et valoriser les ressources humaines de l'administration du secteur privé ;
- renforcer les capacités de gestion des acteurs des institutions d'appui au secteur privé.

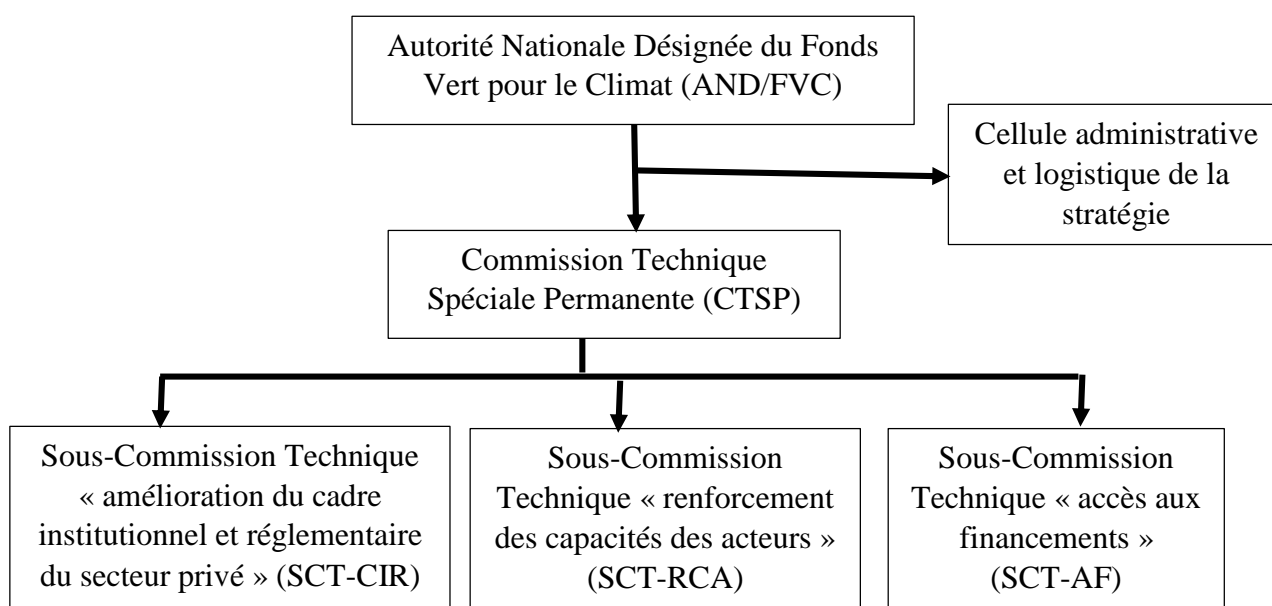
La commission technique spéciale permanente sera composée d'acteurs du secteur tant public que privé.

Des Sous-Commissions Techniques (SCT) pourraient être créées. Le nombre est égal au moins à celui des orientations stratégiques. Leurs responsabilités couvriront un domaine spécifique ou transversal de la mise en œuvre de la stratégie.

Ainsi avons-nous prévu les sous-commissions techniques suivantes :

- Sous-Commission Technique « amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du secteur privé » (SCT-CIR) en charge de l'orientation stratégique 1 ;
- Sous-Commission Technique « renforcement des capacités des acteurs » (SCT-RCA) en charge de l'orientation stratégique 2 ;
- Sous-Commission Technique « accès aux financements » (SCT-AF) chargée de l'orientation stratégique 3.

La figure 12 met en exergue, le dispositif institutionnel et opérationnel de mise en œuvre de la stratégie.



*Figure 23: Dispositif de mise en œuvre de la stratégie*

Source : Traitement de données de terrain, 2022

#### **6.4.2 Plan d'actions**

Le tableau 15 suivant présente les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.



Tableau 21: Plan d'actions de la stratégie

Axes stratégiques (AS)	Recommandation/action prioritaire	Responsable	Echéance	Indicateur de performance
<b>OS1 : Mettre en place un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta</b>				
AS1.1 : Renforcer les mécanismes de concertation permanente entre le secteur public et privé	Réaliser une étude sur la mise en place de la plateforme structurée de dialogue entre le secteur privé, les entités accréditées aux différents fonds climatiques et les autres Partenaires Techniques et Financiers (structuration, fonctionnement, financement, ...)	AND/FVC	2023	L'étude sur la mise en place de la plateforme structurée de dialogue entre le secteur privé, les entités accréditées aux différents fonds climatiques et les autres PTF est validée
	Créer la plateforme	AND/FVC	2023	Le décret instituant le mécanisme de concertation est signé
	Rendre fonctionnel la plateforme	AND/FVC	2023	La plateforme est fonctionnelle
	Elaborer un plan de communication pour l'engagement du secteur privé	AND/FVC	2023	Un plan de communication pour l'engagement du secteur privé est élaboré
AS1.2 : Moderniser la politique fiscale et la gestion des ressources publiques	Mettre en place une réglementation fiscale spécifique et incitative	Ministère des finances	2024	Une réglementation fiscale spécifique et incitative existe
	Créer une fiscalité de mécénat	Ministère des finances	2024	La fiscalité de mécénat est introduite dans le code des impôts

<b>Axes stratégiques (AS)</b>	<b>Recommandation/action prioritaire</b>	<b>Responsable</b>	<b>Echéance</b>	<b>Indicateur de performance</b>
AS1.3 : Mettre en place des régimes spéciaux attractifs pour tout investissement dans la sécurité en eau et la résilience climatique	Réaliser l'étude de faisabilité de la zone économique spéciale de la partie béninoise du bassin de la Volta	AND/FVC	2023	L'étude de faisabilité de la zone économique spéciale de la partie béninoise du bassin de la Volta est validée
	Créer une zone économique spéciale au niveau de la portion béninoise du bassin de la Volta.	Ministère de l'industrie et du commerce	2024	Une zone économique spéciale est créée au niveau de la partie béninoise du bassin de la Volta.
AS1.4 : Mobiliser les acteurs du secteur privé dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets relatifs au changement climatique	Impliquer le secteur privé dans tous les processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets liés au changement climatique	AND/FVC Ministère du plan	Permanent	Les acteurs du secteur privé sont consultés et impliqués dans tous les processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets liés aux changements climatiques
AS1.5 : Engager le dialogue avec le secteur public pour éliminer les obstacles structurels affectant les femmes entrepreneures	Actualiser le cadre légal et réglementaire pour favoriser la pleine participation des femmes à la croissance du secteur privé	Ministère du plan Ministère de l'économie Ministère de l'industrie et du commerce	2026	Les obstacles structurels à la pleine participation des femmes à la croissance du secteur privé sont levés
<b>OS2 : Développer les capacités des acteurs du secteur privé sur les changements climatiques</b>				

<b>Axes stratégiques (AS)</b>	<b>Recommandation/action prioritaire</b>	<b>Responsable</b>	<b>Echéance</b>	<b>Indicateur de performance</b>
AS2.1 : Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé	Sensibiliser les acteurs du secteur privé sur les défis climatiques et les solutions d'adaptation et d'atténuation	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2023-2026	Les activités d'information et de sensibilisation sont organisées
	Faciliter l'adhésion des acteurs du secteur privé aux réseaux régionaux et internationaux liés à la finance climat	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2023-2026	Les acteurs du secteur privé ont adhéré à plusieurs réseaux régionaux et internationaux liés à la finance climat
	Renforcer la synergie entre structures faitières des acteurs du secteur privé, organisations patronales et professionnelles à travers la définition d'une vision partagée du développement du secteur privé	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2023-2026	Le nombre d'actions menées conjointement est en hausse
	Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2023-2026	Un programme de renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles est élaboré et exécuté
AS2.2 : Promouvoir l'innovation climatique	Elaborer le répertoire des technologies vertes innovantes et à fort impact	AND/FVC FNEC	2023	Le répertoire des technologies vertes porteuses est disponible

<b>Axes stratégiques (AS)</b>	<b>Recommandation/action prioritaire</b>	<b>Responsable</b>	<b>Echéance</b>	<b>Indicateur de performance</b>
		Faitières des acteurs du secteur privé		
	Diffuser les technologies vertes comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2024-2026	Un plan de diffusion des technologies vertes comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises est élaboré et mis en œuvre
	Organiser des événements pour susciter l'innovation climatique	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2023-2026	Un plan de communication pour susciter l'innovation climatique est élaboré et exécuté
	Accompagner les innovateurs climatiques à fort impact	AND/FVC FNEC Faitières des acteurs du secteur privé	2023-2026	Le nombre d'innovateurs dans le domaine climatique est en hausse
AS2.3 : Renforcer les capacités des structures de formation et d'accompagnement des entreprises	Faciliter la concertation/synergie entre les structures de formation et d'appui-accompagnement des acteurs du secteur privé	AND/FVC FNEC Ministère en charge du commerce	2023-2026	Le nombre d'actions menées conjointement est en hausse

Axes stratégiques (AS)	Recommandation/action prioritaire	Responsable	Echéance	Indicateur de performance
	Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des structures de formation et d'accompagnement des acteurs du secteur privé	AND/FVC FNEC Ministère en charge du commerce	2023-2026	Un programme de renforcement des capacités des structures de formation et d'appui-accompagnement des acteurs du secteur privé est élaboré et exécuté
AS2.4 : Renforcer les capacités des femmes entrepreneures grâce à des formations visant à optimiser la productivité et la croissance de leur entreprise	Dynamiser les réseaux des femmes entrepreneures	AND/FVC FNEC Ministère en charge du commerce	2023-2026	Deux réseaux de femmes entrepreneures sont rendus fonctionnels
	Organiser des sessions de formations modulaires au profit des femmes entrepreneures	AND/FVC FNEC Ministère en charge du commerce	2023-2026	Un programme de renforcement des capacités des femmes entrepreneures est exécuté
<b>OS3 : Faciliter l'accès des entreprises aux financements</b>				
AS3.1 : Faciliter l'accès des entreprises aux financements	Concevoir et diffuser des fiches d'information sur les sources de financement en lien avec la sécurité en eau et la résilience climatique	AND/FVC FNEC	2023	Des fiches d'information sur les sources de financement en lien avec la sécurité en eau et la résilience climatique sont élaborées et diffusées

<b>Axes stratégiques (AS)</b>	<b>Recommandation/action prioritaire</b>	<b>Responsable</b>	<b>Echéance</b>	<b>Indicateur de performance</b>
	Structurer les besoins de financement par le biais de projet : le Budget-programme	AND/FVC FNEC	2024	Les besoins en financement sont structurés sous forme de budget programme
	Réaliser des études de faisabilité des projets / programmes	AND/FVC FNEC	Permanent	Les études de faisabilité des projets/programmes sont validées
	Appuyer les acteurs du secteur privé dans l'élaboration de projets bancables	AND/FVC FNEC	2023 -2026	Des projets bancables sont élaborés par les acteurs du secteur privé
AS3.2 : Inciter l'octroi de prêts aux femmes entrepreneures	Réaliser une étude sur les mesures d'incitation à l'octroi de prêts aux femmes entrepreneures	AND/FVC FNEC	2023	L'étude de faisabilité est validée
	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude	AND/FVC FNEC	2024	Au moins deux recommandations de l'étude sont mises en œuvre
AS3.3 : Améliorer la qualité de l'offre des services bancaires	Mettre en place une charte bancaire	AND/FVC	2023	La charte bancaire existe
	Renforcer les capacités des analystes crédits à la structuration des prêts climatiques surtout aux PME	AND/FVC	2023- 2026	Un programme de renforcement des capacités des analystes crédits à la structuration des prêts climatiques surtout aux PME est élaboré et exécuté

## 6.5 Coût de mise en œuvre de la stratégie

Le coût de mise en œuvre de la stratégie est de : Deux milliards trente et un million (2 031 000 000) francs CFA

Tableau 22: Coût de mise en œuvre de la stratégie

Axes stratégiques (AS)	Actions	Echéance	2023	2024	2025	2026	Total
<b>OS1 : Mettre en place un écosystème favorable à la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta</b>							
<b>AS1.1 : Renforcer les mécanismes de concertation permanente entre le secteur public et privé</b>	Réaliser une étude sur la mise en place de la plateforme structurée de dialogue entre le secteur privé, les entités accréditées aux différents fonds climatiques et les autres Partenaires Techniques et Financiers (structuration, fonctionnement, financement, ...)	2023	20 000 000				20 000 000
	Créer la plateforme	2023	3 000 000				3 000 000
	Rendre fonctionnel la plateforme	2023-2026	3 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	33 000 000

	Elaborer un plan de communication pour l'engagement du secteur privé	2023	15 000 000				15 000 000
<b>AS1.2 : Moderniser la politique fiscale et la gestion des ressources publiques</b>	Mettre en place une réglementation fiscale spécifique et incitative	2024		50 000 000			50 000 000
	Créer une fiscalité de mécénat	2024		10 000 000			10 000 000
<b>AS1.3 : Mettre en place des régimes spéciaux attractifs pour tout investissement dans la sécurité en eau et la résilience climatique</b>	Réaliser l'étude de faisabilité de la zone économique spéciale de la portion béninoise du bassin de la Volta	2024		150 000 000			150 000 000
	Créer une zone économique spéciale au niveau de la portion béninoise du bassin de la Volta.	2025		50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000



<p><b>AS1.4 : Mobiliser les acteurs du secteur privé dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets relatifs au changement climatique</b></p>	<p>Impliquer le secteur privé dans tous les processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets liés au changement climatique</p>	<p>Permanent</p>	<p>5 000 000</p>	<p>5 000 000</p>	<p>5 000 000</p>	<p>5 000 000</p>	<p>20 000 000</p>
<p><b>AS1.5 : Engager le dialogue avec le secteur public pour éliminer les obstacles structurels affectant les femmes entrepreneures</b></p>	<p>Actualiser le cadre légal et réglementaire pour favoriser la pleine participation des femmes à la croissance du secteur privé</p>	<p>Permanent</p>	<p>20 000 000</p>	<p>50 000 000</p>	<p>50 000 000</p>	<p>-</p>	<p>120 000 000</p>

OS2 : Développer les capacités des acteurs du secteur privé sur le changement climatique							
AS2.1 : Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé	Sensibiliser les acteurs du secteur privé sur les défis climatiques et les solutions d'adaptation et d'atténuation	2023-2025	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
	Faciliter l'adhésion des acteurs du secteur privé aux réseaux régionaux et internationaux liés à la finance climat	2023-2025	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
	Renforcer la synergie entre structures faitières des acteurs du secteur privé, organisations patronales et professionnelles à travers la définition d'une vision partagée du développement du secteur privé	2023-2025	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles	2023-2025	20 000 000	30 000 000	30 000 000	10 000 000	90 000 000

<b>AS2.2 : Promouvoir l'innovation climatique</b>	Elaborer le répertoire des technologies vertes porteuses	2023	15 000 000				15 000 000
	Diffuser les technologies vertes comme valeur ajoutée élevée de croissance des entreprises	2024-2025	5 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	30 000 000
	Organiser des événements pour susciter l'innovation climatique	2023-2025	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
	Accompagner les innovateurs climatiques à fort impact	2023-2025	10 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	160 000 000
<b>AS2.3 : Renforcer les capacités des structures de formation et d'accompagnement des entreprises</b>	Faciliter la concertation/synergie entre les structures de formation et d'accompagnement des acteurs du secteur privé	2023-2025	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
	Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des structures de formation et d'accompagnement des acteurs du secteur privé	2023-2025	15 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	75 000 000

<b>AS2.4 : Renforcer les capacités des femmes entrepreneures grâce à des formations visant à optimiser la productivité et la croissance de leur entreprise</b>	Dynamiser les réseaux des femmes entrepreneures	2023-2026	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000
	Organiser des sessions de formations modulaires au profit des femmes entrepreneures	2023-2026	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	200 000 000
<b>OS3 : Améliorer l'accès du secteur privé aux financements climatiques</b>							
<b>AS3.1 : Faciliter l'accès des entreprises aux financements</b>	Concevoir et diffuser des fiches d'information sur les sources de financement en lien avec la sécurité en eau et la résilience climatique	2023-2025	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	35 000 000
	Structurer les besoins de financement par le biais de projet : le Budget-programme	2024		50 000 000			50 000 000
	Réaliser des études de faisabilité	Permanent	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	200 000 000
	Appuyer les acteurs dans l'élaboration de projets bancables	2023-2025	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	80 000 000

AS3.2 : Inciter l'octroi de prêts aux femmes entrepreneurs	Réaliser une étude sur les mesures d'incitation à l'octroi de prêts aux femmes entrepreneurs	2023	50 000 000				50 000 000
	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude	2024-2026		50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
AS3.3 : Améliorer la qualité de l'offre des services bancaires	Mettre en place une charte bancaire	2023	10 000 000				10 000 000
	Renforcer les capacités des analystes crédits à la structuration des prêts climatiques surtout aux PME	2023-2025	15 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	75 000 000
<b>TOTAL</b>							<b>2 031 000 000</b>

## 6.6 Système de suivi-évaluation

Afin de suivre le progrès d'implémentation de la stratégie, un mécanisme de suivi et d'évaluation sera mis en place afin de permettre à l'Etat, à la société civile, aux partenaires et au secteur privé lui-même de mesurer l'impact des politiques, projets et programmes conduits et la cohérence des activités sectorielles menées. De façon périodique, la stratégie fera l'objet d'une évaluation interne et d'une évaluation externe.

L'évaluation externe sera assurée par un organisme indépendant à mi-parcours et à la fin de l'exécution du plan d'actions (2023-2026). L'évaluation interne et le suivi vont de pair et se feront annuellement à plusieurs niveaux. Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la stratégie comprendront des mécanismes consultatifs du secteur privé et une instance spécifique d'évaluation. Un rapport sur l'état d'avancement officiel sera élaboré par l'AND/FVC sur une périodicité annuelle pour apprécier l'état d'avancement des différentes activités et proposer des ajustements des interventions.

Les rapports sur l'état d'avancement annuels seront disponibles publiquement. Ceci permettra à l'Etat, à la société civile, aux partenaires et secteur privé lui-même de suivre le progrès et l'impact des politiques, projets et programmes conduits.

Le progrès sur la stratégie sera mesuré par un ensemble d'indicateurs de mise en œuvre reflétant des objectifs de la stratégie et des secteurs prioritaires. Ainsi, le progrès sera régulièrement suivi en comparant les niveaux de réalisation des indicateurs de performance (contenus dans le tableau du plan d'actions prioritaires) avec les objectifs de réalisation fixés.

## 6.7 Risques et mitigation

Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme pouvant affecter de manière négative l'implémentation de la Stratégie. Ce sont :

- **l'insuffisance de l'engagement stratégique et de la volonté politique**

Il a été noté un sentiment de doute de la part des acteurs du secteur privé sur la volonté et la capacité des gouvernements successifs à s'engager pour leur implication réelle dans la lutte contre les effets du changement climatique.

- **des pressions et des conflits politiques par rapport à certaines mesures proposées.**

Même si, de manière générale, un consensus de tous les acteurs concernés se dégage sur l'ensemble de la stratégie, des blocages peuvent subvenir au niveau des mesures concrètes proposées au cas où les différentes parties prenantes poursuivent des approches différentes. Le processus de mise en œuvre de la stratégie doit adopter une approche transversale sur la base d'une programmation pluriannuelle dans laquelle seront précisés les différentes interventions, les modes opératoires ainsi que les moyens et les ressources à déployer.

- **les contraintes budgétaires.**

Une volonté politique mitigée peut aussi se traduire par un manque de ressources financières et matérielles à consacrer à la réalisation de la Stratégie. En tant que partie prenante principale dans le développement et l'implémentation de la stratégie, le Gouvernement à travers les différents ministères est responsable de fournir des ressources adéquates pour mettre en place les différentes mesures proposées. Chaque structure concernée doit se voir allouer un budget

supplémentaire pour l'implémentation des mesures concertées. Un plan d'action transparent avec des priorités claires, quantifiables et un suivi rigoureux des résultats pourrait justifier des allocations budgétaires adéquates, avec des ressources financières nationales et internationales. En même temps, la réalisation de la stratégie va aussi nécessiter le support de la communauté internationale, et il y a donc un risque lié à l'incertitude du financement extérieur.

- **le manque de capacités du dispositif de mise en œuvre**

Le dispositif de mise en œuvre porte une responsabilité majeure pour la bonne implémentation de la stratégie. Aussi, l'insuffisance des moyens d'action et spécifiquement des ressources humaines fortement qualifiées au niveau de l'AND/FVC, de la commission technique permanente et des sous-commissions représente un risque significatif. Au préalable, l'appropriation de la stratégie par les différents acteurs reste un facteur important pour son implémentation. La campagne de communication et d'information est une action primordiale, dès son approbation par le Gouvernement. Certaines activités méritent une démarche formation/action, notamment en matière de concertation intersectorielle, d'outils de planification et de programmation ainsi que du renforcement de l'approche participative. L'assistance technique, notamment de la part des PTF est souhaitée à ce niveau d'intervention.

- **l'absence de suivi et évaluation**

Comme dans tout autre projet ou planification stratégique, le manque de suivi régulier du progrès à travers des indicateurs précis met en enjeu la capacité de différencier entre les mesures réussies et celles qui n'ont pas produit de résultats, et prendre des mesures correctives pour assurer la bonne implémentation de l'ensemble de la Stratégie. Ce risque est d'autant plus élevé quand les responsabilités ne sont pas clairement définies au sein d'un grand nombre d'acteurs. Ce risque est souligné à travers la mise en place de matrices de résultats et l'établissement de responsabilités claires au niveau de la collecte d'information et du reporting. En outre, la participation de toutes les parties prenantes au sein de la commission technique permanente promet de faciliter le suivi des mesures.

## CONCLUSION

La stratégie pour le renforcement de la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique au Bénin et dans le bassin de la Volta a été élaborée suite à un diagnostic inclusif. L'analyse révèle que la contribution du secteur privé à la sécurité en eau et à la résilience climatique est très faible à cause de plusieurs contraintes à la fois réglementaires, institutionnelles, techniques et financières.

Il existe pourtant de nombreuses opportunités et des avantages liés à la contribution du secteur privé aux investissements transformateurs du genre dans la sécurité en eau et la résilience climatique.

Au regard des contraintes et opportunités identifiées, une vision a été proposée à savoir : « Le Bénin est, en 2030, un pays disposant d'un secteur privé qui contribue, de manière efficace et efficiente, à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique qui contribuent à la sécurité en eau et à la résilience climatique ». Cinq principes directeurs et trois orientations stratégiques sont identifiés pour l'engagement du secteur privé. Ces orientations stratégiques sont soutenues par des actions bien définies favorisant l'accomplissement de la vision.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- African Ministers' Council on Water (AMCOW), 2013, Sécurité en eau et développement résilient au changement climatique. Document d'information technique
- Agard John, Schipper E. Lisa F., ND, Glossaire, IPCC, [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/AR5\\_WGII\\_glossary\\_FR.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/AR5_WGII_glossary_FR.pdf) (Définition s'inspirant de celle utilisée dans Arctic Council, 2013).
- Ahlonsou Epiphane D., Aho Nestor, Kouazounde Jacques Bamikolé, 2019, Troisième communication nationale du Bénin à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, MCVDD, UNE, FEM
- Akpla, B. C., 2010, Etude visant à permettre aux organisations partenaires de la Cnv-International d'élaborer des stratégies d'intervention en faveur de l'économie informelle . Cotonou: CNV International.
- Assouma, K., 2015, Cartographie exploratoire des dynamiques organisationnelles dans l'économie informelle au Bénin. Rapport de recherche. ASC Leiden - FASEG /UAC, Project Strategic Actors for Inclusive Development. Abomey-Calavi : African Studies Centre Leiden.
- Assouma, K., 2019, Analyse de la dynamique de l'économie informelle au Bénin. (F. E. Stiftung, Éd.) Cotonou, Littoral, Bénin: Editions COPEF.
- BAD, 2019, Financement du changement climatique, [https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/finance\\_climatique\\_-\\_bad\\_2019.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/finance_climatique_-_bad_2019.pdf), consulté le 15 janvier 2022 à 18 h 20
- Badou Agnès, Bierschenk Thomas, 2019, Les entrepreneurs Béninois et leurs associations : Un capitalisme sous tutelle. Arbeitspapiere des Instituts für Ethnologie und Afrikastudien der Johannes Gutenberg-Universität Mainz (Working Papers of the Department of Anthropology and African Studies of the Johannes Gutenberg University Mainz), 186
- Banque européenne d'investissement, 2021, La finance en Afrique : un développement vert, intelligent et inclusif du secteur privé
- CARE International, 2010, Adaptation, gender and women's empowerment, CARE International Climate Change Briefs, Londres.
- CARE, 2012, Note explicative au sujet des perspectives de CARE sur l'égalité des sexes.
- Coalition Eau, 2014, Eau et changement climatique. Note de recherche
- Coordination Sud, 2021, Intégrer l'adaptation et la résilience dans les projets de développement, Commission Climat et Développement, AFD
- GIEC, 2013, Résumé à l'intention des décideurs, Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques.
- Green climate fund, ND, Directives techniques relatives au processus d'approbation simplifié (SAP), Sécurité en eau.
- Grey David et Sadoff Claudia W., 2007, Sink or Swim? Water Security for Growth and Development. Water Policy, 9(6): 545–571.

- Grey David et Sadoff Claudia W., 2008, Vers une atteinte de la Sécurité en Eau en Afrique : Investissement pour une Plateforme Minimum, Première Semaine Africaine de l'Eau : <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/30703091-FR-PLN1-2-0803-AWW1-7-FRENCH.PDF>, consulté le 07 janvier 2022 à 15 h 27
- Global Water Partnership (GWP), 2009, Climate Change: How Can We adapt? Briefing Note. pp 1.
- (Online) Available at [http://www.gwp.org/Global/The%20Challenge/Resource%20material/GWP\\_Briefingnote\\_climatechange.pdf](http://www.gwp.org/Global/The%20Challenge/Resource%20material/GWP_Briefingnote_climatechange.pdf).
- Global Water Partnership (GWP), 2010a, La sécurité en eau est essentielle au développement : Réflexions sur les partenariats africains en action, Stockholm, Suède.
- Global Water Partnership (GWP), 2010b, Global Water Security : Submission by the Global Water Partnership to ICE/RAE/CIWEM Report to Professor John Beddington, Chief Scientific Adviser to HM Government, pp 5–6. (En ligne) Disponible sur : [http://gwp.org/Global/Activities/News/GWP\\_on\\_WaterSecurity\\_Feb\\_2010.pdf](http://gwp.org/Global/Activities/News/GWP_on_WaterSecurity_Feb_2010.pdf).
- INSAE, 2010, Les entreprises au Bénin: Synthèse des résultats du deuxième Recensement Général des Entreprises. MPDEPP-CAG, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: MCA et All.
- INSAE, 2017, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages, 3ème édition (EMICoV-2015): Principaux Indicateurs. MPD, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: INSAE.
- INSAE, 2019, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Bénin, 2018, Rapport final. Cotonou : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, AFRISTAT, UEMOA.
- Michel-Guillou, E., 2012, Representations of climate change by water managers. In Kabisch, S., Kunath, A., Schweizer-Ries, P. et Steinführer, A. (Eds.), Advances in peopleenvironment studies Vol. 3. Vulnerability, risks and complexity: Impacts of global change on human habitats (pp.79-88). Gottingen: Hogrefe Publishers.
- Miles Matthew B. & Huberman A. Michael, 1994, Qualitative Data Analysis : An Expanded Sourcebook. Sage.
- Nations Unies, La sécurité de l'eau et le Programme mondial pour l'eau 2003, <https://www.unwater.org/publications/water-security-global-water-agenda/>
- PNUD, 2009, Resource Guide on Gender and Climate Change, New York: PNUD.
- Réseau Syndical de Coopération au Développement, 2014, Le secteur privé et son rôle dans le développement Une perspective syndicale, [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/fr-private\\_sector-2.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/fr-private_sector-2.pdf), consulté le 07 janvier 2022 à 15 h 42.
- Skinner Emmeline, 2012, Genre et changement climatique, Panorama, BRIDGE
- Stern, Paul C., 1992, Psychological dimensions of global environmental change. Annual Review of Psychology, 43, 269-302.

- WHO/UNICEF, 2010, Progress on Sanitation and Drinking-water: 2010 Update. World Health Organisation, Geneva and United Nations Children's Fund, New York. Disponible sur: [http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241563956\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241563956_eng.pdf).
- WSP, 2010, Le Genre dans le contexte de l'eau et l'assainissement

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : LISTES DES ACTEURS RENCONTRES

N°	Institutions	Acteurs rencontrés (Nom, prénoms, statut et contacts)
1	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD): Fond national pour l'environnement et le climat (FNEC)	BIAOU Mathieu, Chef service mobilisation des ressources, PF WACDEP-G, Tél.: 97608219
2	Direction Départementale de l'industrie et du commerce du département de l'Atacora-Donga	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ HOUNKPATIN Fabrice, Chef service administratif, financier et du matériel, Tél. : 66813336</li> <li>▪ MOUZOUNVI Bertin, Régisseur des recettes extra budgétaires, Tél. : 95646333</li> <li>▪ BAGAWÉ Bani, Chef service administratif, Tél : 96622667</li> </ul>
3	Direction départementale du cadre de vie et du développement durable de l'Atacora-Donga	TAMOUCABI Sero, Chef service chargé de la gestion du Changement Climatique et point focal sous bassin de la Volta, Tél.: 96063640
4	Partenariat Local de l'Eau Atacora-Donga	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TOSSOUNON Romain, Tél. : 96273095</li> <li>▪ M'PO N'Fonti M'Po, Tél. : 61452045</li> <li>▪ DJAGBE Théophile, Tél. : 96261977</li> </ul>
5	Préfecture Atacora	TASSO Is Deen, Chef du service planification et aménagement du territoire (C/SPAT), Tél.: 97333403
6	Point focal CNP-Bénin Atacora-Donga	AHOUCANDJINOUC Jean-Jacques, Tél.: 95740406
7	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD): Direction Générale de l'environnement et du climat (DGEC)	JIMAJA Prisca, Tél.: 61 15 77 25
8	Conseil National du patronat du Bénin (CNP-Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ HOUNNOUCVI Bernard Cossi, Directeur Exécutif, Tél. : 95966666</li> <li>▪ CHAOU Raouf, Assistant DE, Tél. : 97337193</li> <li>▪ VODOUNOU Carmelle, Responsable administrative et financier (RAF), Tél. : 95325491</li> <li>▪ HOUNON Maryse, Responsable département juridique, social et travail, Tél. : 97222445</li> </ul> <p><a href="mailto:cnppenin@yahoo.fr">cnppenin@yahoo.fr</a>  <a href="http://www.cnppenin.com">www.cnppenin.com</a></p>
9	Ministère des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi : Agence Nationale pour la Promotion des PME	Ir HOUCEDJOCLOUNON Alexandre, Directeur Général (DG) de l'ANP-PME, Tél: 67449115
10	FONDATION MOOV	Madame Dolorès CHABI KAO, Coordinatrice, Tél : 95000287
11	Ministère de l'eau et des Mines : DGEau	FOUCI Jean-Pierre, Tél.: 97600779 ou 65403124

N°	Institutions	Acteurs rencontrés (Nom, prénoms, statut et contacts)
12	ONG ALCRER	GANDEME Luc, POINT FOCAL GOUVERNANCE EAU, FONDS ACTEURS NON ETATIQUES, OMIDELTA, Tél.: 97088852
13	ANAEP-MR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DJINADOU Rachad, Tél. : 69843430</li> <li>▪ LOKO Julie, Tél. :96086667</li> <li>▪ ADJINDA Sourou, Tél. : 66440662</li> </ul>
14	Société de production de boisson: SOBEBRA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ZAMBA Gilles, Tél. : 97265728</li> <li>▪ DOMINGO Josué, Tél. : 95262101</li> </ul>
15	Ministère des Finances et de l'Economie	TIDJANI Habib, DPP MEF, Tél. : 66069210
16	Structures d'assurance: <b>Africaine des assurances</b>	HOUNGA Achille, Assistant Services Etudes et Réassurance, Tél. : 97976071
17	Banques et fondations du secteur privés : <b>NSIA BANK</b>	SEWANOU Alphonse, Chargé d'Affaire Secteur Public, Tél. : 96072256
18	COWI-OMIDELTA	HELSENS Thierry, Tél.: 95210909
19	MASM	GBETIE Adéline (DFASFG), Tél:97218448
20	Social Watch	KITI Bonaventure, Chef service communication, Tél.: 96917820
21	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	De SOUZA Igor, Chef Service Coopération, Tél.: 97330893
22	SOGEA SATOM/VINCI	GUEDENON Eric, Tél.: 95567261, email: eric.guedenon@vinci-construction.com
23	Société de production de boisson: Société/ ETE FIFA de Ste Luce	SOULEY Issiaka, Responsable Technique, Chef d'Usine par interim, Tél.: 97463637
24	Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) ( <a href="https://cipb.bj/">www.https://cipb.bj/</a> , <a href="mailto:info@cipb.bj">info@cipb.bj</a> (+229)95429042) (Faïtières du secteur privé)	ADJAKPA ABILE Léopold, Coordonnateur des Projets, Tél.: 6746 09 99 Email: aleopold@cipb.bj
25	Agence de coopération au développement ayant des projets d'Appui au Développement du Secteur privé : <b>Agence française de développement (AFD)</b>	Sansanna Agathe OUOROU N'GOBI, Chargée de mission Agriculture-Environnement Tél. : 95630820 Email : ouoroungobia@afd.fr
26	CCIB	CAPO CHICHI Coovi Hippolite Tél.: 97980534
27	Mairie de NATITINGOU	KANRISAKI SEVERIN Chef service Affaire domaniale et Environnementale 96249222/95930679
28	ONG GERME de NATITINGOU	ASHANTI ABDOU- DJAMIU Chargé de Programme Agriculture 96 46 75 40
29	ADONAI APICONSULT (NATI)	MADAME BAGLI Responsable 96 93 61 27
30	Maison du Fonio (NATITINGOU)	OPALA Angèle Présidente de la Maison du Fonio 96 16 15 08
31	ONG ERAD Etude et Recherche Appliqué pour le Développement durable (NATITINGOU)	SANTA NANTA Mariam Responsable Hygiène Eau et Assainissement 66 41 01 99

<b>N°</b>	<b>Institutions</b>	<b>Acteurs rencontrés (Nom, prénoms, statut et contacts)</b>
32	ONG ALPHA ET OMEGA (NATI)	DJAGBE Théophile Chargé de Programme 95 15 14 84
33	ONG BENIN EN DEVELOPPEMENT (BED) (NATI)	AMOUSSOU LAZARE Directeur –Exécutif 96 39 47 59
34	Mairie de TANGUIETA	KASSA Sottima Clément Chef service Affaires Domaniales, Foncière et Environnementale et du Changement Climatique 67 18 87 20
35	Mairie de Copargo	SANNI TCHANTE BANTCHI Chef service Affaire Domaniale et Environnement 97 54 83 13
36	Mairie de Copargo	SARE Prudence Responsable Eau Hygiène et Assainissement 66 65 66 64
37	Entreprise Attigan Solution	ZANHOUNDAHO Franck Directeur, recherche et développement
38	Entreprise Attigan Solution	ZANHOUNDAHO Francis Directeur Général
39	GIZ -Bénin	Dr. ALOHOU Evariste Conseiller technique à la coordination du Secteur vert
40	Société Doctor SARL	GANGNITO Martial Ingénieur en production et santé animale
41	Ambassade des Pays Bas	SEDEGAN AIME Spécialiste en Eau, Hygiène et Assainissement
42	Projet cadre d'appui à la diversification agricole (PRoCAD)	QUENUM Rock Spécialiste en Suivi Evaluation
43	Projet d'appui au Développement du maraîchage (PADMAR)	KORA Ousmane Chef projet
44	Partenariat Institutionnel et Economique /CCIB	BELLO Kamarou Chef service et Coordinateur du programme CCI qualité
45	Energies Renouvelables	SANNA Hafid Spécialiste en système de sécurité en énergies renouvelables
46	ONG Bénin En Développement (BED-ONG)	AMOUSSOU N.C. Lazarre Directeur Exécutif
47	Maison du pâtissier	Dos-Santos Dolorès Restauratrice